



Procès-verbal

15^e Congrès de Québec solidaire

tenu les 19, 20 et 21 novembre 2021

Vendredi, 19 novembre 2021	13
Mot de bienvenue du Responsable du secrétariat général	13
Élection de la présidence et du secrétariat	13
Proposition CO2021.01	13
Adoption de l'ordre du jour	13
Proposition CO2021.02	13
Adoption du procès-verbal du 14 ^e Congrès 15-16-17 novembre 2019	13
Proposition CO2021.03	13
Présentation du processus de vote aux élections internes	14
Présentation des personnes candidates	14
Rapport de l'aile parlementaire	14
Conférence	14
Samedi, 20 novembre 2021	15
Bienvenue	15
Point d'information sur l'assemblée générale des femmes par la Commission nationale des femmes	15
Présentation de la plateforme 2022	15
Adoption de la plateforme électorale 2022, Proposition 1	15
Délibérante	15
Proposition 1. Lutter contre la crise climatique et respecter les limites écologiques du territoire et de la planète	16
Proposition CO2021.04	19

Proposition CO2021.04b Proposition d'urgence	20
Adoption de la plateforme électorale 2022, Propositions 7 et 8	20
Délibérante	20
Proposition 7. Assurer des services sociaux et de santé physique et mentale arrimés aux besoins exprimés par la population, accessibles et axés sur la prévention	20
Proposition CO2021.05	21
Proposition 8. Placer l'éducation publique au cœur de nos communautés	21
Proposition CO2021.06	22
Adoption de la plateforme électorale 2022, Propositions 16, 19 et 20	23
Délibérante	23
Proposition 16. Construire le Québec avec les Autochtones et améliorer les conditions de vie des Premières Nations et des Inuit	23
Proposition CO2021.07	23
Proposition 19. Fonder le pays du Québec	24
Proposition CO2021.08	24
Proposition 20. Faire du Québec un leader en solidarité internationale et une terre d'accueil ouverte sur le monde	25
Proposition CO2021.09	26
Adoption de la plateforme électorale 2022, Propositions 2, 4 et 5	26
Délibérante	26
Proposition 2. Développer l'économie de proximité, soutenir l'action communautaire et diversifier les économies régionales	27
Proposition CO2021.10	28
Proposition 4. Assurer une meilleure répartition de la richesse et la mettre au service du bien commun	29
Proposition CO2021.11	29
Proposition 5. Garantir et élargir les services publics universels de la plus haute qualité	30
Proposition CO2021.12	30
Adoption de la plateforme électorale 2022 , Propositions 10, 11 et 17	31
Délibérante	31
Proposition 10. Réduire les inégalités sociales et assurer une meilleure sécurité des revenus	31
Proposition CO2021.13	32
Proposition 11. Humaniser le travail	32

Proposition CO2021.14	33
Proposition 17. Créer un Québec encore plus féministe	34
Proposition CO2021.15	35
Dépôt et présentation du rapport final du comité de travail sur l'antiracisme, le décolonialisme et l'anticapacitisme	36
Dimanche, 21 novembre 2021	36
Présentation sur l'avancé des travaux électoraux	36
Adoption de la plateforme électorale 2022, propositions 3, 6 et 9	37
Délibérante	37
Proposition 3. Nourrir le Québec avec des aliments sains, accessibles et locaux, en respectant l'environnement	37
Proposition CO2021.16	39
Proposition 6. Soutenir les familles et briser l'isolement social	40
Proposition CO2021.17	40
Proposition 9. Accroître l'accès aux savoirs, aux arts et à la culture	41
Proposition CO2021.17	41
Remerciement à la présidente sortante	42
Annonce des résultats des élections internes	42
Proposition CO2021.18	42
Adoption de la plateforme électorale 2022, propositions 12 et 13	43
Délibérante	43
Proposition 12. Assurer un toit pour toutes et tous, dans un milieu de vie de qualité	43
Proposition CO2021.19	45
Proposition 13. Mettre le numérique au service du bien commun	45
Proposition CO2021.20	46
Adoption de la plateforme électorale 2022, Propositions 14, 15 et 18	46
Délibérante	46
Proposition 14. Approfondir la participation démocratique, décentraliser les pouvoirs et développer une autonomie régionale	47
Proposition CO2021.21	47

Proposition 15. Combattre les discriminations et le racisme systémique, parvenir à l'inclusion et favoriser l'égalité de tout le monde et promouvoir la diversité québécoise	47
Proposition CO2021.22	48
Proposition 18. Affirmer l'usage de la langue française et promouvoir la diversité québécoise	49
Proposition CO2021.23	49
Propositions d'urgence	50
Proposition CO2021.29 Proposition d'urgence	50
Adoption des modification des statuts	50
Délibérante	50
Proposition 21. Congrès spécial sur les statuts en 2024	51
Proposition CO2021.24 Congrès spécial	51
Proposition 22. Les Commissions nationales	51
Proposition CO2021.25 Modification aux statuts, article 17 (vote aux deux tiers)	52
Proposition 23. Ajout d'articles sur la Commission nationale autochtone	53
Proposition CO2021.26, Modification aux statuts, ajouter CNA (vote aux deux tiers)	53
Proposition 24. Déplacer les articles sur la Commission politique	54
Proposition CO2021.27 Modifications aux statuts, déplacer Commission politique (vote aux deux tiers)	54
Proposition 25. Ajout de la Politique nationale d'investiture	54
Proposition CO2021.28 Modifications aux statuts, Politique d'investiture (vote aux deux tiers)	54
Proposition CO2021.29	55
Discours de la présidence	55
Fermeture du Congrès	55
Annexe 1 : Liste des présences	56
Abitibi-Est	56
Abitibi-Ouest	56
Arthabaska	56
Beauce-Sud	56
Berthier	56
Bertrand	56

Blainville	56
Bonaventure	56
Borduas	56
Bourassa-Sauvé	56
Bourget	56
Brome-Missisquoi	56
Caucus	56
CCN	56
Chambly	57
Charlesbourg	57
Chicoutimi	57
Commission nationale autochtone	57
Commission nationale des femmes	57
Commission politique	57
Côte-du-Sud	57
Gouin	57
Groulx	57
Hochelaga-Maisonneuve	57
Hull	57
Huntingdon	58
Iberville (Saint-Jean-Iberville)	58
Jean-Lesage	58
Jean-Talon	58
Johnson	58
Joliette	58
Laporte	58
Laurier-Dorion	58
Laval-des-Rapides	58
Lévis	58
Louis-Hébert	58

Marie-Victorin	58
Maskinongé	59
Maurice-Richard	59
Mégantic	59
Mercier	59
Mirabel	59
Mont-Royal-Outremont	59
Montarville	59
Montmorency	59
Notre-Dame-de-Grâce	59
Papineau	59
Pontiac	59
Portneuf	59
Prévost	59
Région Abitibi-Témiscamingue-Nord-du-Québec	60
Région de la Mauricie	60
Région de la Montérégie	60
Région Lanaudière	60
Région Laval	60
Région Montréal	60
Richelieu	60
Richmond	60
Rimouski	60
Rivière-du-Loup-Témiscouata	60
Rosemont	60
Rouyn-Noranda-Témiscamingue	61
Saint-François	61
Saint-Henri-Sainte-Anne	61
Saint-Hyacinthe	61
Saint-Jérôme	61

Sainte-Marie-Saint-Jacques	61
Sherbrooke	61
Taillon	61
Taschereau	61
Université de Sherbrooke	61
Université du Québec à Rimouski	62
Vanier-Les-Rivières	62
Verchères	62
Verdun	62
Viau	62

Annexe 2 : Liste des résolutions adoptées 63

Propositions diverses 63

CO2021.01 Présidence et secrétariat	63
CO2021.02 Ordre du jour	63
CO2021.03 Procès verbal	63
CO2021.18 Élections internes PM/VPM	63
CO2021.29 Proposition d'urgence	63

Plateforme électorale 63

CO2021.04 Proposition 1. Lutter contre la crise climatique et respecter les limites écologiques du territoire et de la planète	63
CO2021.04b Proposition d'urgence	65
CO2021.10 Proposition 2. Développer l'économie de proximité, soutenir l'action communautaire et diversifier les économies régionales	65
CO2021.16 Proposition 3. Nourrir le Québec avec des aliments sains, accessibles et locaux, en respectant l'environnement	66
CO2021.11 Proposition 4. Assurer une meilleure répartition de la richesse et la mettre au service du bien commun	67
CO2021.12 Proposition 5. Garantir et élargir les services publics universels de la plus haute qualité	67
CO2021.17 Proposition 6. Soutenir les familles et briser l'isolement social	68
CO2021.05 Proposition 7. Assurer des services sociaux et de santé physique et mentale arrimés aux besoins exprimés par la population, accessibles et axés sur la prévention	69
CO2021.06 Proposition 8. Placer l'éducation publique au cœur de nos communautés	70

CO2021.17 Proposition 9. Accroître l'accès aux savoirs, aux arts et à la culture	71
CO2021.13 Proposition 10. Réduire les inégalités sociales et assurer une meilleure sécurité des revenus	72
CO2021.14 Proposition 11. Humaniser le travail	72
CO2021.19 Proposition 12. Assurer un toit pour toutes et tous, dans un milieu de vie de qualité	73
CO2021.20 Proposition 13. Mettre le numérique au service du bien commun	74
CO2021.21 Proposition 14. Approfondir la participation démocratique, décentraliser les pouvoirs et développer une autonomie régionale	75
CO2021.22 Proposition 15. Combattre les discriminations et le racisme systémique, parvenir à l'inclusion et favoriser l'égalité de tout le monde et promouvoir la diversité québécoise	75
CO2021.07 Proposition 16. Construire le Québec avec les Autochtones et améliorer les conditions de vie des Premières Nations et des Inuit	76
CO2021.15 Proposition 17. Créer un Québec encore plus féministe	77
CO2021.23 Proposition 18. Affirmer l'usage de la langue française et promouvoir la diversité québécoise	78
CO2021.08 Proposition 19. Fonder le pays du Québec	78
CO2021.09 Proposition 20. Faire du Québec un leader en solidarité internationale et une terre d'accueil ouverte sur le monde	79
Statuts	80
CO2021.24 Proposition 21. Congrès spécial sur les statuts en 2024	80
CO2021.25 Proposition 22. Les Commissions nationales	80
CO2021.26 Proposition 23. Ajout d'articles sur la Commission nationale autochtone	81
CO2021.27 Proposition 24. Déplacer les articles sur la Commission politique	82
CO2021.28 Proposition 25. Ajout de la Politique nationale d'investiture	82
CO2021.29	82
Annexe 3 : Liste des propositions référées par le Conseil national	83
Référées au CCN	83
Laval, Plate-forme	83
Référées à la Commission politique	83
1.21 Saint-Hyacinthe, Modifier l'alinéa 1.1	83
1.22 Rivière-du-Loup-Témiscouata, Modifier l'alinéa 1.3	83

1.23 Saint-Hyacinthe, modifier l'alinéa 1.3	83
1.24 Bonaventure, Ajouter à la fin de l'alinéa 1.3	83
1.25 Rivière-du-loup-Témiscouata, Modifier l'alinéa 1.4	83
1.26 Taillon, Modifier l'alinéa 1.5	83
1.27 Prévost, Ajouter à la fin de l'alinéa 1.5	83
1.28 Portneuf, Ajouter à la fin de l'alinéa 1.5	84
1.29 Saint-Jérôme, Ajouter un nouvel alinéa 1.7	84
1.37 Rimouski, Ajouter à la fin de l'alinéa 1.2	84
2.4 Berthier, Modifier l'alinéa 2.1	84
2.5 Charlesbourg, Modifier l'alinéa 2.1	84
2.6 Chicoutimi, Ajouter à la fin de l'alinéa 2.1	84
2.7 Bourget, Ajouter à la fin de l'alinéa 2.1	84
2.8 Pontiac, Modifier l'alinéa 2.2	84
2.9 Prévost, Modifier l'alinéa 2.3	85
2.10 Maskinongé, Modifier l'alinéa 2.5	85
2.11 Bonaventure, Ajouter un nouvel alinéa 2.6	85
3.16 Bourget, Ajouter à la fin de l'alinéa 3.1	85
3.17 Saint-Henri-Saint-Anne, Modifier l'alinéa 3.2	85
3.18 Johnson, Modifier l'alinéa 3.3	85
3.19 Pontiac, Modifier l'alinéa 3.4	85
3.20 Bonaventure, Modifier l'alinéa 3.4	85
3.21 Louis-Hébert, Ajouter un nouvel alinéa 3.6	85
3.22 Laval, Ajouter un nouvel alinéa 3.6	86
3.23 Saint-Jean-Iberville, Ajouter un nouvel alinéa 3.6	86
4.3 Saint-Henri-Saint-Anne, Ajouter un nouvel alinéa 4.6	86
4.10 Prévost, Viau, Modifier l'alinéa 4.1	86
4.11 Jean-Lesage, Modifier l'alinéa 4.1	86
4.12 Chicoutimi, modifier l'alinéa 4.1	86
4.13 Bonaventure, Ajouter un nouvel alinéa 4.6	86
5.11 Prévost, Viau, Modifier l'alinéa 5.1	86

5.12 Hull, Laval, Montréal, Prévost, Viau Modifier l'alinéa 5.1	87
5.13 Maurice-Richard, Modifier l'alinéa 5.4	87
6.1 Montérégie, Modifier l'alinéa 6.5	87
6.5 Prévost, Modifier l'alinéa 6.3	87
6.6 Bonaventure, Modifier l'alinéa 6.3	87
6.9 Berthier, Modifier l'alinéa 6.3	87
7.6 Prévost, Viau, Modifier l'alinéa 7.1	87
7.8 Bourget, Modifier l'alinéa 7.2	87
7.9 Saint-Henri-Saint-Anne, Modifier l'alinéa 7.2	88
7.10 Prévost, Modifier l'alinéa 7.3	88
7.11 Bonaventure, Ajouter à la fin de l'alinéa 7.5	88
8.6 Rimouski, Modifier l'alinéa 8.2	88
8.7 Montréal, Modifier l'alinéa 8.3	88
8.8 Prévost, Modifier l'alinéa 8.4	88
8.9 Université de Sherbrooke, Ajouter un alinéa 8.5	88
8.10 Maskinongé, Ajouter un alinéa 8.5	88
8.11 Prévost, Ajouter un alinéa 8.5	88
9.4 Prévost, Viau, Modifier l'alinéa 9.1	89
9.5 Prévost, Viau, Modifier l'alinéa 9.4	89
9.6 Notre-Dame-de-Grâce, Modifier l'alinéa 9.5	89
9.7 Prévost, Ajouter à la fin de l'alinéa 9.4	89
10.6 Saint-Hyacinthe, Modifier l'alinéa 10.2	89
10.7 Taillon, Modifier l'alinéa 10.3	89
10.8 Prévost, Ajouter à la fin de l'alinéa 10.3	89
10.9 Rimouski, Modifier l'alinéa 10.5	89
11.10 Saint-Hyacinthe, Modifier l'alinéa 11.1	90
11.11 Gouin, Modifier l'alinéa 11.1	90
11.12 Saint-Hyacinthe, Modifier l'alinéa 11.2	90
11.13 Gouin, Modifier l'alinéa 11.3	90
11.14 Bourget, Ajouter à la fin de l'alinéa 11.4	90

11.23 Notre-Dame-de-Grâce, Ajouter un nouvel alinéa 11.6	90
11.24 Prévost, Viau, Ajouter un nouvel alinéa 11.6	90
12.12 Saint-Henri-Saint-Anne, Modifier l'alinéa 12.1	90
12.13 Saint-Henri-Saint-Anne, Modifier l'alinéa 12.2	91
12.14 Bonaventure, Modifier l'alinéa 12.3	91
12.15 Bourget, Ajouter à la fin de l'alinéa 12.3	91
12.16 Saint-Henri-Saint-Anne, Ajouter à la fin de l'alinéa 12.3	91
13.4 Gouin, Modifier l'alinéa 13.1	91
13.5 Gouin, Modifier l'alinéa 13.3	91
13.6 Prévost, Viau, Ajouter un nouvel alinéa 13.5	91
14.3 Montérégie, Modifier l'alinéa 14.2	91
14.7 Rimouski, Ajouter un nouvel alinéa 14.5	92
15.8 Joliette, Modifier l'alinéa 15.1	92
15.9 Prévost, Ajouter à la fin de l'alinéa 15.5	92
16.4 Prévost, Modifier l'alinéa 16.3	92
16.5 Bonaventure, Ajouter à la fin de l'alinéa 16.3	92
16.6 Prévost Modifier l'alinéa 16.5	92
17.7 Côte-du-Sud, Modifier l'alinéa 17.1	92
17.8 Université de Sherbrooke, Modifier l'alinéa 17.4	92
20.7 Saint-jean-Iberville, Ajouter un nouvel alinéa 20.5	92
20.8 Prévost, Viau, Ajouter à la fin de l'alinéa 20.2	92

Annexe 4 : Rapports des mandats (Inscriptions et présences)	93
--	-----------

Documents en appui

- 1- Postes en élections
- 2- Règles d'élections internes
- 3- Ordre du jour - Version mise à jour le 11 novembre
- 4- Cahier de propositions initial

- 5 - Liste officielle de la taille des délégations
- 6 - Cahier synthèse des amendements reçus
- 7 - Cahier résumé des propositions au vote
- 8 - Cahier des candidatures aux élections internes
- 9 - Proposition d'urgence du CCN et de la CP
- 10 - Argumentaire de la Commission politique en lien avec la proposition de plateforme
- 11 - Ajouts et modifications au cahier synthèse
- 12 - Bilan de l'aile parlementaire de Québec solidaire
- 13 - Rapport final du comité de travail sur l'antiracisme, le décolonialisme et l'anticapacitisme
- 14 - Procès verbal du congrès de 2019
- 15 - Tableau résumant les règles de fonctionnement pour les débats

Vendredi, 19 novembre 2021

1. Mot de bienvenue du Responsable du secrétariat général

Le secrétaire général Nicolas Chatel-Launay souhaite la bienvenue aux délégué-es. [19h]

2. Élection de la présidence et du secrétariat

Proposition CO2021.01

“Il est proposé de nommer Claire Lalande et Marcel Duhaime à la présidence et Sylvain Bédard au secrétariat du présent Congrès.”
[19h04]

Ludvic Moquin-Beaudry (Ste-Marie-St-Jacques) propose et Florence Chenel (Sherbrooke) appuie.

Adoptée à l'unanimité.

3. Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour proposé est le document 03. [19h06]

Proposition CO2021.02

“Il est proposé d'adopter l'ordre du jour.”

Blanche Paradis (Commission nationale des femmes) propose et Antoine Côté (Hochelaga-Maisonneuve) appuie.

Adoptée à l'unanimité.

4. Adoption du procès-verbal du 14e Congrès 15-16-17 novembre 2019

Le procès-verbal proposé est le document 14. [19h08]

Proposition CO2021.03

« Il est proposé d'adopter le procès-verbal du 14e Congrès, tenu les 15 au 17 novembre 2019 sous réserve des demandes de modification qui pourront être soumises d'ici la fin du présent Congrès. »

Jason Lagacé (Montréal) propose et Elise Solomon (Gouin) appuie.

Adoptée à l'unanimité.

5. Présentation du processus de vote aux élections internes

Le responsable aux élections, Frédéric Dénommé, explique le fonctionnement des élections internes qui se déroulent de façon électronique (Documents 1 et 2). Les gens doivent avoir été inscrits comme délégué-es avant 18h pour pouvoir voter. [19h10]

Ouverture du bureau de vote virtuel pour les élections internes [19h45]

6. Présentation des personnes candidates

Chaque personne candidate aux élections internes dispose de deux minutes pour se présenter [19h12] :

- Alejandra Zaga Mendez, Présidence
- Manon Massé, Porte-parole
- Gabriel Nadeau-Dubois, Porte-parole
- Gabriel Laurence-Brook, Responsable aux orientations
- Michèle Corcos, Responsable à la formation
- Guillaume Vézina, Responsable à la formation
- William Champigny-Fortier, Comité synthèse

7. Rapport de l'aile parlementaire

Gabriel Nadeau-Dubois et Christine Labrie présentent le rapport de l'Aile parlementaire (Document 12). [19h28]

Le tout est suivi d'une période de questions de 30 minutes. [19h44]

8. Conférence

Retour sur la COP-26: Quelles perspectives pour la lutte climatique au Québec invité.e.s: Claude Vaillancourt, président de l'Association pour la Taxation des Transactions financières pour l'Aide aux Citoyens (ATTAC) et Émilise Lessard-Therrien, députée de Rouyn Noranda [20h30]

Ajournement du congrès à 21h30.

Samedi, 20 novembre 2021

9. Bienvenue

Le secrétaire général Nicolas Chatel-Launay souhaite la bienvenue aux délégué-es et demande d'observer une minute de silence pour le décès de Thomas Trudel le 14 novembre dans St-Michel et de Jannai Dopwell-Bailey le 18 octobre dans Côte-des-Neiges, à la demande de Alexandre Boucher Bonneau (Viau). [9h04]

10. Point d'information sur l'assemblée générale des femmes par la Commission nationale des femmes

Valérie Gilker Létourneau explique que la Commission nationale a décidé de reporter son Assemblée générale au samedi 5 février. Elle annonce aussi que le Comité d'éthique sera mis en place dès janvier. [9h05]

11. Présentation de la plateforme 2022

Alejandra Zaga-Mendez présente le processus qui a mené à la proposition de plateforme pour l'élection de 2022. [9h08]

Alejandra Zaga-Mendez et Benjamin Gingras présentent le contenu de cette proposition.

Gabriel Nadeau-Dubois présente la proposition d'urgence du Comité de coordination national et de la Commission politique qui ne sera votée que si 1.1B est adopté (Document 9). [9h19]

12. Adoption de la plateforme électorale 2022, Proposition 1

Nicolas Chatel Launay présente le cahier sur la proposition 1 [9h24] et souligne les éléments suivants:

Il y aura un vote préférentiel pour les options 1.1 A à C

Une demande de vote scindé a été reçue pour 1.5

1.6 Modifie 1.2 et non 1.3, tel que corrigé dans la mise à jour du cahier synthèse.

Point d'ordre de Hassoun Karam (Viau) sur des amendements à ramener, refusé par la présidence parce que la date limite est dépassée.

Point d'ordre de Marc Bonhomme (Hochelaga-Maisonneuve), sur le fait d'ajouter Montréal et Hochelaga en appui à 1.1C, une mise à jour du Cahier synthèse a déjà été publiée pour corriger cette erreur.

13. Délibérante

Une période délibérante de 30 minutes s'ouvre à 9h35.

Florence Chenel (Sherbrooke), vote scindé demandé en 1.10. [9h48]

L'assemblée est prête à voter. [10h07]

Proposition 1. Lutter contre la crise climatique et respecter les limites écologiques du territoire et de la planète

1.1A Commission politique Pour lutter contre les changements climatiques, Québec solidaire s'engage à adopter une Loi sur le climat pour réduire d'au moins 45% les gaz à effet de serre par rapport au niveau de 1990, d'ici 2030, en vue d'atteindre la carboneutralité au plus tard en 2050.	Option A Éliminée au premier tour du vote préférentiel.
1.1C Hochelaga-Maisonneuve, Hull, Laval, Montréal, Notre-Dame-de-Grâce, Prévost, Viau Modifier l'alinéa 1.1 Pour lutter contre les changements climatiques, Québec solidaire s'engage à adopter une Loi sur le climat pour réduire d'au moins 45 % 65% les gaz à effet de serre par rapport au niveau de 1990, d'ici 2030, en vue d'atteindre la carboneutralité au plus tard en 2050.	Option C Éliminée au 2e tour du vote préférentiel.
1.1B Bourget , Modifier l'alinéa 1.1 Pour lutter contre les changements climatiques, Québec solidaire s'engage à adopter une Loi sur le climat pour réduire d'au moins 45 % 50% les gaz à effet de serre par rapport au niveau de 1990, d'ici 2030, en vue d'atteindre la carboneutralité au plus tard en 2050.	Option B Adoptée à la majorité.
Que Québec solidaire s'engage à proposer, lors de la prochaine campagne électorale, des mesures ambitieuses et structurantes de réduction des émissions de gaz à effet de serre; Que ces mesures permettent de réduire les émissions du Québec d'au moins 55% par rapport au niveau de 1990 d'ici 2030, en se rapprochant le plus possible de la cible de 65 % encouragée par les mouvements sociaux en prenant en compte notamment nos responsabilités internationales sur le plan de la solidarité et de la coopération Nord-Sud; Que ces mesures permettent d'atteindre la carboneutralité d'ici 2050.	Proposition d'urgence Comité de coordination national et Commission politique Adoptée à la majorité.
1.2 Hochelaga-Maisonneuve, Prévost, Viau Remplacer l'alinéa 1.1 par:	Rejetée à la majorité.

<u>Pour lutter contre les changements climatiques, Québec solidaire s'engage à nationaliser les grandes entreprises polluantes. En prenant le contrôle de celles-ci, nous pourrions implanter un véritable plan démocratique de transition économique sans avoir à se soumettre à l'impératif du profit et dans l'objectif de réduire d'au moins X% les émissions de gaz à effet de serre par rapport au niveau de 1990, d'ici 2030, en vue d'atteindre la carboneutralité au plus tard en 2050.</u>	
1.3 Taillon, Modifier l'alinéa 1.1 Québec solidaire s'engage à adopter une Loi sur le climat pour réduire d'au moins 45 % les gaz à effet de serre par rapport au niveau de 1990, d'ici 2030, en vue d'atteindre la carboneutralité au plus tard en 2050 2040.	Rejetée à la majorité.
1.4 Bonaventure, Modifier l'alinéa 1.2 Finalement, nous établirons un vaste réseau de bornes de recharge et un système de bonus-malus régionalisé dans l'optique d'une interdiction de la vente de tout véhicule neuf à essence d'ici 2030 et nous mettrons en place des réseaux cyclables sécuritaires dans les petites, moyennes et grandes villes.	Adoptée à la majorité.
1.5 Rimouski, Modifier l'alinéa 1.3 Pour réaliser la transition et [1] <u>réduire notre consommation</u> énergétique, Québec solidaire s'engage à accélérer la fin de l'utilisation de sources énergétiques non renouvelables [2] <u>et à mettre en action un plan de réduction de consommation énergétique dans tous les secteurs.</u>	Vote scindé demandé préalablement auprès du Secrétaire général [1] Adoptée à la majorité. [2] Rejetée à la majorité.
1.6 Taschereau, Modifier l'alinéa 1.2 Nous favoriserons le développement d'un système de transport qui réduira la dépendance à l'auto solo de façon à soutenir plutôt des mesures de transport actif, de développement de l'autopartage et les circuits courts. <u>Ce virage implique l'arrêt complet de tout projet de développement, élargissement ou prolongement autoroutier autre que le seul entretien des infrastructures déjà existantes à l'heure actuelle.</u>	Rejetée à la majorité.
1.7 Saint-Henri-Saint-Anne, modifier l'alinéa 1.3 Pour réaliser la transition énergétique, Québec solidaire s'engage à accélérer la fin de l'utilisation de sources énergétiques non renouvelables. <u>Québec solidaire s'engage à nationaliser le secteur des hydrocarbures sous le contrôle démocratique des travailleurs et des travailleuses</u>	Rejetée à la majorité.

1.8 Arthabaska, Hull, Laval, Jean-Lesage, Laurier-Dorion, Prévost, Viau, Ajouter à la fin de l'alinéa 1.3 <u>Québec solidaire s'engage à nationaliser sous contrôle régional l'ensemble des industries produisant des énergies renouvelables (éolien, solaire, etc.) afin de compléter la nature publique de la production de l'énergie au Québec et de planifier son développement.</u>	Adoptée à la majorité.
1.9 Gouin, Modifier l'alinéa 1.4 Pour réduire le gaspillage et augmenter la durée de vie des produits du quotidien, Québec solidaire s'engage à mettre fin à l'obsolescence planifiée <u>et à légiférer pour garantir le droit à la réparation.</u>	Adoptée à la majorité.
1.10 Arthabaska, Berthier, Joliette, Lanaudière, Laporte, Notre-Dame-de-Grâce, Prévost, Sherbrooke, Modifier l'alinéa 1.5 Pour protéger la biodiversité tout en garantissant l'accès à la nature à toutes et tous, Québec solidaire s'engage à ce qu'un 30 % représentatif de la diversité écologique d'un territoire québécois soit protégé d'ici 2030. [1] <u>Des corridors fauniques seront aménagés et [2] nous accorderons au fleuve Saint-Laurent le statut de personnalité juridique.</u>	Vote scindé demandé dans la plénière [1] Adoptée à la majorité. [2] Adoptée à la majorité.
1.11 Maskinongé, Modifier l'alinéa 1.6 Les redevances pour les entreprises qui exploitent l'eau potable à des fins commerciales seront augmentées de façon significative et nous interdirons progressivement l'exploitation de l'eau potable par des entreprises privées à des fins d'embouteillage sur le territoire du Québec	Rejetée à la majorité.
1.12 Maskinongé, Ajouter un nouvel alinéa 1.7 <u>Pour protéger la santé de la population et celle de nos lacs et rivières, Québec solidaire s'engage à instaurer un contrôle plus strict des rejets industriels et publics dans nos cours d'eau. La réglementation quant au rejet de substances chimiques sera élargie et s'appliquera à des classes de substances plutôt qu'à des matières spécifiques. Des processus d'inspection routiniers seront assurés notamment grâce à l'embauche massive d'inspectrices et d'inspecteurs.</u>	Rejetée à la majorité.
1.30 Montérégie, Ajouter un nouvel alinéa 1.7 <u>Pour protéger nos populations, celles des premières nations et notre territoire des effets de la crise climatique, Québec solidaire s'engage à mettre en chantier des mesures importantes d'adaptation.</u>	Adoptée à la majorité.

Proposition CO2021.04

Telle qu'amendée, adoptée à la majorité.

Proposition 1. Lutter contre la crise climatique et respecter les limites écologiques du territoire et de la planète

Il est proposé que la plateforme comprenne les engagements suivants:

1.1 Pour lutter contre les changements climatiques, Québec solidaire s'engage à adopter une Loi sur le climat pour réduire d'au moins ~~45%~~**50% [1.1B]** les gaz à effet de serre par rapport au niveau de 1990, d'ici 2030, en vue d'atteindre la carboneutralité au plus tard en 2050.

Nous mettrons en place des mesures d'écofiscalité visant à faire payer aux grands pollueurs la réparation des dommages causés par leurs activités économiques. Nous instaurerons un "Budget carbone" afin de fixer des cibles annuelles et sectorielles de réduction en plus de définir des objectifs menant à la conception de plans de transition régionaux. Toutes nouvelles initiatives gouvernementales seraient alors soumises à une analyse d'impact sur le climat et sur les populations les plus touchées.

1.2 Pour accélérer la fin de notre dépendance au pétrole, Québec solidaire s'engage à transformer en profondeur la manière dont nous nous déplaçons.

Nous lancerons, en ville et en région, un vaste chantier afin de doter le Québec d'un réseau public de chemins de fer électrifié destiné aux voyageurs et aux marchandises.

Nous ferons du transport public (tramway, trains, autobus électriques) le centre de la transformation des moyens de transport, en ville, en région et en milieu rural, et confierons à des entreprises publiques ce virage. Nous favoriserons le développement d'un système de transport qui réduira la dépendance à l'auto solo de façon à soutenir plutôt des mesures de transport actif, de développement de l'autopartage et les circuits courts.

Finalement, nous établirons un vaste réseau de bornes de recharge **et un système de bonus-malus régionalisé [1.4]** dans l'optique d'une interdiction de la vente de tout véhicule neuf à essence d'ici 2030 et nous mettrons en place des réseaux cyclables sécuritaires dans les petites, moyennes et grandes villes.

1.3 Pour réaliser la transition énergétique **et réduire notre consommation énergétique [1.5]**, Québec solidaire s'engage à accélérer la fin de l'utilisation de sources énergétiques non renouvelables.

L'exploitation des hydrocarbures sera interdite sur l'ensemble du territoire québécois et le gouvernement s'assurera que la Caisse de dépôts et de placements du Québec retire ses investissements dans les entreprises de ce secteur. Tout nouveau projet de pipeline destiné au transport des hydrocarbures sera interdit sur le territoire du Québec.

Québec solidaire s'assurera de compléter l'électrification du chauffage et d'améliorer l'efficacité énergétique des bâtiments résidentiels, commerciaux et institutionnels.

Québec solidaire s'engage à nationaliser sous contrôle régional l'ensemble des industries produisant des énergies renouvelables (éolien, solaire, etc.) afin de compléter la nature publique de la production de l'énergie au Québec et de planifier son développement. [1.8]

1.4 Pour réduire le gaspillage et augmenter la durée de vie des produits du quotidien, Québec solidaire s'engage à mettre fin à l'obsolescence planifiée **et à légiférer pour garantir le droit à la réparation. [1.9]**

Nous viserons prioritairement les produits électroménagers et de communication incluant les divers terminaux informatiques, en plus d'en détaxer les services de réparation. Nous instaurerons une loi contre le gaspillage alimentaire tout en interdisant graduellement les produits à usage unique lorsque possible.

1.5 Pour protéger la biodiversité tout en garantissant l'accès à la nature à toutes et tous, Québec solidaire s'engage à ce qu'un 30 % représentatif du territoire québécois et de sa diversité écologique soit protégé d'ici 2030, particulièrement dans le sud du Québec. **Des corridors fauniques seront aménagés et nous accorderons au fleuve Saint-Laurent le statut de personnalité juridique. [1.10]**

Le réseau de la SÉPAQ sera élargi, les terrains urbains laissés vacants seront soumis à un droit d'expropriation lié à la création d'espaces verts et nous protégerons adéquatement les boisés existants ainsi que les milieux humides et les animaux qui les habitent, en tenant compte des initiatives citoyennes. Nous favoriserons la protection des cours d'eau tout en facilitant l'accès public aux berges maintenues dans un état naturel.

1.6 Pour protéger notre eau potable, Québec solidaire s'engage à réglementer l'utilisation de cette ressource qui est un bien commun essentiel. Les redevances pour les entreprises qui exploitent l'eau potable à des fins commerciales seront augmentées de façon significative et nous interdirons progressivement

l'exploitation de l'eau potable par des entreprises privées à des fins d'embouteillage sur le territoire du Québec.

1.7 Pour protéger nos populations, celles des premières nations et notre territoire des effets de la crise climatique, Québec solidaire s'engage à mettre en chantier des mesures importantes d'adaptation. [1.30]

Proposition CO2021.04b Proposition d'urgence

Que Québec solidaire s'engage à proposer, lors de la prochaine campagne électorale, des mesures ambitieuses et structurantes de réduction des émissions de gaz à effet de serre;

Que ces mesures permettent de réduire les émissions du Québec d'au moins 55% par rapport au niveau de 1990 d'ici 2030, en se rapprochant le plus possible de la cible de 65 % encouragée par les mouvements sociaux en prenant en compte notamment nos responsabilités internationales sur le plan de la solidarité et de la coopération Nord-Sud;

Que ces mesures permettent d'atteindre la carboneutralité d'ici 2050.

14. Adoption de la plateforme électorale 2022, Propositions 7 et 8

Nicolas Chatel Launay présente le cahier synthèse aux proposition 7 et 8. [10h21]

15. Délibérante

Une plénière de 20 minutes s'ouvre à 10h22.

L'assemblée est prête à voter. [10h44]

Proposition 7. Assurer des services sociaux et de santé physique et mentale arrimés aux besoins exprimés par la population, accessibles et axés sur la prévention

7.1 Hull, Jean-Lesage, Prévost, Verdun, Viau Modifier l'alinéa 7.1 Avec un réseau de CLSC, <u>ouverts 24h sur 24, sept jours sur sept</u> , accessible sur tout le territoire, nous créerons une porte d'entrée de proximité afin de permettre aux Québécoises et Québécois d'accéder aux services du réseau de la santé et de services sociaux.	Adoptée à majorité.
7.2 Joliette , Ajouter un nouvel alinéa 7.6 <u>QS révisera à la baisse les contingentements pour que plus d'étudiants aient accès aux études en soins infirmiers, médecine, et aux autres formations reliées aux domaines de la santé, afin de trouver une réponse aux manques de personnel.</u>	Rejetée à majorité.

Proposition CO2021.05

Adoptée à la majorité telle qu'amendée.

Proposition 7. Assurer des services sociaux et de santé physique et mentale arrimés aux besoins exprimés par la population, accessibles et axés sur la prévention

Il est proposé que la plateforme comprenne les engagements suivants:

7.1 Pour que les services de santé et de services sociaux soient adaptés aux différentes communautés québécoises, Québec solidaire s'engage à placer les CLSC au centre de sa vision de la santé.

Avec un réseau de CLSC **ouverts 24h sur 24, sept jours sur sept, [7.1]** accessible sur tout le territoire, nous créerons une porte d'entrée de proximité afin de permettre aux Québécoises et Québécois d'accéder aux services du réseau de la santé et de services sociaux. Des équipes multidisciplinaires, incluant les médecins, y seront créées ainsi que des programmes visant à offrir des services de soins préventifs dans les établissements scolaires et les services de garde. Nous réinvestirons massivement dans les programmes de prévention afin d'en faire le fer de lance du réseau de la santé et des services sociaux.

7.2 Pour bonifier les services offerts par le réseau de la santé, Québec solidaire s'engage à y inclure tous les services de santé essentiels.

En priorité, nous assurerons une couverture publique des services en santé mentale pour que tout le monde ait accès à l'intervenant-e psychosocial-e adapté-e à son besoin.

Aussi, nous mettrons en place une assurance dentaire publique, universelle et gratuite. Enfin, nous assurerons un accès aux services de santé et de réadaptation qui sont des alternatives efficaces aux médicaments et aux interventions médicales invasives, afin de réduire la quantité de médicaments consommés et ainsi réduire drastiquement les coûts de notre système de santé.

7.3 Pour révolutionner les soins et l'intégration des personnes ayant des défis d'autonomie, Québec solidaire s'engage à mettre fin à l'approche comptable qui les présente comme un fardeau financier.

Des services gratuits et de qualité seront offerts en fonction des besoins des personnes en perte d'autonomie ou présentant diverses limitations fonctionnelles. De plus, ces personnes bénéficieront d'un continuum de soins et d'un accompagnement adéquat tout au long de leur vie. Elles seront soutenues afin qu'elles puissent participer à des activités qui leur sont signifiantes dans leur quartier, leur ville, leur communauté et leur famille.

7.4 Pour que toute la population puisse avoir accès aux médicaments dont elle a besoin, Québec solidaire s'engage à mettre sur pied Pharma-Québec ainsi qu'un Régime d'assurance médicaments public et universel.

Pharma-Québec permettra de créer un centre de production local de vaccins, de médicaments génériques et de matériel sanitaire afin de prévenir les ruptures de stock et ainsi affirmer notre indépendance dans ce secteur stratégique.

7.5 Pour augmenter notre résilience face aux maladies infectieuses et aux événements climatiques, Québec solidaire s'engage à rehausser le budget de la santé publique et à assurer son indépendance vis-à-vis du pouvoir politique.

Proposition 8. Placer l'éducation publique au cœur de nos communautés

8.1 Arthabaska, Chicoutimi, Hull, Jean-Lesage, Maurice-Richard, Prévost Modifier l'alinéa 8.1

Nous éliminerons immédiatement tous les frais scolaires facturés dans les établissements publics, du préscolaire au secondaire. Nous assurerons une forme de rémunération pour tous les stages et entamerons une diminution des frais exigés au niveau postsecondaire, ~~afin d'atteindre à terme la gratuité scolaire.~~ **afin d'atteindre la gratuité scolaire d'ici la fin d'un premier mandat.**

Rejetée à majorité.

8.2 Laval , Ajouter à la fin de l'alinéa 8.1 <u>Nous assurerons l'accès universel aux projets particuliers dans les écoles publiques, en bannissant la sélection académique et financière pour ces projets</u>	Adoptée à majorité.
8.3 Commission nationale autochtone , Ajouter un alinéa 8.5 <u>Pour permettre aux générations futures d'avoir une meilleure connaissance de l'histoire des Premiers peuples, Québec solidaire s'engage à actualiser le contenu scolaire concernant les réalités autochtones, notamment en ce qui a trait à l'histoire contemporaine, la colonisation, et les réalités qui en découlent.</u>	Adoptée à majorité.

Proposition CO2021.06

Adoptée à la majorité telle qu'amendée.

Proposition 8. Placer l'éducation publique au cœur de nos communautés

Il est proposé que la plateforme comprenne les engagements suivants:

8.1 Pour que l'école québécoise soit au service de l'ensemble des élèves d'ici, Québec solidaire s'engage à faire de l'accès universel à une éducation de qualité une réalité.

Nous éliminerons immédiatement tous les frais scolaires facturés dans les établissements publics, du préscolaire au secondaire, incluant la formation générale des adultes et la formation professionnelle. Nous mettrons en place une politique nationale des stages afin d'encadrer le statut de stagiaire et d'assurer la rémunération de tous les stages et entamerons une diminution des frais exigés au niveau postsecondaire, afin d'atteindre à terme la gratuité scolaire.

Nous entamerons la conversion des établissements privés qui le souhaitent en écoles publiques tout en mettant fin progressivement au financement public des écoles privées. **Nous assurerons l'accès universel aux projets particuliers dans les écoles publiques, en bannissant la sélection académique et financière pour ces projets. [8.2]**

8.2 Pour assurer la qualité des services dans nos écoles, Québec solidaire s'engage à établir un plancher de services professionnels.

Ainsi, les centres de services scolaires auront l'obligation d'embaucher le personnel nécessaire à l'atteinte de ces planchers pour que chaque professionnel-le ait moins d'élèves à sa charge. Aussi, nous réviserons l'indice de défavorisation scolaire afin que le financement des écoles reflète les besoins réels des communautés. Nous mettrons en place une loi de protection budgétaire afin d'empêcher qu'interviennent des coupures mettant à mal le financement durable de notre réseau scolaire.

8.3 Pour lutter contre la vétusté des écoles, Québec solidaire s'engage à établir un vaste chantier de rénovation, d'agrandissement, de verdissement et de construction pour avoir des écoles saines qui répondent aux besoins des élèves et du personnel.

8.4 Pour favoriser l'accès à l'enseignement postsecondaire sur tout le territoire, Québec solidaire s'engage à augmenter le soutien financier aux cégeps et aux universités régionaux en fonction de leurs besoins particuliers.

Nous favoriserons notamment la mobilité des étudiantes et étudiants vers les cégeps et universités des régions et travaillerons à la mise sur pied d'un programme d'échange interrégional.

8.5 Pour permettre aux générations futures d'avoir une meilleure connaissance de l'histoire des Premiers peuples, Québec solidaire s'engage à actualiser le contenu scolaire concernant les réalités autochtones, notamment en ce qui a trait à l'histoire contemporaine, la colonisation, et les réalités qui en découlent. [8.3]

16. Adoption de la plateforme électorale 2022, Propositions 16, 19 et 20

Nicolas Chatel-Launay présente le Cahier synthèse sur ces propositions [10h48]

17. Délibérante

Un comité plénier de 20 minutes s'ouvre à 10h50.

Anne-Marie Melançon (Portneuf) retire l'amendement 20.3. [10h57]

Amélie Drainville (Berthier) demande un vote scindé pour 20.2 (en 4 morceaux). [11h02]

L'assemblée est prête à voter. [11h12]

Proposition 16. Construire le Québec avec les Autochtones et améliorer les conditions de vie des Premières Nations et des Inuit

16.1 Commission nationale autochtone , ajouter à la fin de l'alinéa 16.4 <u>Pour rendre hommage aux enfants disparus, aux survivants des pensionnats, leurs familles et leurs communautés et permettre une réelle réconciliation entre les nations. Québec solidaire s'engage à transformer le 30 septembre, la journée vérité et réconciliation, en congé férié pour toutes les québécoises et québécois</u>	Adoptée à la majorité.
---	------------------------

Proposition CO2021.07

Adoptée à la majorité telle qu'amendée.

Proposition 16. Construire le Québec avec les Autochtones et améliorer les conditions de vie des Premières Nations et des Inuit

Il est proposé que la plateforme comprenne les engagements suivants:

16.1 Pour concrétiser les droits des Premières Nations et des Inuit sur leurs territoires, Québec solidaire s'engage à s'assurer de leur consentement préalable, libre et éclairé et de leur participation réelle lors de tout projet prévu sur leurs territoires, le tout en conformité avec la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones.

Nous instaurerons le principe de la gestion de nation à nation entre l'État québécois et les communautés en matière de développement, de conservation et d'exploitation des ressources naturelles.

16.2 Pour accroître la capacité des communautés autochtones à s'autodéterminer, Québec solidaire s'engage à leur confier la gestion et l'administration de certains services publics les concernant.

En priorité, nous soutiendrons le transfert des services de la protection de l'enfance et de la jeunesse à des instances autochtones. Nous nous assurerons que les personnes qui y travailleront aient accès à toute la formation nécessaire.

16.3 Pour valoriser les cultures autochtones, Québec solidaire s'engage à protéger et à faire la promotion active des langues des Premières Nations et des Inuit.

Nous donnerons aux langues autochtones le statut de langues protégées en plus de créer un office destiné à cette fin. Nous soutiendrons l'enseignement des langues traditionnelles et des savoirs ancestraux auprès des jeunes autochtones.

16.4 Dès le début de son mandat, Québec solidaire s'engage à se mettre en action afin que justice soit rendue pour les enfants autochtones disparus ou inhumés dans les pensionnats.

Avec l'accord et en collaboration avec les communautés concernées, nous nous assurerons que l'ensemble des sites d'anciens pensionnats soient fouillés et que des enquêtes de coroners soient mises en place. Nous accompagnerons les familles qui le souhaitent afin qu'elles puissent tenir les cérémonies et les événements commémoratifs qu'elles jugent appropriés pour honorer la mémoire de leurs proches décédés.

Pour rendre hommage aux enfants disparus, aux survivants des pensionnats, leurs familles et leurs communautés et permettre une réelle réconciliation entre les nations, Québec solidaire s'engage à transformer le 30 septembre, la journée vérité et réconciliation, en congé férié pour toutes les québécoises et québécois. [16.1]

16.5 Pour reconnaître concrètement le racisme systémique auquel sont confrontés les Premières Nations et les Inuit, Québec solidaire s'engage à adopter le «principe de Joyce».

En étroite collaboration avec les autorités autochtones concernées, nous travaillerons sans relâche à assurer un accès équitable et non discriminatoire aux autochtones du Québec aux services sociaux et de santé en portant une attention particulière au traitement des femmes et des enfants.

Proposition 19. Fonder le pays du Québec

19.1 Arthabaska, Ajouter un nouvel alinéa 19.3 <u>Pour que le peuple du Québec puisse affirmer son autonomie face à la couronne britannique et la légitimité démocratique de l'Assemblée nationale, Québec solidaire s'engage notamment à abolir le poste de lieutenant-gouverneur et le serment d'allégeance au monarque du Canada.</u> <u>Seul le serment envers le peuple sera exigé pour l'entrée en fonction de la députation à l'Assemblée nationale.</u>	Adoptée à la majorité.
19.2 Mercier, Sainte-Marie-Saint-Jacques, Taschereau, Ajouter un nouvel alinéa 19.3 <u>Pour que le peuple du Québec affirme sa souveraineté, Québec solidaire s'engage à remettre en question les accords et conventions internationales économiques et militaires signés par le Canada, non seulement ceux de libre-échange, mais aussi les accords militaires et les ententes fiscales qui protègent la grande entreprise et les plus riches.</u>	Adoptée à la majorité.

Proposition CO2021.08

Adoptée à la majorité telle qu'amendée.

Proposition 19. Fonder le pays du Québec

Il est proposé que la plateforme comprenne les engagements suivants:

19.1 Pour que le peuple du Québec puisse affirmer son droit de décider de son avenir, Québec solidaire s'engage à lancer une démarche d'assemblée constituante dès son arrivée au pouvoir.

L'Assemblée constituante sera paritaire et représentative, composée de personnes élues au suffrage universel et aura pour mandat d'élaborer un projet de constitution pour un Québec indépendant. Ce projet sera soumis à la population par référendum et le processus sera soutenu et promu par le gouvernement solidaire.

19.2 Pour que le pays du Québec soit à l'image de ses premières occupantes et premiers occupants, Québec solidaire s'engage à inviter les peuples autochtones dans chaque étape de la démarche d'accès à l'indépendance.

Nous entamerons alors un dialogue de nation à nation afin d'identifier et de mettre en place les meilleures conditions pour s'affranchir de la Loi sur les Indiens et offrir aux nations concernées un réel droit à l'autodétermination.

19.3 Pour que le peuple du Québec puisse affirmer son autonomie face à la couronne britannique et la légitimité démocratique de l'Assemblée nationale, Québec solidaire s'engage notamment à abolir le poste de lieutenant-gouverneur et le serment d'allégeance au monarque du Canada.

Seul le serment envers le peuple sera exigé pour l'entrée en fonction de la députation à l'Assemblée nationale. [19.1]

19.4 Pour que le peuple du Québec affirme sa souveraineté, Québec solidaire s'engage à remettre en question les accords et conventions internationales économiques et militaires signés par le Canada, non seulement ceux de libre-échange, mais aussi les accords militaires et les ententes fiscales qui protègent la grande entreprise et les plus riches. [19.2]

Proposition 20. Faire du Québec un leader en solidarité internationale et une terre d'accueil ouverte sur le monde

20.1 Saint-Hyacinthe, Ajouter à la fin de l'alinéa 20.1 <u>Nous veillerons également, lorsque possible, à l'élaboration de formations spécifiques permettant l'acquisition de certaines compétences précises manquantes pour des emplois en grave pénurie de main d'œuvre et/ou s'inscrivant dans le développement durable.</u>	Adoptée à la majorité. Recomptage [11h27] Adoptée à la majorité.
20.2 Sainte-Marie-Saint-Jacques, Taschereau, Verdun, Remplacer l'alinéa 20.4 par: <u>[1] Considérant le caractère international de la crise climatique et sanitaire dans un contexte d'inégalités nord-sud exacerbées et pour devenir un leader sur la scène internationale, Québec solidaire s'engage à modifier la mission de la diplomatie québécoise pour sortir de la logique marchande afin:</u> <u>[2] · de défendre la lutte aux changements climatiques et à l'évasion fiscale, la démocratie et les droits humains.</u> <u>[3] · de permettre aux populations des pays du sud d'avoir accès aux vaccins;</u> <u>[4] · de permettre aux pays du Sud d'avoir les moyens pour engager une transition juste et verte, notamment en supprimant les dettes de ces pays aux banques du Nord</u>	Vote scindé demandé en plénière [1] Adoptée à la majorité. [2] Adoptée à la majorité. [3] Adoptée à la majorité. [4] Adoptée à la majorité.
20.3 Portneuf, Ajouter un nouvel alinéa 20.5 <u>Québec solidaire rétablira le seuil d'immigrants accueillis chaque année au Québec au niveau de 2018, soit 50 000.</u>	Retirée par l'association.

Proposition CO2021.09

Adoptée à la majorité telle qu'amendée (P264 C8 A18)

Proposition 20. Faire du Québec un leader en solidarité internationale et une terre d'accueil ouverte sur le monde

Il est proposé que la plateforme comprenne les engagements suivants:

20.1 Pour que toutes et tous puissent développer leur plein potentiel, Québec solidaire s'engage à élargir la reconnaissance des diplômes des personnes immigrantes et à soutenir leur intégration dans le marché du travail en conformité de leur niveau de qualification. **Nous veillerons également, lorsque possible, à l'élaboration de formations spécifiques permettant l'acquisition de certaines compétences précises manquantes pour des emplois en grave pénurie de main d'œuvre et/ou s'inscrivant dans le développement durable. [20.1]**

20.2 Pour répondre aux diverses crises qui secouent la planète, Québec solidaire s'engage à faciliter l'immigration de nature humanitaire et climatique. Nous voulons faire du Québec un sanctuaire et une véritable terre d'accueil tout en facilitant l'accès à la citoyenneté pour celles et ceux qui sont déjà sur le territoire. Grâce au rapatriement des pouvoirs fédéraux, nous régulariserons le statut des personnes immigrantes précaires ainsi que des travailleuses et travailleurs essentiels qui ont œuvré durant la pandémie.

20.3 Pour faciliter l'inclusion des personnes nouvellement arrivées, Québec solidaire s'engage à créer des carrefours locaux en immigration. Ces carrefours devront favoriser l'établissement des personnes immigrantes dans toutes les régions du Québec, leur offrir des services soutenus d'accueil et de francisation en partenariat avec le milieu communautaire, les entreprises et les services sociaux.

20.4 ~~Pour devenir un leader sur la scène internationale, Québec solidaire s'engage à modifier la mission de la diplomatie québécoise pour sortir de la logique marchande afin de défendre la lutte aux changements climatiques et à l'évasion fiscale, la démocratie, les droits humains ainsi que l'accès aux vaccins tant que la pandémie perdurera.~~ **Considérant le caractère international de la crise climatique et sanitaire dans un contexte d'inégalités nord-sud exacerbées et pour devenir un leader sur la scène internationale, Québec solidaire s'engage à modifier la mission de la diplomatie québécoise pour sortir de la logique marchande afin:**

- **de défendre la lutte aux changements climatiques et à l'évasion fiscale, la démocratie et les droits humains.**
- **de permettre aux populations des pays du sud d'avoir accès aux vaccins;**
- **de permettre aux pays du Sud d'avoir les moyens pour engager une transition juste et verte, notamment en supprimant les dettes de ces pays aux banques du Nord [20.2]**

18. Adoption de la plateforme électorale 2022, Propositions 2, 4 et 5

Gabriel Laurence-Brooke présente les propositions 2, 4, 5, 10 et 11. [11h28]

Blanche Paradis présente la proposition 17. [11h36]

Proposition prioritaire de s'arrêter pour une pause dîner d'une heure. [11h41]

Proposée par Lauréline Manassero (Marie-Victorin), appuyé par Ludvic Moquin-Beaudry (Ste-Marie-St-Jacques), adoptée à la majorité.

Ajournement. Dîner de 11h50 à 12h50.

19. Délibérante

Intervention prioritaire de Marc Bonhomme (Montréal) sur 5.12 qui aurait dû être ramenée suite à un vote de l'association de Montréal. La demande n'a pas été acheminée au Comité synthèse. [12h50]

Amélie Drainville (Berthier) souhaite revoir la liste des tours de parole. [12h52]

Le secrétariat général présente le cahier synthèse pour les propositions 2, 4 et 5. [12h55]

Un comité plénier de 30 minutes s'ouvre à 13h02.

Vote scindé sur 4.3 demandé par Maxime Larue-Bourdages (CCN) et proposition de référence de la seconde partie à la Commission politique, référence appuyée par Blanche Paradis (CNF). [13h05]

Manon Massé (CCN) dépose une proposition de référence de 2.4 à la Commission politique et de scission du même amendement, référence appuyée par Alejandra Zaga-Mendez (CCN). [13h13]

L'assemblée est prête à voter. [13h36]

Proposition 2. Développer l'économie de proximité, soutenir l'action communautaire et diversifier les économies régionales

2.1 Rimouski, Modifier l'alinéa 2.1 Finalement, nous établirons des cibles d'utilisation du bois d'œuvre dans la construction afin de rendre les nouveaux bâtiments plus écologiques <u>d'abord en priorisant la rénovation et la restauration écologiques de bâtis existants et, en second lieu, en allant vers la construction de nouveaux bâtiments plus écologiques</u>	Adoptée à la majorité.
2.2 Laval, Prévost, Viau Ajouter à la fin de l'alinéa 2.1 <u>Pour assurer une utilisation sobre, rationnelle et planifiée démocratiquement des ressources naturelles et de leur transformation, Québec solidaire s'engage à nationaliser les grandes entreprises minières et forestières qui exploitent ces ressources.</u>	Rejetée à la majorité.
2.4 Berthier, Modifier l'alinéa 2.1 Pour assurer une plus grande résilience des économies régionales, Québec solidaire s'engage à mettre en place un nouveau contrat social encadrant l'exploitation et la transformation des ressources naturelles. <u>[1] En ce qui concerne les projets miniers, ce contrat social impliquera une révision de la Loi sur les mines, [2] une prise de contrôle public majoritaire des sites miniers, une reprise des évaluations environnementales et des consultations publiques (représentatives des populations locales et des peuples autochtones habitant le territoire qui pourront tous deux exercer un droit de veto), [3] afin que tous les projets miniers, actuels et futurs, répondent aux 5 conditions pour que l'électrification des transports ait meilleure mine.</u>	Proposition de référence à la Commission politique et de vote scindé (CCN) en plénière Référence à la Commission politique adoptée.

Par ce nouveau contrat, nous développerons une industrie durable et responsable en lien avec les métaux nécessaires à la production des batteries, de l'extraction jusqu'au recyclage. <u>Nous favoriserons toutefois les nouvelles technologies qui permettraient d'éviter l'exploitation de nouvelles mines.</u> <u>Par ce nouveau contrat,</u> nous valoriserons <u>également</u> la production locale énergétique provenant de la biomasse et d'autres sources renouvelables et résiduelles.	
2.3 Mercier, Taschereau, Verdun, Remplacer l'alinéa 2.5 par: Pour relocaliser notre économie, réduire notre dépendance aux importations, combattre les inégalités nord-sud, Québec solidaire s'engage à renégocier les traités de libre-échange qui ont été négociés par le Canada en notre nom, pour conclure des ententes commerciales de coopération avec les pays, basées sur le respect des droits individuels et collectifs, notamment ceux des peuples autochtones, ainsi que sur la justice sociale et environnementale.	Adoptée à la majorité.

Proposition CO2021.10

Adoptée à la majorité telle qu'amendée.

Proposition 2. Développer l'économie de proximité, soutenir l'action communautaire et diversifier les économies régionales

Il est proposé que la plateforme comprenne les engagements suivants:

2.1 Pour assurer une plus grande résilience des économies régionales, Québec solidaire s'engage à mettre en place un nouveau contrat social encadrant l'exploitation et la transformation des ressources naturelles.

Par ce nouveau contrat, nous développerons une industrie durable et responsable en lien avec les métaux nécessaires à la production des batteries, de l'extraction jusqu'au recyclage. Nous valoriserons la production locale énergétique provenant de la biomasse et d'autres sources renouvelables et résiduelles. Nous réformerons aussi notre mode d'exploitation des forêts en développant des fermes forestières et des forêts communautaires aux usages multiples. Finalement, nous établirons des cibles d'utilisation du bois d'œuvre dans la construction ~~afin de rendre les nouveaux bâtiments plus écologiques~~ **d'abord en priorisant la rénovation et la restauration écologiques de bâtis existants et, en second lieu, en allant vers la construction de nouveaux bâtiments plus écologiques [2.1]**

2.2 Pour stimuler la consommation locale et favoriser la mise en place d'une économie sociale et circulaire, Québec solidaire s'engage à créer une certification "Fabriqué au Québec" et une politique d'approvisionnement local.

Cette politique visera à soutenir les PME régionales par la création de centres de distribution locaux facilitant la mise en marché et la distribution des biens, produits et services locaux.

Ainsi, Québec solidaire se donnera comme priorité de développer et de maintenir les commerces de proximité.

2.3 Pour que l'action communautaire puisse jouer son rôle de pilier structurant des localités québécoises, Québec solidaire s'engage à augmenter à un niveau suffisant le financement à la mission des groupes d'action communautaire autonome.

2.4 Pour assurer une transition économique juste, nous créerons un fonds de requalification de la main-d'œuvre afin d'aider les travailleuses et les travailleurs des industries polluantes à se trouver un emploi vert à la mesure de leurs compétences.

2.5 Pour relocaliser notre économie et réduire notre dépendance aux importations, Québec solidaire s'engage à renégocier les traités de libre-échange qui ont été négociés par le Canada en notre nom. Pour relocaliser notre économie, réduire notre dépendance aux importations, combattre les inégalités nord-sud, Québec solidaire s'engage à renégocier les traités de libre-échange qui ont été négociés par le Canada en notre nom, pour conclure des ententes commerciales de coopération avec les pays, basées sur le respect des droits individuels et collectifs, notamment ceux des peuples autochtones, ainsi que sur la justice sociale et environnementale. [2.3]

Proposition 4. Assurer une meilleure répartition de la richesse et la mettre au service du bien commun

4.1 Hochelaga-Maisonneuve, Prévost, Saint-Henri-Saint-Anne, Viau, modifier l'alinéa 4.4 Pour garantir que les fonds publics servent l'ensemble de la population, le gouvernement de Québec solidaire s'engage à mettre fin à l'aide financière publique sans condition aux grandes entreprises.	Rejetée à la majorité.
4.2 Hochelaga-Maisonneuve, Prévost, Viau, Montréal Ajouter un nouvel alinéa 4.6 <u>En cas de fermeture ou de délocalisation de la production des entreprises qui n'accepteraient pas de se soumettre aux mesures fiscales d'un gouvernement solidaire, le gouvernement de Québec solidaire procédera à la nationalisation de ces entreprises sans aucune compensation, et les placera sous le contrôle direct et démocratique des travailleuses et travailleurs.</u>	Rejetée à la majorité.
4.3 Saint-Henri-Saint-Anne, Ajouter un nouvel alinéa 4.6 <u>[1] Pour rendre les municipalités moins dépendantes des taxes foncières et leur permettre de générer plus de revenus autonomes, Québec solidaire établira pour les municipalités un nouveau régime fiscal.</u> <u>[2] Ce régime fiscal allouera aux municipalités des points d'impôts sur le revenu pour remplacer les sommes actuellement tirées des taxes foncières. Les montants amassés seront répartis sur une base nationale selon des critères comme l'étendue du territoire et le nombre de personnes résidentes ou en villégiature. Ce régime établira une taxation de la propriété foncière basée sur l'usage inscrit par les propriétaires dans une déclaration d'usage et certains usages (ex. résidence principale) seront moins taxés que d'autres. Les contribuables possédant beaucoup de propriétés à l'échelle du Québec seront plus taxés pour chacune de ces propriétés, et ceux ne payant pas d'impôt au Québec paieront une taxe foncière majorée.</u>	Vote scindé et proposition de référence de [2] demandé en plénière (CCN) [1] Adoptée à la majorité. [2] Référence à la Commission politique adoptée à la majorité.

Proposition CO2021.11

Adoptée à la majorité telle qu'amendée.

Proposition 4. Assurer une meilleure répartition de la richesse et la mettre au service du bien commun

Il est proposé que la plateforme comprenne les engagements suivants:

4.1 Pour que le financement des services publics soit mieux réparti, Québec solidaire s'engage à exiger une plus grande contribution fiscale des entreprises hautement profitables et des très riches.

Nous augmenterons le nombre de paliers d'imposition des personnes à très hauts revenus tout en taxant l'ensemble des gains en capital, sauf pour de rares exceptions, telles que la vente d'une résidence principale. Nous imposerons davantage la richesse acquise ainsi que les héritages des très riches.

4.2 Pour mettre fin à l'iniquité entre les contribuables, Québec solidaire s'engage à combattre avec force l'évasion fiscale, l'évitement fiscal et les paradis fiscaux, notamment par la concertation internationale.

Nous augmenterons les effectifs de Revenu Québec afin de mieux contrôler les entreprises et pénaliser celles qui tentent d'échapper à leurs responsabilités fiscales. Nous instaurerons le principe d'un impôt minimum progressif pour les entreprises en plus d'instaurer la taxation des transactions financières.

4.3 Pour lutter contre les inégalités entre les dirigeant-e-s et leurs employé-e-s, Québec solidaire s'engage à instaurer un salaire maximum au sein du secteur public et des sociétés d'État, ainsi que dans les entreprises qui reçoivent de l'aide financière de l'État.

4.4 Pour garantir que les fonds publics servent l'ensemble de la population, Québec solidaire s'engage à mettre fin à l'aide financière publique sans condition aux grandes entreprises.

4.5 Pour simplifier notre fiscalité, préserver notre autonomie et lutter contre l'évasion fiscale, Québec solidaire mettra en place la déclaration de revenus unique gérée par le Québec.

4.6 Pour rendre les municipalités moins dépendantes des taxes foncières et leur permettre de générer plus de revenus autonomes, Québec solidaire établira pour les municipalités un nouveau régime fiscal. [4.3]

Proposition 5. Garantir et élargir les services publics universels de la plus haute qualité

5.1 Berthier , Modifier l'alinéa 5.3 Afin de garantir des services publics de qualité partout au Québec, nous décentraliserons en faveur des régions les budgets et la gestion des services publics. À cette fin, nous entamerons un dialogue avec les municipalités québécoises afin de leur permettre d'offrir un seuil minimal de services publics.	Rejeté à la majorité.
---	-----------------------

Proposition CO2021.12

Adoptée à majorité sans amendement.

Proposition 5. Garantir et élargir les services publics universels de la plus haute qualité

Il est proposé que la plateforme comprenne les engagements suivants:

5.1 Pour que l'accès aux services publics pour toutes et tous soit assuré, Québec solidaire s'engage à prioriser le développement des réseaux de l'éducation et de la santé.

Parce qu'aucun service de qualité n'est possible sans un personnel compétent et en nombre suffisant, nous mettrons en place des conditions de travail propices au recrutement et lancerons un programme massif d'embauches et de formation dans les secteur public, social et communautaire.

5.2 Pour que la qualité des services publics soit à la hauteur des attentes des Québécoises et Québécois, Québec solidaire s'engage à mettre tout en œuvre pour valoriser les métiers à prédominance féminine.

Nous bonifierons les conditions de rémunération et de conciliation travail-famille, mettrons fin aux heures supplémentaires obligatoires, encadrerons la charge de travail pour éliminer toute surcharge, comblerons les retards en termes d'équité salariale et respecterons l'autonomie professionnelle des gens œuvrant au sein des services publics.

5.3 Pour que les Québécoises et Québécois de toutes les régions aient accès à des services similaires, Québec solidaire s'engage à réduire les inégalités de prestation en instaurant le principe de l'équité territoriale.

Afin de garantir des services publics de qualité partout au Québec, nous décentraliserons en faveur des régions les budgets et la gestion des services publics. À cette fin, nous entamerons un dialogue avec les municipalités québécoises et les autorités autochtones concernées afin de leur permettre d'offrir un seuil minimal de services publics.

5.4 Pour que l'égalité devant la loi devienne une réalité, Québec solidaire s'engage à assurer un accès équitable au système de justice.

Nous réformerons complètement le programme d'aide juridique et nous en élargirons la couverture et étendrons les barèmes d'admissibilité. Nous développerons, favoriserons et encouragerons le recours à la justice alternative et réparatrice ainsi qu'aux programmes de déjudiciarisation lorsque approprié. Nous favorisons l'accès à un système de justice par et pour les Autochtones.

20. Adoption de la plateforme électorale 2022 , Propositions 10, 11 et 17

Le secrétaire général présente le cahier synthèse sur ces propositions et annonce qu'un vote scindé est demandé à 11.3. [13h45]

21. Délibérante

Une plénière de 30 minutes commence à 13h48.

Benoît Viel demande un point d'ordre de bien fermer les micros pendant les interventions. [14h15]

L'assemblée est prête à voter. [14h20]

Proposition 10. Réduire les inégalités sociales et assurer une meilleure sécurité des revenus

10.1 Université de Sherbrooke, Côte-du-Sud Modifier l'alinéa 10.2 Pour offrir un salaire décent à toutes les personnes à bas salaire, Québec solidaire s'engage à hausser progressivement le salaire minimum à 18 \$/h dès son arrivée au pouvoir pour ensuite l'augmenter de manière à ce qu'il permette aux personnes à bas salaire de sortir de la pauvreté.	Rejetée à la majorité.
10.2 Université de Sherbrooke , ajouter à la fin de l'alinéa 10.2 <u>Nous nous engageons également à fournir de l'aide financière aux PME et aux organismes communautaires avec les revenus additionnels que cette mesure engendrera à travers l'impôt.</u>	Adoptée à la majorité.
10.3 Chicoutimi, Hull, Jean-Lesage, Prévost, Verdun Modifier l'alinéa 10.3	Rejetée à la majorité.

Nous mettrons également en place un projet pilote afin d'envisager la création d'un programme de revenu minimum garanti. <u>Nous nous engageons également à instaurer un programme de revenu minimum garanti.</u>	
10.4 Hull, Notre-Dame-de-Grâce Remplacer l'alinéa 10.4 par: <u>Tant pour réduire les inégalités sociales que pour accélérer la transition vers des modes de transports plus écologiques et atteindre nos cibles de réduction des GES, Québec solidaire s'engage à assurer la gratuité des transports collectifs.</u>	Rejetée à la majorité.

Proposition CO2021.13

Adoptée à la majorité telle qu'amendée.

Proposition 10. Réduire les inégalités sociales et assurer une meilleure sécurité des revenus

Il est proposé que la plateforme comprenne les engagements suivants:

10.1 Pour que toutes les Québécoises et Québécois aient accès à un niveau de vie décent à la sortie du marché du travail, Québec solidaire s'engage à créer un régime de retraite public et universel. Afin de tenir compte du travail non rémunéré qui est réalisé majoritairement par les femmes, nous instaurerons dans ce régime la notion de pension minimale.

10.2 Pour offrir un salaire décent à toutes les personnes à bas salaire, Québec solidaire s'engage à hausser le salaire minimum à 18 \$/h dès son arrivée au pouvoir pour ensuite l'augmenter de manière à ce qu'il permette aux personnes à bas salaire de sortir de la pauvreté. **Nous nous engageons également à fournir de l'aide financière aux PME et aux organismes communautaires avec les revenus additionnels que cette mesure engendrera à travers l'impôt.** [10.2]

10.3 Pour permettre à toutes et tous de vivre décemment, Québec solidaire s'engage à bonifier l'aide sociale afin qu'elle permette à l'ensemble de ses bénéficiaires de couvrir tous leurs besoins de base. Nous mettrons également en place un projet pilote en vue de créer un programme de revenu minimum garanti.

10.4 Pour que chaque personne puisse se déplacer au quotidien de manière abordable, Québec solidaire s'engage à réduire la tarification des transports collectifs de 50 % dans une perspective de gratuité à plus long terme.

10.5 Pour lutter contre la stigmatisation et favoriser la réinsertion, Québec solidaire décriminalisera la possession simple de toutes les drogues en plus d'abolir les peines d'emprisonnement pour les amendes impayées. De plus, nous rehausserons le financement des programmes de prévention de la criminalité et de réhabilitation dans la collectivité ainsi que dans les centres de détention.

Proposition 11. Humaniser le travail

11.1 Rimouski, Modifier l'alinéa 11.3 Pour démocratiser la vie au travail, nous faciliterons le processus de syndicalisation en plus d'étendre l'autonomie des personnes salariées dans la définition de leurs tâches quotidiennes. En cas de conflit de travail, nous cesserons, <u>nous envisageons la</u>	Adoptée à la majorité.
--	------------------------

suspension , pour la durée du conflit toute forme de subvention étatique, avantages fiscaux ou support gouvernemental à l'entreprise.	
11.2 Prévost, Viau , Modifier l'alinéa 11.3: Pour que les travailleuses et travailleurs aient véritablement un mot à dire dans la gestion de leur milieu de travail, Québec solidaire s'engage à accroître leur participation directe dans les décisions qui les concernent dans leur milieu. <u>Le gouvernement de Québec solidaire mettra en place des mécanismes permettant une organisation participative et collégiale du travail dans les établissements. Ce processus sera fondé sur la reconnaissance de l'expertise et de la contribution de tous les groupes concernés, soit les personnes utilisatrices, les syndicats et les travailleuses et travailleurs des services publics, les communautés locales et régionales ainsi que les organismes communautaires.</u>	Rejetée à la majorité.
11.3 Prévost, Viau , Modifier l'alinéa 11.4 Pour lutter contre l'insécurité économique et la précarité au travail, Québec solidaire s'engage à protéger les travailleuses et travailleurs [1] <u>en interdisant le recours au lock-out et en étendant le droit de grève pour les travailleuses et travailleurs entre autre en abaissant les quotas de services essentiels dans le secteur public. [2] De plus, afin de ne pas bafouer le droit de négociation collective, un gouvernement solidaire évitera d'utiliser des lois spéciales pour forcer un retour au travail en cas de conflit.</u>	Vote scindé demandé auprès du secrétariat général. [1] Adoptée à la majorité. [2] Adoptée à la majorité.
11.4 Notre-Dame-de-Grâce, Prévost, Viau Ajouter un nouvel alinéa 11.6 <u>Un gouvernement de Québec solidaire amendera la « loi anti-scab » en élargissant le concept d'« établissement » pour inclure toutes celles, tous ceux qui travaillent pour une entreprise incluant le télé-travail, cela sans égard du lieu concret où elles et ils effectuent ce travail.</u>	Adoptée à la majorité.
11.5 Sainte-Marie-Saint-Jacques , Ajouter un nouvel alinéa 11.6 <u>Nous réformerons le régime de Santé et sécurité au travail afin d'assurer une meilleure prévention, élargir la couverture du régime et verser des indemnisations plus justes</u>	Adoptée à la majorité.

Proposition CO2021.14

Adoptée à la majorité telle qu'amendée.

Proposition 11. Humaniser le travail

Il est proposé que la plateforme comprenne les engagements suivants:

11.1 Pour améliorer réellement la qualité de vie de la population et la conciliation famille-travail, Québec solidaire s'engage à réduire le temps de travail.

Pour cela, nous réformerons la Loi sur les normes du travail pour qu'un minimum de 10 congés payés (maladie/famille) et de 12 jours fériés soient accordés à l'ensemble des salarié.e.s et nous instaurerons le principe d'un jour férié par mois, ainsi que l'accès à un minimum de 4 semaines de vacances par année.

En concertation avec les travailleuses et travailleurs ainsi que les organisations qui les représentent, nous instaurerons progressivement la semaine de 35 heures de travail sans perte de salaire.

11.2 Pour que le télétravail profite aux personnes salariées, Québec solidaire s'engage à faciliter et à baliser cette pratique et garantir le droit à la déconnexion.

Le télétravail doit découler du choix des personnes salariées et non des personnes dirigeantes. Ces dernières devront compenser financièrement l'achat des outils nécessaires à la tâche à domicile. Aussi, des frontières claires seront instaurées entre vie professionnelle et personnelle afin de permettre aux personnes salariées de profiter de temps de qualité sans interférence du travail.

11.3 Pour que les travailleuses et travailleurs aient véritablement un mot à dire dans la gestion de leur milieu de travail, Québec solidaire s'engage à accroître leur participation directe dans les décisions qui les concernent dans leur milieu.

Pour démocratiser la vie au travail, nous faciliterons le processus de syndicalisation en plus d'étendre l'autonomie des personnes salariées dans la définition de leurs tâches quotidiennes. En cas de conflit de travail, ~~nous cesserons~~, nous envisageons la suspension [11.1], pour la durée du conflit, de toute forme de subvention étatique, avantages fiscaux ou support gouvernemental à l'entreprise.

Aussi, nous favoriserons et accompagnerons la création de coopératives de travailleuses et travailleurs

11.4 Pour lutter contre l'insécurité économique et la précarité au travail, Québec solidaire s'engage à protéger les travailleuses et travailleurs **en interdisant le recours au lock-out et en étendant le droit de grève pour les travailleuses et travailleurs entre autre en abaissant les quotas de services essentiels dans le secteur public. De plus, afin de ne pas bafouer le droit de négociation collective, un gouvernement solidaire évitera d'utiliser des lois spéciales pour forcer un retour au travail en cas de conflit. [11.3]**

Nous bannirons le recours aux agences de placement de personnel dans le réseau de la santé et réduirons au maximum leur utilisation dans les autres secteurs, tout en limitant le recours abusif au statut de travailleur autonome. En cas de licenciement, nous introduirons la notion d'indemnité obligatoire.

11.5 Pour faire respecter les droits des travailleuses et travailleurs engagé-e-s par les plateformes numériques, Québec solidaire s'engage à leur accorder les protections légales de la loi sur les normes du travail.

11.6 Un gouvernement de Québec solidaire amendera la « loi anti-scab » en élargissant le concept d'« établissement » pour inclure toutes celles, tous ceux qui travaillent pour une entreprise incluant le télétravail, cela sans égard du lieu concret où elles et ils effectuent ce travail. [11.4]

11.7 Nous réformerons le régime de santé et sécurité au travail afin d'assurer une meilleure prévention, élargir la couverture du régime et verser des indemnisations plus justes [11.5]

Proposition 17. Créer un Québec encore plus féministe

17.1 Rimouski , Modifier l'alinéa 17.1 Pour que l'égalité devienne une réalité, Québec solidaire s'engage à réduire le financement public des partis politiques n'atteignant pas la parité dans leurs candidatures. nous rendrons également obligatoire l'atteinte de la parité au Conseil des ministres et dans l'ensemble des postes décisionnels des services publics et des sociétés d'État.	Adoptée à la majorité. Recomptage. Adoptée à la majorité.
--	---

17.2 Montérégie , Modifier l'alinéa 17.2 Pour lutter contre la violence faite aux femmes, Québec solidaire s'engage à mettre en oeuvre les recommandations du rapport transpartisan Rebâtir la confiance. <u>En complément du rapport Rebâtir la confiance, nous investirons dans les groupes qui font la promotion des valeurs égalitaires entre les femmes et les hommes et qui travaillent à intervenir en prévention auprès des hommes pour réduire les situations de violence, tout en continuant à développer les réseaux des groupes travaillant auprès des hommes violents</u>	Rejetée à la majorité.
17.3 Université de Sherbrooke , Ajouter à la fin de l'alinéa 17.5 <u>Nous donnerons également un accès gratuit aux produits d'hygiène menstruelle réutilisables ou non.</u>	Adoptée à majorité.
17.4 Montréal, Prévost, Viau , Ajouter un nouvel alinéa 17.6 <u>Un gouvernement de QS portera une attention particulière au droit à l'avortement ici et ailleurs dans le monde et se montrera solidaire de toute lutte exigeant la généralisation de ce droit.</u>	Adoptée à majorité.

Proposition CO2021.15

Adoptée à majorité telle qu'amendée.

Proposition 17. Créer un Québec encore plus féministe

Il est proposé que la plateforme comprenne les engagements suivants:

17.1 Pour que l'égalité devienne une réalité, Québec solidaire s'engage à ~~réduire le financement public des partis politiques n'atteignant pas la parité dans leurs candidatures. Nous rendrons également rendre~~ [17.1] obligatoire l'atteinte de la parité au Conseil des ministres et dans l'ensemble des postes décisionnels des services publics et des sociétés d'État.

17.2 Pour lutter contre la violence faite aux femmes, Québec solidaire s'engage à mettre en oeuvre les recommandations du rapport transpartisan Rebâtir la confiance.

Nous assurerons l'accompagnement psychosocial et juridique des personnes victimes de violence afin de mieux les soutenir. Nous instaurerons un tribunal spécialisé en matière d'agressions sexuelles et de violence ciblant spécifiquement les femmes.

17.3 Pour mettre fin à la discrimination salariale basée sur le genre, Québec solidaire s'engage à élargir la portée de la loi sur l'équité salariale, et à améliorer les délais de traitement des exercices de maintien et de plaintes en cette matière.

Nous nous assurerons notamment que les salaires en vigueur dans les secteurs d'emploi à prédominance féminine soient revus à la hausse pour qu'ils correspondent équitablement aux salaires en vigueur dans les secteurs d'emploi à prédominance masculine de diplomation ou expérience équivalente. Nous soutiendrons les femmes qui veulent s'engager dans des emplois à prédominance masculine et inciterons les hommes à s'engager dans les emplois à prédominance féminine.

17.4 Pour s'assurer que l'ensemble des lois, programmes et stratégies gouvernementales aient un impact positif sur toutes et tous, Québec solidaire s'engage à mettre sur pied un ministère Femmes et égalité des genres et nous prendrons en compte, dès le début de notre mandat, les perspectives intersectionnelles et d'analyse basée sur le genre dans l'ensemble de nos décisions.

Ce ministère offrira notamment une vision globale de ces questions, s'assurera que tous les ministères québécois appliquent une analyse intersectionnelle basée sur le genre dans le cadre de leurs activités, et permettra des suivis multisectoriels en matière d'agressions sexuelles, de violence conjugale, de pauvreté, d'accès au pouvoir et de toute autre forme de discrimination.

17.5 Pour assurer un accès juste et équitable à la contraception, prévenir les infections transmissibles sexuellement et par le sang (ITSS) et éliminer le sexisme dans le prix de certains produits et services, Québec solidaire s'engage à rendre la contraception gratuite et à éliminer la «taxe rose». **Nous donnerons également un accès gratuit aux produits d'hygiène menstruelle réutilisables ou non.** [17.3]

17.6 Un gouvernement de QS portera une attention particulière au droit à l'avortement ici et ailleurs dans le monde et se montrera solidaire de toute lutte exigeant la généralisation de ce droit. [17.4]

Pause de 15 minutes de 14h35 à 14h50.

22. Dépôt et présentation du rapport final du comité de travail sur l'antiracisme, le décolonialisme et l'anticapacitisme

Ce point lié aux Affaires internes se tient à huis-clos.

L'Assemblée décide à majorité d'ajourner lorsque se terminera ce point. [14h52]

Nika Deslauriers présente le rapport final du comité de travail sur l'antiracisme, les décolonialisme et l'anticapacitisme [14h54]

Suivi d'une période de questions [15h15]

Le secrétaire général annonce la fin de la journée [16h]

Ajournement du congrès à 16 h 00.

Fermeture du bureau de vote virtuel pour les élections internes. [18h30]

Annonce des résultats aux élections internes pour les postes de porte-parole seulement [vers 20h à l'événement retrouvailles « À nous demain », au Théâtre Gesù de Montréal].

Dimanche, 21 novembre 2021

23. Présentation sur l'avancé des travaux électoraux

Ce point lié aux Affaires internes se tient à huis-clos.

Julie Dionne présente l'avancée des travaux électoraux suivie d'une période de questions/commentaires. [9h06]

Pause de 10h00 à 10h15.

24. Adoption de la plateforme électorale 2022, propositions 3, 6 et 9

Émilie Viau-Drouin et Sophie Turbide présentent les propositions. [10h18]

Nicolas Chatel-Launay présente le cahier synthèse. [10h29]

25. Délibérante

Un comité plénier de 30 minutes s'ouvre à 10h30.

Saint-Hyacinthe demande au Secrétariat général de retirer l'amendement 3.4. [annoncé à 10h42]

Mario Jodoin (Mercier) demande la scission du premier paragraphe de 9.1. [10h52]

Nika Deslauriers (CCN) propose la référence de 6.1 à la Commission politique, appuyée par Nora Robichaud (Maurice-Richard). [10h55]

L'assemblée est prête à voter. [11h]

Marilyn Ouellet (Mégantic) demande de scinder 3.1 et de refaire le vote. [11h16]

Ziyu Ziyu Xiao (Sainte-Marie-St-Jacques) conteste cette décision de la présidence, qui est ensuite maintenue à la majorité par l'assemblée.

Proposition 3. Nourrir le Québec avec des aliments sains, accessibles et locaux, en respectant l'environnement

3.1 Arthabaska, Berthier, Joliette, Lanaudière, Notre-Dame-de-Grâce, Prévost Modifier l'alinéa 3.1 Pour cela, nous mettrons en place une politique d'achat alimentaire [1] local dans le secteur public, incluant une cible de 70 % d'aliments locaux [2] <u>et de 50% de repas d'origine végétale.</u>	Adoptée à la majorité. Vote scindé et reprise de vote [1] Rejetée à la majorité. [2] Adoptée à la majorité.
3.15 Arthabaska, Berthier, Joliette, Lanaudière, Laporte, Notre-Dame-de-Grâce, Prévost Modifier l'alinéa 3.1 Nous assurons aussi un accompagnement des agricultrices et agriculteurs afin de les aider à atteindre la neutralité dans leur bilan de GES émis et captés, <u>notamment en encourageant une transition vers l'agriculture végétale.</u> et diminuer l'utilisation des pesticides	Adoptée à la majorité.

3.2 Arthabaska, Modifier l'alinéa 3.1 Nous assurons aussi un accompagnement des agricultrices et agriculteurs afin de les aider à atteindre la neutralité dans leur bilan de GES émis et captés et diminuer l'utilisation des pesticides. <u>Nous offrons un soutien technique et financier pour le passage du conventionnel au biologique et rembourserons la certification biologique.</u>	Adoptée à la majorité.
3.3 Saint-Hyacinthe, Modifier l'alinéa 3.2 Nous réformerons les programmes d'accompagnement, de financement et de stabilisation de revenus agricoles afin que ceux-ci tiennent compte des facteurs socioéconomiques et des risques climatiques en plus d'offrir un meilleur support au niveau psychosocial, notamment en embauchant des travailleuses et des travailleurs de rang, <u>en aidant à contrer la pénurie de main-d'œuvre expérimentée et en favorisant, lorsque possible, l'automatisation.</u>	Adoptée à la majorité.
3.4 Saint-Hyacinthe, Modifier l'alinéa 3.3 Pour que l'agriculture reste abordable, Québec solidaire s'engage à favoriser l'accès aux terres agricoles : <u>à la propriété des terres agricoles aux acheteurs résidant au Québec</u>	Retirée par l'association.
3.5 Berthier, Joliette, Notre-Dame-de-Grâce, Lanaudière, Prévost, Sherbrooke Modifier l'alinéa 3.4 Nous mettons en place un réseau public d'abattoirs régionaux tout en appuyant tout en appuyant <u>Nous appuierons</u> le développement de centres de transformation bioalimentaire régionaux pour soutenir la production et la transformation de protéines végétales.	Rejetée à la majorité.
3.6 Laporte, Ajouter un nouvel alinéa 3.6 <u>Afin d'implanter des normes minimales de bien-être et de sécurité des animaux, Québec solidaire s'engage à éliminer les pratiques les plus problématiques à cet égard.</u>	Adoptée à la majorité.
3.7 Laval, Taschereau, Ajouter un nouvel alinéa 3.6 <u>Pour assurer la représentation de tous les agricultrices du Québec et de tous les modèles agricoles, Québec solidaire s'engage à modifier la loi pour favoriser le pluralisme syndical</u>	Adoptée à la majorité.

3.29 Berthier, Joliette, Notre-Dame-de-Grâce, Lanaudière, Prévost Ajouter un nouvel alinéa 3.6 <u>Afin d'implanter des normes minimales de bien-être et de sécurité des animaux, Québec solidaire s'engage à éliminer les pratiques les plus problématiques à cet égard en commençant par les cages en batterie des poules pondeuses ainsi que la castration et la coupe de la queue, des dents, des cornes et du bec sans anesthésie. Un poste de Commissaire protecteur-trice des animaux indépendant-e sera créé pour améliorer et protéger les droits des animaux.</u>	Rejetée à la majorité.
---	-------------------------------

Proposition CO2021.16

Adoptée à la majorité telle qu'amendée.

Proposition 3. Nourrir le Québec avec des aliments sains, accessibles et locaux, en respectant l'environnement

Il est proposé que la plateforme comprenne les engagements suivants:

3.1 Pour nourrir les Québécoises et les Québécois avec des aliments sains, abordables et locaux, Québec solidaire s'engage à bonifier les programmes de soutien à une agriculture biologique et écologique de proximité.

Pour cela, nous mettrons en place une politique d'achat alimentaire local dans le secteur public, incluant une cible de 70 % d'aliments locaux **et de 50% de repas d'origine végétale [3.1]**.

Nous assurerons aussi un accompagnement et une aide financière des agricultrices et agriculteurs afin de les aider à atteindre la neutralité dans leur bilan de GES émis et captés **notamment en encourageant une transition vers l'agriculture végétale [3.15]**, et diminuer l'utilisation des pesticides. **Nous offrons un soutien technique et financier pour le passage du conventionnel au biologique et rembourserons la certification biologique. [3.2]**

De plus, nous mettrons en place des mécanismes afin d'éviter le recours aux intrants qui présentent un danger pour la santé des populations et des écosystèmes. (ex. le glyphosate et les néonicotinoïdes).

3.2 Pour soutenir les agricultrices et agriculteurs, Québec solidaire s'engage à bonifier le filet de sécurité sociale leur étant destiné.

Nous réformerons les programmes d'accompagnement, de financement et de stabilisation de revenus agricoles afin que ceux-ci tiennent compte des facteurs socioéconomiques et des risques climatiques en plus d'offrir un meilleur support au niveau psychosocial, notamment en embauchant des travailleuses et des travailleurs de rang **en aidant à contrer la pénurie de main-d'œuvre expérimentée et en favorisant, lorsque possible, l'automatisation. [3.3]**

3.3 Pour que l'agriculture reste abordable, Québec solidaire s'engage à favoriser l'accès aux terres agricoles.

Nous bloquerons l'étalement urbain et l'empiètement des villes sur les terres agricoles. Nous émettrons des règles de protection du territoire compatibles avec la production sur de petites parcelles et la construction de lieux de résidence pour les agricultrices et agriculteurs. Nous faciliterons le développement de l'agriculture urbaine et la production à des fins de consommation individuelle. Aussi, nous développerons des aires agricoles publiques (fiducies foncières) afin de les mettre à la disposition de la relève agricole.

3.4 Afin de diversifier l'offre alimentaire locale et la rendre plus résiliente, Québec solidaire s'engage à créer des infrastructures collectives de production et de transformation .

Nous mettrons en place un réseau public d'abattoirs régionaux tout en appuyant le développement de centres de transformation bioalimentaire régionaux pour soutenir la production et la transformation d'aliments ayant une faible empreinte écologique, notamment de protéines végétales. De plus, nous favoriserons la création des marchés publics et l'amélioration de ceux existants, ainsi que la création de circuits courts.

3.5 Pour favoriser le développement des communautés du Québec maritime, Québec solidaire s'engage à encourager la mise en marché locale des produits québécois de la mer. Nous miserons sur un système commun de traçabilité et d'identification des produits maritimes locaux et durables, ainsi que sur des mécanismes de coordination de l'offre, notamment en créant des plateformes communes de commercialisation et des réseaux de pêche soutenue par la communauté.

3.6 Afin d'implanter des normes minimales de bien-être et de sécurité des animaux, Québec solidaire s'engage à éliminer les pratiques les plus problématiques à cet égard. [3.6]

3.7 Pour assurer la représentation de tous les agriculteurs.trices du Québec et de tous les modèles agricoles, Québec solidaire s'engage à modifier la loi pour favoriser le pluralisme syndical [3.7]

Proposition 6. Soutenir les familles et briser l'isolement social

6.1 Montérégie, Modifier l'alinéa 6.5 Pour les personnes à faible revenu ayant accès au Régime québécois d'assurance parentale (RQAP), Québec solidaire s'engage à verser 100% du salaire lors du congé parental prévu par ce régime. <u>En complément, Québec solidaire s'engage à verser une prestation minimale aux personnes sans emploi, aux travailleurs et travailleuses autonomes et aux étudiant.e.s.</u>	Demande de référence à la Commission politique en plénière Référence adoptée à la majorité.
--	--

Proposition CO2021.17

Adoptée à la majorité sans amendement.

Proposition 6. Soutenir les familles et briser l'isolement social

Il est proposé que la plateforme comprenne les engagements suivants:

6.1 Pour que chaque enfant du Québec ait accès à un service éducatif de qualité et abordable, Québec solidaire s'engage à reconnaître l'éducation à la petite enfance comme un droit fondamental, et ce peu importe le statut d'immigration de l'enfant..

Nous compléterons le réseau de CPE et de services de garde en milieu familial tout en appuyant le développement de micro-CPE dans les petites localités ainsi que dans les milieux de travail et d'études. De plus, nous valoriserons la profession d'éducatrice à l'enfance en effectuant un rattrapage salarial et en améliorant leurs conditions de travail.

6.2 Pour donner plus de temps libre aux familles et de véritables moments de répit, Québec solidaire s'engage à transformer en profondeur les programmes d'aide aux personnes proches aidantes.

Nous mettrons sur pied une nouvelle politique familiale assurant la reconnaissance de leur travail ainsi qu'un soutien financier et la protection de leurs conditions d'emploi lors d'un congé pour raison familiale.. Dans cette même optique, nous augmenterons le financement des organismes de répit étant destinés aux personnes proches aidantes.

6.3 Pour que les personnes âgées puissent rester dans le milieu de vie de leur choix aussi longtemps qu'elles le souhaitent, Québec solidaire s'engage à leur donner la possibilité de vivre chez eux ou avec leurs proches.

Tout en augmentant les services de soutien dès les premiers signes de perte d'autonomie, nous subventionnerons l'aménagement de maisons intergénérationnelles et la transformation des résidences ayant besoin d'être adaptées à des limitations fonctionnelles. Nous assurerons l'accès, à faible coût, au matériel de soutien à l'autonomie.

Nous rapatrierons progressivement dans le secteur public tous les soins de santé destinés aux personnes âgées, notamment en nationalisant les CHSLD privés et en favorisant le développement de lieux de résidence à but non lucratif (coopératives, logement social, OSBL, etc.).

6.4 Pour renforcer les services de protection de la jeunesse et instaurer une véritable politique nationale de bienveillance de l'enfance et de la jeunesse, Québec solidaire s'engage à appliquer l'ensemble des recommandations du rapport Laurent.

Notamment, nous renforcerons et stabiliserons les liens entre les différents partenaires dans leurs actions de prévention et d'intervention. De plus, un poste indépendant de commissaire au bien-être et aux droits des enfants sera créé dans le but de donner une véritable voix politique aux enfants et aux jeunes du Québec au sein de nos institutions.

6.5 Pour les personnes à faible revenu ayant accès au Régime québécois d'assurance parentale (RQAP), Québec solidaire s'engage à verser 100% du salaire lors du congé parental prévu par ce régime.

Proposition 9. Accroître l'accès aux savoirs, aux arts et à la culture

9.1 Montréal, Prévost, Viau, Ajouter un nouvel alinéa 9.6 <u>[1] Afin de faciliter la transition numérique au sein du milieu culturel québécois, nous augmenterons le financement dédié à la diffusion numérique des productions artistiques québécoises pour les rendre accessibles partout au Québec et dans le monde.</u> <u>[2] Nous soutiendrons le Conseil des Arts et des lettres du Québec (CALQ), la Société de développement des entreprises culturelles (SODEC) et les autres organismes de soutien public qui travaillent sur l'accompagnement et l'éducation des artistes-entrepreneurs, ses pour qu'ils s'approprient des outils favorisant la découvrabilité numérique de leur contenu. En partenariat avec les principaux acteurs.trices du milieu culturel, nous favoriserons l'émergence d'un modèle d'affaires coopératif pour assurer une rémunération juste et équitable (droits d'auteurs, droits de suite, etc.) aux artistes et aux professionnels, les des métiers de la scène pour la diffusion numérique de productions québécoises.</u>	Vote scindé demandé en plénière [1] Adoptée à la majorité. [2] Rejetée à la majorité.
---	---

Proposition CO2021.17

Adoptée à la majorité telle qu'amendée.

Proposition 9. Accroître l'accès aux savoirs, aux arts et à la culture

Il est proposé que la plateforme comprenne les engagements suivants:

9.1 Pour que le Québec valorise ses talents créatifs et que la population apprécie dès le jeune âge la richesse et la diversité des artistes québécois, Québec solidaire s'engage à faire de la promotion de notre culture et la formation des publics une priorité nationale.

Nous rendrons obligatoires 4 activités culturelles par année pour l'ensemble des élèves du primaire et du secondaire ainsi que pour les étudiantes et les étudiants des cégeps. Nous ferons de Télé-Québec un diffuseur national d'envergure en matière télévisuelle, radiophonique et numérique.

9.2 Pour assurer une décentralisation de la culture, Québec solidaire s'engage à renforcer la vie culturelle en région et à permettre aux artistes d'exercer leur art sur l'ensemble du territoire. Cela passera par un accroissement des budgets des centres culturels régionaux et municipaux, des bibliothèques, ainsi que des organismes qui jouent le rôle de pôles artistiques en région. De plus, nous soutiendrons les médias locaux afin de donner accès aux communautés à une information locale diversifiée. Dans le même esprit, un nouveau Fonds des médias permettra d'assurer la qualité du débat public par des sources d'information variées.

9.3 Pour préserver notre héritage architectural, Québec solidaire s'engage à créer "Sépaq-patrimoine" afin d'acquérir des bâtiments patrimoniaux pour les transformer en établissements touristiques et centres culturels.

Dans cette optique, nous créerons également une Commission permanente du patrimoine afin de prendre en charge le patrimoine bâti, naturel, mobilier, archéologique et immatériel du Québec.

9.4 Pour améliorer les conditions de vie et de travail des travailleuses et travailleurs du milieu culturel et leur assurer un niveau de vie décent, Québec solidaire s'engage à développer un modèle de sécurité de revenus pour les artistes et les travailleuses et travailleurs autonomes de ce milieu.

Dans le même esprit, nous augmenterons le financement du Conseil des arts et des lettres du Québec (CALQ) et de la Société de développement des entreprises culturelles (SODEC). Nous obligerons les bailleurs de fonds à consacrer une proportion des bourses et subventions de création aux artistes de la relève et reconnaitrons le statut d'autoprodacteur à la SODEC.

9.5 Pour renforcer la place du livre dans la société québécoise et préserver le réseau de librairies indépendantes, Québec solidaire s'engage à adopter un prix réglementé sur les livres neufs et d'assurer qu'une juste part de ce prix revienne aux auteurs et autrices.

9.6 Afin de faciliter la transition numérique au sein du milieu culturel québécois, nous augmenterons le financement dédié à la diffusion numérique des productions artistiques québécoises pour les rendre accessibles partout au Québec et dans le monde. [9.1]

26. Remerciement à la présidente sortante

Manon Massé, Gabriel Nadeau-Dubois et Amir Khadir soulignent la fin des 5 années de mandat de Nika Deslauriers comme présidente de Québec solidaire. [11h30]

27. Annonce des résultats des élections internes

Frédéric Denommé procède à l'annonce des résultats des élections internes qui ont affiché un taux de participation de 80%. [11h51]

Proposition CO2021.18

Proposition du Comité de coordination national, soumise au vote et conditionnelle à l'élection de Manon Massé et Gabriel Nadeau-Dubois comme porte-paroles de Québec solidaire.

"Il est proposé de désigner Gabriel Nadeau-Dubois pour représenter Québec solidaire à titre de candidat au poste de premier ministre lors de la campagne électorale de 2022

Il est proposé de désigner Manon Massé pour représenter Québec solidaire à titre de candidate au poste de vice-première ministre lors de la campagne élection de 2022"

Adoptée par une question spécifique sur le formulaire en ligne d'élections internes.

- Alejandra Zaga Mendez, Présidence, Élu
- Manon Massé, Porte-parole, Élu
- Gabriel Nadeau-Dubois, Porte-parole, Élu
- Gabriel Laurence-Brook, Responsable aux orientations, Élu
- Michèle Corcos, Responsable à la formation, Défaite
- Guillaume Vézina, Responsable à la formation, Élu
- William Champigny-Fortier, Comité synthèse, Élu

Dîner, retour à 13h

28. Adoption de la plateforme électorale 2022, propositions 12 et 13

Gabriel Laurence-Brooke et Alejandra Zaga-Mendez présentent les propositions des deux blocs de l'après-midi [13h]

29. Délibérante

Nicolas Chatel-Launay présente le cahier synthèse pour les propositions 12 et 13. [13h10]

Il annonce un vote scindé demandé pour 12.5.

Une plénière de 30 minutes commence à 13h12.

L'assemblée est prête à voter.

Proposition 12. Assurer un toit pour toutes et tous, dans un milieu de vie de qualité

12.1 Prévost, Saint-Henri-Saint-Anne, Viau, Modifier l'alinéa 12.2 Nous mettons en place un contrôle obligatoire des coûts de location <u>et un gel des loyers jusqu'en 2026</u> , appuyés sur un registre des loyers.	Rejetée à la majorité.
12.2 Prévost, Modifier l'alinéa 12.2	Rejetée à la majorité.

Enfin, nous améliorerons la protection des locataires contre les «rénovictions» et autres évictions abusives.<u>en instaurant un délai de quatre ans entre la rénovation et la revente d'un édifice résidentiel, sauf en cas de décès ou de relocalisation des propriétaires</u>	
12.3 Rimouski, Modifier l'alinéa 12.3 <u>Nous créerons un système public d'inspection et d'évaluation immobilière.</u> Nous favoriserons les modes non marchands d'accession à la propriété, dont les fiducies foncières et les coopératives d'habitation. La transformation de l'usage des logements à des fins touristiques sera grandement contrôlée, principalement en milieu urbain, ainsi que la possession de logements par des investisseurs étrangers ou des entreprises financières.	Rejetée à la majorité.
12.4 Côte-du-Sud, Modifier l'alinéa 12.4 Pour que nos milieux de vie soient sains et adaptés aux changements climatiques, Québec solidaire s'engage à mettre en place une politique de verdissement des milieux urbains afin de lutter contre les îlots de chaleur. À cela s'ajoutera une politique destinée à lutter contre l'érosion des berges, notamment dans la perspective de réduire les risques d'inondation saisonnière.	Rejetée à la majorité.
12.5 Saint-Henri-Saint-Anne, Modifier l'alinéa 12.4 Pour que nos milieux de vie soient sains et adaptés aux changements climatiques, Québec solidaire s'engage à mettre en place une politique de verdissement des milieux urbains afin de lutter contre les îlots de chaleur. <u>[1] Nous exproprierons les immeubles et les terrains abandonnés, vides ou négligés à des fins de reconversion en logements publics abordables et écoénergétiques</u> <u>[2] Québec solidaire exproprie aussi tous les grands propriétaires immobiliers possédant plus de 3000 unités de logement</u>	Vote scindé demandé au secrétariat général [1] Rejetée à la majorité. [2] Rejetée à la majorité.
12.6 Berthier, Joliette, Lanaudière, Laporte, Notre-Dame-de-Grâce, Prévost Ajouter un nouvel alinéa 12.5 <u>Afin d'empêcher que des locataires aient à abandonner leurs animaux de compagnie, Québec solidaire interdira les clauses de baux résidentiels interdisant les animaux de compagnie</u>	Adoptée à la majorité.
12.7 Bourget, Ajout d'un nouvel alinéa 12.5 <u>Québec solidaire ajoutera une taxe de 0.5 à 1% sur les logements vacants pour inciter les propriétaires à louer ou vendre leur propriété.</u>	Adoptée à la majorité.

Proposition CO2021.19

Adoptée à la majorité telle qu'amendée.

Proposition 12. Assurer un toit pour toutes et tous, dans un milieu de vie de qualité

Il est proposé que la plateforme comprenne les engagements suivants:

12.1 Pour que tout le monde puisse avoir accès à un logement décent et abordable, Québec solidaire s'engage à entamer un grand chantier de construction de 50 000 logements sociaux écoénergétiques en privilégiant la mixité sociale pour toutes les catégories de population et veillera à améliorer l'accès à un logement décent aux personnes autochtones vivant en milieu urbain ou en communauté.

12.2 Pour que les logements locatifs deviennent abordables, Québec solidaire s'engage à mieux protéger les droits des locataires.

Nous mettrons en place un contrôle obligatoire des coûts de location appuyé sur un registre des loyers. Nous bonifierons le système d'inspection des bâtiments afin de garantir leur salubrité. Finalement, nous améliorerons la protection des locataires contre les «rénovictions» et autres évictions abusives.

12.3 Pour contrer la hausse abusive du prix des maisons et des logements, Québec solidaire s'engage à lutter contre la spéculation immobilière et la surenchère.

Nous favoriserons les modes non marchands d'accession à la propriété, dont les fiducies foncières et les coopératives d'habitation. La transformation de l'usage des logements ou des maisons à des fins touristiques sera grandement contrôlée, principalement en milieu urbain, ainsi que la possession de logements par des investisseurs étrangers ou des entreprises financières.

12.4 Pour que nos milieux de vie soient sains et adaptés aux changements climatiques, Québec solidaire s'engage à mettre en place une politique de verdissement des milieux urbains afin de lutter contre les îlots de chaleur.

À cela s'ajoutera une politique destinée à protéger les berges notamment dans la perspective de réduire les risques d'inondation saisonnière.

12.5 Afin d'empêcher que des locataires aient à abandonner leurs animaux de compagnie, Québec solidaire interdira les clauses de baux résidentiels interdisant les animaux de compagnie [12.6]

12.6 Québec solidaire ajoutera une taxe de 0.5 à 1% sur les logements vacants pour inciter les propriétaires à louer ou vendre leur propriété. [12.7]

Proposition 13. Mettre le numérique au service du bien commun

13.1 Mercier, Modifier l'alinéa 13.3

Pour ~~assurer~~ **augmenter** la sécurité de nos données personnelles et ~~atteindre~~ **améliorer** la souveraineté numérique, Québec solidaire s'engage à ~~rendre plus sécuritaire le stockage de données personnelles en les protégeant du contrôle des GAFAM et en développant des infrastructures locales de stockage~~ **adhérer aux plus hauts standards internationaux en matière de protection des données personnelles et à développer des centres de données publics mis à la disposition du public, du gouvernement, du système d'éducation et des entreprises.**

Rejetée à la majorité.

13.2 Saint-Henri-Saint-Anne, Ajouter un nouvel alinéa 13.5 <u>Pour réduire les coûts et la dépendance aux logiciels propriétaires dans toutes les fonctions publiques, Québec solidaire s'engage à développer un pôle d'expertise public en développement et adaptation de logiciels libres.</u>	Rejetée à la majorité.
---	-------------------------------

Proposition CO2021.20

Adoptée à la majorité sans amendement.

Proposition 13. Mettre le numérique au service du bien commun

Il est proposé que la plateforme comprenne les engagements suivants:

13.1 Pour mettre fin à la concurrence déloyale des géants du web, Québec solidaire s'engage à rapatrier les pouvoirs en culture et en télécommunication afin d'imposer davantage les multinationales du numérique et de financer la culture et les médias d'ici.

De plus, nous exigerons des différentes plateformes numériques qu'elles garantissent l'accès et la mise en valeur de contenu québécois.

13.2 Pour assurer un accès à Internet haute vitesse dans toutes les régions, Québec solidaire s'engage à créer Réseau-Québec, une société d'État responsable d'offrir une infrastructure publique pour Internet.

Nous rendrons également accessible le réseau cellulaire à moindre coût.

13.3 Pour assurer la sécurité de nos données personnelles et atteindre la souveraineté numérique, Québec solidaire s'engage à rendre plus sécuritaire le stockage de données personnelles en les protégeant du contrôle des GAFAM et en développant des infrastructures locales de stockage.

Québec solidaire donnera à la vérificatrice générale le mandat de conduire une revue systématique de la sécurité des infrastructures numériques québécoises et des processus d'acquisition de logiciels et de matériel informatique.

13.4 Pour réduire la fracture numérique et favoriser la littératie numérique de la population, Québec solidaire s'engage à une démocratisation des outils technologiques.

Pour cela, il renforcera un réseau d'ateliers de fabrication numérique, notamment dans les bibliothèques, et s'engage à une plus grande accessibilité des services publics numériques.

30. Adoption de la plateforme électorale 2022, Propositions 14, 15 et 18

Délibérante

Nicolas Chatel-Launay présente le cahier de synthèse. [13h51]

Il rappelle que 14.1 a été retirée par l'association et que 15.3 A et B seront en vote préférentiel.

Un comité plénier de 30 minutes commence à 13h53.

L'assemblée est prête à voter.

Proposition 14. Approfondir la participation démocratique, décentraliser les pouvoirs et développer une autonomie régionale

14.2 Rimouski, Ajouter un nouvel alinéa 14.5 <u>Québec solidaire élargira la participation démocratique aux élections municipales aux immigrants avec résidence permanente.</u>	Adoptée à la majorité.
---	------------------------

Proposition CO2021.21

Adoptée à la majorité telle qu'amendée.

Proposition 14. Approfondir la participation démocratique, décentraliser les pouvoirs et développer une autonomie régionale

Il est proposé que la plateforme comprenne les engagements suivants:

14.1 Pour consolider notre système démocratique et faire en sorte qu'il reflète réellement la volonté populaire, Québec solidaire s'engage à réformer le mode de scrutin.

Nous établirons un mode de scrutin proportionnel mixte compensatoire qui rendra possible l'atteinte de la parité homme-femme. Nous permettrons la tenue de référendums d'initiative populaire ainsi que la révocation des élu-e-s par leurs électrices et électeurs. Pour élargir la participation au débat public, nous fixerons le droit de vote à 16 ans.

14.2 Pour que la politique québécoise soit réellement entre les mains des citoyennes et citoyens, Québec solidaire s'engage à mettre en place des instances régionales de gouvernance dotées de budgets et de pouvoirs reconnus.

14.3 Pour augmenter la transparence et lutter contre la corruption, Québec solidaire s'engage à faciliter l'accès à l'information d'intérêt public en obligeant les institutions gouvernementales à publier dans un format compréhensible et accessible les informations dont elles disposent.

14.4 Pour que les services publics soient centrés sur la population à desservir, Québec solidaire ramènera la gouvernance locale et développera des mécanismes de reddition de compte et de participation citoyenne dans les lieux décisionnels.

14.5 Québec solidaire élargira la participation démocratique aux élections municipales aux immigrants avec résidence permanente. [14.2]

Proposition 15. Combattre les discriminations et le racisme systémique, parvenir à l'inclusion et favoriser l'égalité de tout le monde et promouvoir la diversité québécoise

15.1 Mercier, Verdun, Modifier l'alinéa 15.4 Pour favoriser le vivre ensemble, Québec solidaire s'engage à soutenir davantage l'éducation à la citoyenneté <u>et à la solidarité internationale, à l'école comme dans les organisations sociales et les milieux de vie et de travail de la population, en valorisant notamment l'éducation populaire et interculturelle, dans une perspective tout au long de la vie.</u>	Adoptée à la majorité.
---	------------------------

15.2 Rimouski , Modifier l'alinéa 15.4 Nous soutiendrons le développement de contenus d'éducation portant sur les rapports égaux et les apports des diverses communautés à la société québécoise. <u>et l'interculturalisme</u>	Adopté à la majorité.
15.3A Arthabaska, Hull, Prévost , Ajouter un nouvel alinéa 15.6 <u>Un gouvernement solidaire amendera la Loi sur la laïcité de l'État pour en retirer les articles discriminatoires concernant l'interdiction du port de signes religieux dans certains services publics et les clauses dérogatoires.</u>	Option A Éliminée au vote préférentiel.
15.3B Hochelaga-Maisonneuve , Ajouter un nouvel alinéa 15.6 <u>Un gouvernement solidaire amendera la « Loi sur la laïcité de l'État » pour en retirer les clauses dérogatoires et suspendre les articles concernant l'interdiction du port de signes religieux. Il procédera ensuite avec une demande de renvoi à la Cour d'appel pour qu'elle se penche sur la présence dans la loi de clauses pouvant porter atteinte aux droits fondamentaux. La loi sera modifiée en conséquence</u>	Option B Choisie par vote préférentiel. Rejetée à la majorité.

Proposition CO2021.22

Adoptée à la majorité telle qu'amendée (226 11 18)

Proposition 15. Combattre les discriminations et le racisme systémique, parvenir à l'inclusion et favoriser l'égalité de tout le monde et promouvoir la diversité québécoise

Il est proposé que la plateforme comprenne les engagements suivants:

15.1 Pour reconnaître la réalité du racisme dans la société québécoise, Québec solidaire s'engage à mettre sur pied une Commission d'enquête sur le racisme systémique et à en appliquer les recommandations.

De plus, nous veillerons à ce que les recommandations qui ont déjà été émises par la Commission des droits de la personne soient appliquées.

15.2 Pour faciliter l'intégration des personnes issues des minorités discriminées et permettre leur épanouissement professionnel, nous veillerons à l'application et au renforcement des programmes d'accès à l'égalité en emploi.

Québec solidaire s'engage donc à instaurer dans tous les organismes du secteur public un taux d'embauche de 25 % pour les minorités visibles et ethniques, jusqu'à l'atteinte de la cible globale de 18 %. De plus, nous veillerons au renforcement du Programme d'accès à l'égalité en emploi pour les groupes minorisés notamment dans le secteur public québécois.

Québec solidaire s'engage de surcroît à hausser le taux d'embauche temporaire des personnes en situation de handicap jusqu'à l'atteinte d'une cible globale de 10 %.

15.3 Pour réduire la judiciarisation dont sont victimes les personnes autochtones, racisées et marginalisées, Québec solidaire s'engage à lutter contre le profilage dont celles-ci sont victimes.

Nous allons revoir les modes d'intervention policière pour éviter le recours aux moyens coercitifs, bonifier la formation des policières et policiers et élargir le recours à des patrouilles policières comprenant des intervenantes et intervenants psychosociaux.

15.4 Pour favoriser le vivre ensemble, Québec solidaire s'engage à soutenir davantage l'éducation à la citoyenneté **et à la solidarité internationale, à l'école comme dans les organisations sociales et les milieux de vie et de travail de la population, en valorisant notamment l'éducation populaire et interculturelle, dans une perspective tout au long de la vie.** [15.1]

Nous soutiendrons le développement de contenus d'éducation portant sur les rapports égalitaires, de non-violence et de solidarité ~~et les apports des diverses communautés à la société québécoise.~~ **et sur l'interculturalisme** [15.2]. Nous assurerons dans nos programmes une présentation juste de l'histoire et des réalités contemporaines des peuples autochtones en collaboration avec ceux-ci.

15.5 Afin de lutter contre le capacitisme, Québec solidaire s'engage à adopter une véritable Loi sur l'accessibilité universelle.

Nous financerons massivement les politiques d'accessibilité universelle des municipalités et des sociétés de transport. De plus, toute nouvelle construction commerciale devra être élaborée à partir des principes du design universel, afin de garantir l'accessibilité à toutes et à tous et nous instaurerons des incitatifs financiers pour compenser les dépenses qui visent à appliquer l'accessibilité universelle dans le milieu de travail. Finalement, nous mettrons tout en œuvre pour rendre accessibles aux personnes en situation de handicap les loisirs, activités culturelles, sociales, sportives et de plein air.

Proposition 18. Affirmer l'usage de la langue française et promouvoir la diversité québécoise

18.1 Saint-Hyacinthe, Ajouter un nouvel alinéa 18.5 <u>Nous veillerons à avoir des organismes à travers toutes les régions du Québec pouvant aider toute personne à améliorer la qualité de son français verbal et écrit. Nous favoriserons la création de programmes spécifiques aux entreprises dans le but d'aider les employés à acquérir la connaissance et l'usage des termes francophones spécifiques à leur secteur d'activité.</u>	Rejetée à la majorité.
--	-------------------------------

Proposition CO2021.23

Adoptée à la majorité sans amendement.

Proposition 18. Affirmer l'usage de la langue française et promouvoir la diversité québécoise

Il est proposé que la plateforme comprenne les engagements suivants:

18.1 Pour mieux protéger le français, Québec solidaire s'engage à promouvoir son usage dans tous les milieux de travail.

Nous appliquerons la loi 101 à l'ensemble des entreprises de dix personnes employées et plus en ce qui a trait à la démarche de francisation. De plus, nous limiterons l'exigence induite de l'anglais à l'embauche.

18.2 Pour défendre avec fierté la spécificité linguistique du Québec, Québec solidaire s'engage à réaffirmer le fait que le français est notre seule langue officielle.

Nous renforcerons l'application de la loi 101 dans le monde numérique, y compris dans l'affichage.

18.3 Pour que le français soit véritablement notre langue commune, Québec solidaire s'engage à en faire un meilleur vecteur d'intégration.

Nous bonifierons le financement du réseau d'enseignement supérieur francophone afin de le rendre plus attractif auprès des non-francophones et appliquerons la loi 101 aux écoles privées non subventionnées.

Nous soutiendrons la production médiatique et artistique des personnes non francophones qui font le choix d'œuvrer en langue française. Nous distribuerons des bons culturels aux personnes nouvellement arrivées afin de faciliter leur accès à la culture québécoise francophone.

18.4 Dans un esprit inclusif et de fierté culturelle, Québec solidaire reconnaîtra la Langue des signes québécoise (LSQ) et facilitera son usage et son enseignement par l'adoption d'une Politique d'aménagement linguistique conséquente.

31. Propositions d'urgence

Proposée par Jocelyn Ann Campbell (Mont-Royal-Outremont) et appuyée par Patricia Alexander (Montréal)

Proposition CO2021.29 Proposition d'urgence

Attendu que l'enquête du coroner sur la gestion de la pandémie dans les CHSLD a révélé à ce jour les graves manquements et incohérences du réseau de la santé,

Attendu que les personnes âgées et leurs familles ont été les victimes de négligence et d'inaction en matière de soins de santé et de conditions de vie pendant la pandémie,

Attendu que les causes réelles de la mauvaise gestion de la pandémie dans les CHSLD doivent faire l'objet d'un examen approfondi en vue d'y remédier dans l'avenir,

Québec solidaire demande que le gouvernement mette sur pied, le plus tôt possible, une enquête publique sur la gestion de la pandémie dans les CHSLD.

Adoptée à l'unanimité.

Pause de 10 minutes.

32. Adoption des modification des statuts

Nicolas Chatel-Launay présente les propositions liées aux Statuts et le cahier de synthèse. [14h54]

33. Délibérante

Une plénière de 30 minutes s'ouvre à 15h06.

Vote scindé sur 22.1 demandé par Dominique Naud (Gouin). [15h21]

L'assemblée est prête à voter.

Proposition 21. Congrès spécial sur les statuts en 2024

21.1 Commission nationale des femmes, Modifier la proposition Il est proposé que Québec solidaire tienne un Congrès spécial en 2024 afin de revoir en profondeur les statuts du parti <u>et que le prochain Conseil national détermine les modalités permettant aux membres d'être impliqués.es dans cette révision.</u>	Adoptée à la majorité.
21.2 Hull, Prévost Ajouter à la fin de la proposition <u>Qu'un comité de révision des statuts soit formé en vue de mener une vaste consultation dans le parti et de développer une proposition globale. Ce comité sera paritaire et composé de dix personnes:</u> • <u>la personne responsable du secrétariat général</u> • <u>une autre personne membre du CCN désigné par lui</u> • <u>une représentante de la CNF</u> • <u>une personne de la CNA</u> • <u>six personnes élues par le prochain conseil national</u>	Rejetée à la majorité.

Proposition CO2021.24 Congrès spécial

Adoptée à la majorité telle qu'amendée (163 6 11)

Proposition 21. Congrès spécial sur les statuts en 2024

Il est proposé que Québec solidaire tienne un Congrès spécial en 2024 afin de revoir en profondeur les statuts du parti **et que le prochain Conseil national détermine les modalités permettant aux membres d'être impliqués.es dans cette révision. [21.1]**

Proposition 22. Les Commissions nationales

22.1 Montréal, Modifier l'article 17.1.2 a) a) [1] Par un vote à majorité simple aux 2/3, le Congrès peut mettre en place [2] de façon provisoire une nouvelle commission nationale. Une modification ultérieure des statuts fixera sa composition, son mandat et ses critères d'appartenance dans les statuts nationaux du parti.	Vote scindé demandé [1] Rejetée à la majorité [2] Rejetée à la majorité.
22.2 Prévost, Viau, Ajouter un article 17.1.6	Rejetée à la majorité.

<u>Une demande de dissolution d'une commission nationale peut être faite selon les conditions suivantes:</u> <u>une proposition non modifiable, doit être présentée au Congrès dans le Cahier de proposition et le Cahier de synthèse:</u> <u>le vote au 2/3 est requis comme à la reconnaissance:</u> <u>l'argumentaire de la dissolution doit faire partie du Cahier de proposition et de synthèse:</u> <u>au moins 20 minutes doivent être réservées à l'ordre du jour pour discuter cette proposition.</u>	
---	--

Proposition CO2021.25 Modification aux statuts, article 17 (vote aux deux tiers)

Adoptée aux deux tiers sans amendement.

17. Les Commissions nationales

17.1 Dispositions générales

17.1.1 [article actuel intégral] Les Commissions nationales sont des instances permanentes créées et dissoutes par le Congrès. Le mandat des Commissions nationales, ainsi que leur composition, sont déterminés par le Congrès. Le suivi des Commissions est assuré par le Conseil national, qui les reconnaît de façon effective en validant régulièrement leur composition. Les Commissions nationales ont droit à une délégation au Conseil national et au Congrès.

17.1.2 Reconnaissance

a) Par un vote à majorité simple, le Congrès peut mettre en place de façon provisoire une nouvelle commission nationale. Une modification ultérieure des statuts fixera sa composition, son mandat et ses critères d'appartenance dans les statuts nationaux du parti.

b) Pour cette mise en place, une commission nationale doit répondre aux conditions suivantes:

i. 10 personnes de deux régions différentes doivent en faire la demande.

ii. La demande doit contenir un libellé provisoire de son mandat et des critères provisoires d'appartenance.

c) Pour être dûment reconnue, une commission nationale doit procéder comme suit:

i. Toutes les personnes membres du parti répondant au critère d'appartenance provisoire sont convoquées à une assemblée de fondation.

ii. L'assemblée de fondation détermine les règles de fonctionnement, les critères d'appartenance, la structure et le mandat de la commission nationale, en conformité avec les statuts nationaux du parti.

iii. L'assemblée de fondation élit une personne responsable de la commission nationale qui siégera au Comité de coordination national.

iv. La Commission nationale nouvellement fondée dépose son mandat, sa composition, et ses critères d'appartenance au Congrès suivant, afin d'être ajoutée dans les statuts nationaux du parti.

v. Le vote de reconnaissance de la Commission nationale au Congrès se fait au deux tiers et implique seulement l'ajout d'articles concernant cette commission nationale.

17.1.3 Rôle et responsabilités des commissions nationales

a) Elles favorisent dans la société et au sein du parti l'inclusion et l'intégration des personnes vivant de la discrimination systémique.

- b) Elles favorisent l'inclusion par la formation et l'information des membres tout en offrant une structure d'accueil et un espace sûr pour les membres vivant une discrimination. Elles travaillent avec l'ensemble des instances nationales, régionales et locales du parti.
- c) Elles collaborent avec les réseaux militants appropriés, entre autres, à bâtir des ponts avec les communautés de personnes vivant la même discrimination systémique, au recrutement de ces personnes comme membres du parti en les invitant à s'impliquer dans les différentes instances correspondant le mieux à leurs intérêts.
- d) Elles s'assurent que les enjeux touchant un groupe vivant de la discrimination systémique traversent tous les documents et prises de position du parti en collaborant activement à l'élaboration ou à la révision de ceux-ci.
- e) Elles se dotent de règles de fonctionnement claires en conformité avec les statuts nationaux du parti et les publient à l'attention de leurs membres.

17.1.4 Fréquence, quorum et mode de convocation des membres des commissions

- a) Elles doivent tenir au minimum une (1) assemblée générale par année
- b) Elles doivent tenir au minimum quatre (4) rencontres de la commission par année

17.1.5 Participation à la Commission politique et au Comité de coordination national

- a) Une personne représentante de chaque commission nationale siège de plein droit au Comité de coordination national et à la Commission politique après la tenue de l'assemblée de fondation décrite à l'article 17.1.2 Ces représentations, au Comité de coordination national et à la Commission politique, peuvent être faites par deux personnes différentes.
- b) La personne qui siège au CCN est élue par l'assemblée générale des membres qui respectent le critère d'appartenance.
- c) Le mandat de cette personne est de deux ans et doit être entériné par une instance nationale.

Proposition 23. Ajout d'articles sur la Commission nationale autochtone

Proposition CO2021.26, Modification aux statuts, ajouter CNA (vote aux deux tiers)

Aucun amendement proposé.

Adoptée aux deux tiers sans amendement.

Proposition 23. Ajout d'articles sur la Commission nationale autochtone

17.3 La Commission nationale autochtone

17.3.1 Composition

La composition de la Commission nationale autochtone est la suivante :

- a) les deux personnes responsables de la Commission nationale autochtone, désignées par la Commission nationale autochtone selon les modalités établies par celle-ci ; ces deux personnes responsables siègent au comité de coordination de la Commission nationale autochtone;
- b) les autres membres (7) du comité de coordination de la Commission nationale autochtone, désignés par la Commission nationale autochtone, selon les modalités établies par celle-ci;
- c) les membres de la Commission nationale autochtone selon les modalités établies par celle-ci

17.3.2 Mandat

Les mandats spécifiques de la Commission nationale autochtone sont les suivants:

- a) favoriser l'implication des personnes autochtones dans le parti;

- b) s'assurer que l'analyse décoloniale traverse tous les documents et prises de position du parti, en accordant une attention particulière à la situation des femmes autochtones à la croisée de multiples oppressions;
- c) s'assurer que les personnes autochtones soient représentées dans tous les secteurs de la vie associative du parti ;
- d) produire des documents relativement aux préoccupations et aux droits des Autochtones ;
- e) susciter, encourager et soutenir l'émergence de candidatures autochtones lors de campagnes électorales ;
- f) et tout autre mandat qu'elle jugera utile de remplir.

17.3.3. Nonobstant les énoncés précédents, toutes les instances du parti sont responsables de porter l'analyse décoloniale et de promouvoir la prise de parole des personnes autochtones, à l'intérieur comme à l'extérieur du parti, de même que leur accession à des postes de responsabilité ou de porte-parole.

Proposition 24. Déplacer les articles sur la Commission politique

Proposition CO2021.27 Modifications aux statuts, déplacer Commission politique (vote aux deux tiers)

Aucun amendement proposé

Adopté aux deux tiers sans amendement.

Proposition 24. Déplacer les articles sur la Commission politique

Afin que la Commission politique ne soit plus considérée comme une commission nationale, tout en conservant intact son rôle et son fonctionnement, il est proposé de déplacer les articles la concernant dans une nouvelle section (18) et de décaler la numérotation des articles subséquents en conséquence.

Proposition 25. Ajout de la Politique nationale d'investiture

25.1 Montréal, Prévost, Viau, Modifier l'alinéa B L'association de circonscription tient son assemblée d'investiture pour le choix du ou de la candidate du parti conformément à ses statuts la Politique nationale d'investiture, et en avise le en collaboration avec le Comité de coordination régional et le Comité de coordination national	Rejetée à la majorité.
--	-------------------------------

Proposition CO2021.28 Modifications aux statuts, Politique d'investiture (vote aux deux tiers)

Adoptée aux deux tiers sans amendement.

Proposition 25. Ajout de la Politique nationale d'investiture

Il est proposé de modifier comme suit l'article 9.1 b) des statuts nationaux de Québec solidaire:

- b) L'association de circonscription tient son assemblée d'investiture pour le choix du ou de la candidate du parti conformément **la Politique nationale d'investiture, en collaboration avec le** Comité de coordination régional et le Comité de coordination national.

Gaétan Châteauneuf (Bertrand) demande de clarifier si les amendements composant une proposition devant être adoptée aux deux tiers. [15h48]

Mario Jodoin (Mercier) demande de prolonger les plénières d'emblée lorsqu'il y a beaucoup de pauses techniques. [15h50]

Sans demande de modification, le procès verbal est réputé adopté tel quel [15h51]

Proposition de Nicolas Chatel-Launay (CCN), Guy Leclerc (Abitibi-Témiscamingue) [15h52]

Proposition CO2021.29

“Que le congrès de Québec solidaire exprime ses remerciements à Marcel Duhaime qui a su nous guider à travers de nombreux débats d'instance au cours des années. Son apport à notre démocratie interne est inestimable”

Adoptée à la majorité.

34. Discours de la présidence

Alejandra Zaga-Mendez prononce un discours de fin de Congrès.

35. Fermeture du Congrès

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée. [16h03]

Annexe 1 : Liste des présences

Abitibi-Est

Alex	Chartier
Florence	Corbeil
Benjamin	Gingras
Fanny	Landry Lymburner

Abitibi-Ouest

Suzanne	Brais
Brian	Harvey
Alexis	Lapierre
Rose	Marquis
Valérie	Trudeau

Arthabaska

Martin	Bédard
William	Champigny-Fortier
Tony	Labranche
Sylvie	Lemelin
Véronique	Mainguy
Béatrice	Monfette

Beauce-Sud

Éliane	Boucher
Janik	Laberge
Vanessa	Roy
Diane	Vincent

Berthier

Geneviève	Beaulieu
Amélie	Drainville
Steve	Lamothe

Bertrand

Lise	Boivin
Gaetan	Chateauneuf
Sylvie	Desrochers
Pascal	Lefebvre

Blainville

Julien	Drainville
--------	------------

Bonaventure

Simon	Aubert
Mireille	Chartrand
Catherine	Cyr Wright
Louise	Gallien
Jérémy	Laplane
Jimmy	Morin

Borduas

Karine	Durette
Yannick	Gaudette
Rosalie	Laganière-Bolduc
Benoît	Landry
Karolanne	Leclair

Jean-Christophe	Thibault
-----------------	----------

Bourassa-Sauvé

Fatima Gabriela	Salazar Gomez
-----------------	---------------

Bourget

Geneviève	Antonius-Boileau
Alexandre	De Lagrave
Olivier	Huard
Patrick	Laplane
Ruth	Messier
Alexandra	Naddeo
Audrey	Pepin
William	Poulin
Marie-Eve	Rancourt

Brome-Missisquoi

Alice	Boulet
Daniel	Leboeuf
Alexandre	Legault

Caucus

Andres	Fontecilla
Ruba	Ghazal
Christine	Labrie
Alexandre	Leduc
Emilise	Lessard Therrien
Sol	Zanetti

CCN

Nadine	Beaudoin
Nicolas	Chatel-Launay
Nika	Deslauriers Paquette
Julie	Dionne
Valérie	Gilker-Létourneau
Natasha Josée	Kanapé-Fontaine
Maxime	Larue-Bourdages
Manon	Massé
Roxane	Milot
Mohand Ourabah	Moulla
Gabriel	Nadeau-Dubois
Camila	Rodriguez-Cea
Solène	Tanguay
Alejandra	Zaga Mendez

Chambly

Pierre	Lagassé
MARIE-EVE	LEPINE

Charlesbourg

Ève	Duhaime
Martine	Sanfaçon

Chicoutimi

Charles	Lantin
Marieeve	Ruel

Commission nationale autochtone

Michael	Ottereyes
---------	-----------

Commission nationale des femmes

Angélique Soleil	Lavoie
Lisette Blanche	Paradis

Commission politique

Gabriel	Laurence-Brook
Emilie	Viau-Drouin

Côte-du-Sud

Françoise	de Montigny-Pelletier
Guillaume	Dufour
Thérèse	Ouellet
Francis	Racine

Gouin

Vincent	Antaki
Geneviève	Arcand
Noémie	Bérard-Timon
Haroun	Bouazzi
Guillaume	Carmel-Archambault
Elodie	Comtois
Chloé	Domingue-Bouchard
Vincent	Duhamel
Stéphane	Morin
Dominique	Naud
Loïc	Nigen
Thomas	Poulin
Ismael	Seck
Elise	Solomon

Groulx

Emilie	Saulnier-Burelle
Gabriela	Turmel

Hochelaga-Maisonneuve

Julien	Arseneau
Marc	Bonhomme
Laurent-Dominic	Chantal-Fortin
Antoine	Côté
Vanda	Gaonach-Lovejoy
Robin	Lebon
Fehr	Marouf
Kat	Mohkami
Chantal	Montmorency
Laurence	Riendeau-Beaulac
Marie-Line	Sarrazin
Sarah	Smith

Hull

Milan	Bernard
Royse	Henderson
Sabrina	Labrecque-Boivin
Benoit	Renaud
Raphael	Simard
Jessica	Squires
Chantal	Sundaram
Jean-Simon	Tremblay-Racette

Huntingdon

Aiden	Hodgins-Ravensberge n
Emmanuelle	Perras

Iberville (Saint-Jean-Iberville)

Philippe	Jetten-Vigeant
----------	----------------

Jean-Lesage

Sabryna	Boulangier
Bruno	Dion
Jacynthe	Drapeau
Ginette	Lewis
Élisabelle	Nadeau
Stéphane	Paradis
Bernard	Rioux
Jean-Pierre	Roy
Éliane	Voisard
Samuel	Yergeau

Jean-Talon

Denis	Blanchette
Flavie	Lavoie-Cardinal
Cloé	Richard
Jimena	Ruiz Aragon

Johnson

Chantal	Dubuc
Serge	Dupont
Angèle	McClure
Daniel	Smolla

Joliette

France	Desjardins
Guillaume	Lamarre
Normand	Lamothe
Flavie	Trudel
Daniel	Trudel Racine

Laporte

Danielle	Champagne
Isabelle	Durand
Dominique	Lebeau
Claude	Lefrançois
Gilles	Sabourin
Joëlle	St-Arnault
Jacques	Tanguay

Laurier-Dorion

Jean-Claude	Balu
Marc-andre	Beauchamp
Marie-Josée	Béliveau
Marie-Josée	Béliveau
Nathalie	Boudreau
Noémi	Desrochers
Simon	Dubois
Olivier	Dupuis
Wassyla	Hadjabi
Laurie	Hétu
Élise	Jalbert-Arsenault

Alexandra	Labbé
Carolane	Larocque
Jean-Christophe	Lessard
Francis	Picard-Dufresne
Mathild	Ramirez
Roger	Rashi

Laval-des-Rapides

André	Frappier
André	Frappier
Agathe	Piroir
Josée	Richard

Lévis

Valérie	Cayouette-Guilloteau
Georges	
Duhamel	Goma

Louis-Hébert

Martin	Roy
--------	-----

Marie-Victorin

Annette	Beauvais
Sebastien	Cote-Garand
Andréanne	Garant
Mathieu	Gauthier
Martin	Godon
Phoenix	Larivière
Thierry	Larivière
Chantale	Lévesque

laureline	manassero
Donald	Nolet
Johanne	Philipps
Marielle	Savard

Maskinongé

Jimmy	Thibodeau
-------	-----------

Maurice-Richard

Philippe	Badenas
Victor	Beaudet-Latendresse
Adriana	Bungardean
Victor	Dumas Gauthier
Bernard	Gauvin
Gabrielle	Houle
Gabrielle	Lorimier-Dugas
Huguette	Nolin
Patrice	P. - Martel
Raphaël	Rebelo
Nora	Robichaud

Mégantic

Nawel	Amokrane
Andrée	Larrivée
Marilyn	Ouellet
Marilyn	Ouellet

Mercier

Ronald	Cameron
Marjolaine	David

Béatrice	Filion
Mario	Jodoin
Steven	Lachance
Myriam	Leduc
Myriam	Leduc
Marie-Claude	Lussier
Ariane	Marchand-Labelle
Alexandre	Marleau
Imad	Touahar
Dominic	Vézina
Audrey	Yank

Mirabel

Marjolaine	Goudreau
Marie	Lachapelle
Serge	Pratte

Mont-Royal-Outremont

Molly	Alexander
Jocelyn Ann	Campbell
Abdessalem	Derdouri
Robin	Marty

Montarville

Gilles	Dubois
Marie-Christine	Veilleux

Montmorency

Mathieu	Vallet
---------	--------

Notre-Dame-de-Grâce

Didier	Chelin
Cymry	Gomery
Élisabeth	Labelle
Andrea	Levy
David	Mandel
Simon	Paquette

Papineau

Joémy	Binette
Karine	Frenette-Gaudreault
Marie-Claude	Latourelle
Simon	Quirion
Ève	St-Denis

Pontiac

Laura	Avalos
Pierre-Olivier	Émond
Catherine	Leclerc
Mike Owen	Sebagenzi
Emmanuelle	Tremblay

Portneuf

Anne-Marie	Melançon
Kévin	St-Jean

Prévost

Louis	Horvath
Lucie	Mayer
Johanna	Riboulet

Alexandra Soumain

**Région
Abitibi-Témiscamingue-Nord-du-Qu
ébec**

Line Bouchard

Line Bouchard

Kimberley Parent

Région de la Mauricie

Christine Cardin

Natacha Pinsonneault

Simon Piotte

Isabelle Reid

Steven Roy Cullen

Lianne Seykora

Région de la Montérégie

Jean-François Arsenault

Marie Camita Célestin

Carolane Desmarais

Marc Gagné

Patrick Lepage

Catherine Nadeau-Lanoix

Martine Saint-Cyr

Gérard Séguin

Région Lanaudière

Michael Charron

Jocelyne Dupuis

Mathieu Lachapelle

Jessica Laurin Gingras

Nadia Poirier

Pascal Riendeau

Région Laval

Claudette Benoit

Amira Bouacida

Amira Bouacida

Josée Chevalier

Guillaume Lajoie

Denis Roy

Geru Schneider

Région Montréal

Pierre Alarie

Patricia Alexander

Jason Lagacé

Roxanne Lépine

Roberte Iodimus

Céline Pereira

David Touchette

Richelieu

Sophie Pagé Sabourin

Richmond

Pierre Avignon

Olivier Bonneau

Cassandra Denault

Lyne Lamontagne

Colombe Landry

Yves Léger

Lucienne Piché

Bernard Racine

Rimouski

Guillaume Bazire

Noémi Bureau-Civil

Julien Fecteau Robertson

Étienne Gariépy-Girouard

Carol-ann Kack

Isabelle LaBarre

Sophie Turbide

Rivière-du-Loup-Témiscouata

Nancy Beaulieu

Marie-Hélène Harvey

Pierre-Erik Isabelle

Audrey Paquet

Alexandra Zawadzki-Turcotte

Rosemont

Jean-Sébastien Bourret

Luc Chicoine

Maria Giguère

François Harvey

Danielle Hébert

Francine Lévesque

François Saillant

Selma Vorobief
Rouyn-Noranda-Témiscamingue

Johanne Alarie
Jean-Guy Côté
Nicole Desgagnes
Anne Falardeau
François Gagné
Claude Gélinas
Frédérique Godefroid
Guy Leclerc

Saint-François

Sonia Bilodeau
Pier-Luc Brault
Kévin Côté
Émilie Deschamps

Saint-Henri-Sainte-Anne

Julien Daigneault Boucher
Emily Drysdale
Suzanne Dufresne
Frederick Jones
Christopher Perreault
Sophie Thiébaud

Saint-Hyacinthe

Sonia Chénier
Philippe Daigneault

Saint-Jérôme

Benoit Bergeron
Dominique Cyr
Lynda Groulx
Nathalie Lacroix
Marc LeBlanc

Sainte-Marie-Saint-Jacques

Laurence Beauregard
Sarah Fredette Oulhen
Hélène Gaonac'h
Zachary Hewitt
Valérie L'Heureux
Shaun Lovejoy
Laure Mabileau
Ludvic Moquin-Beaudry
Maite Neumeister
Casandra Pigeon
Simon Tremblay-Pepin
Guillaume Vézina
Ziyu Ziyu Xiao

Sherbrooke

Marie-Pier Boisvert
Florence Chenel
Michelle Corcos
Barbara Gagnon
David Lanneville

Sébastien Maléza

Vincent Maltais
Mathieu Martel
Kenza Sassi
Benoit Viel

Taillon

Manon Blanchard
Yaroslav Davletshin
André Giroux
Marie-Ève Mathieu
Alexandra Perreault

Taschereau

Pierre-Louis Cauchon
Marie Dionne
Luc Gosselin
Hubert Grenon
Nathalie Martel
Pierre Mouterde
Ana Clara Pereira de Grandmont
Olivier Ribordy
Shanie Roy
Andréanne Turcotte

Université de Sherbrooke

Kim Gregoire
Philippe Johner

Université du Québec à Rimouski

Martin Laroche

Vanier-Les-Rivières

Bruno Pelletier

Monique Voisine

Verchères

Joël Arcand

Marie Bélanger

Marie-Christine Bélanger

Simon Crevier

Anne-Marie David

Verdun

Louise Constantin

Frédéric Côté Garand

Frédéric Dénommé

Chantale Michaud

Viau

Vincent Beaudoin

Hélène Bissonnette

Alexandre Boucher Bonneau

Isabelle Caron

Viviane Côté Martin

Marceline Fandjo

Hassoun Karam

Annexe 2 : Liste des résolutions adoptées

1. Propositions diverses

CO2021.01 Présidence et secrétariat

Il est proposé de nommer Claire Lalande et Marcel Duhaime à la présidence et Sylvain Bédard au secrétariat du présent Congrès.

CO2021.02 Ordre du jour

Il est proposé d'adopter l'ordre du jour.

CO2021.03 Procès verbal

Il est proposé d'adopter le procès-verbal du 14e Congrès, tenu les 15 au 17 novembre 2019 sous réserve des demandes de modification qui pourront être soumises d'ici la fin du présent Congrès.

CO2021.18 Élections internes PM/VPM

Il est proposé de désigner Gabriel Nadeau-Dubois pour représenter Québec solidaire à titre de candidat au poste de premier ministre lors de la campagne électorale de 2022

Il est proposé de désigner Manon Massé pour représenter Québec solidaire à titre de candidate au poste de vice-première ministre lors de la campagne élection de 2022.

CO2021.29 Proposition d'urgence

Québec solidaire demande que le gouvernement mette sur pied, le plus tôt possible, une enquête publique sur la gestion de la pandémie dans les CHSLD.

2. Plateforme électorale

CO2021.04 Proposition 1. Lutter contre la crise climatique et respecter les limites écologiques du territoire et de la planète

Il est proposé que la plateforme comprenne les engagements suivants:

1.1 Pour lutter contre les changements climatiques, Québec solidaire s'engage à adopter une Loi sur le climat pour réduire d'au moins 50% les gaz à effet de serre par rapport au niveau de 1990, d'ici 2030, en vue d'atteindre la carboneutralité au plus tard en 2050.

Nous mettrons en place des mesures d'écofiscalité visant à faire payer aux grands pollueurs la réparation des dommages causés par leurs activités économiques. Nous instaurerons un "Budget carbone" afin de fixer des cibles annuelles et sectorielles de réduction en plus de définir des objectifs menant à la conception de plans de transition régionaux. Toutes nouvelles initiatives gouvernementales seraient alors soumises à une analyse d'impact sur le climat et sur les populations les plus touchées.

1.2 Pour accélérer la fin de notre dépendance au pétrole, Québec solidaire s'engage à transformer en profondeur la manière dont nous nous déplaçons.

Nous lancerons, en ville et en région, un vaste chantier afin de doter le Québec d'un réseau public de chemins de fer électrifié destiné aux voyageurs et aux marchandises.

Nous ferons du transport public (tramway, trains, autobus électriques) le centre de la transformation des moyens de transport, en ville, en région et en milieu rural, et confierons à des entreprises publiques ce virage. Nous favoriserons le développement d'un système de transport qui réduira la dépendance à l'auto solo de façon à soutenir plutôt des mesures de transport actif, de développement de l'autopartage et les circuits courts.

Finalement, nous établirons un vaste réseau de bornes de recharge et un

- système de bonus-malus régionalisé dans l'optique d'une interdiction de la vente de tout véhicule neuf à essence d'ici 2030 et nous mettrons en place des réseaux cyclables sécuritaires dans les petites, moyennes et grandes villes.
- 1.3 Pour réaliser la transition énergétique et réduire notre consommation énergétique, Québec solidaire s'engage à accélérer la fin de l'utilisation de sources énergétiques non renouvelables.
- L'exploitation des hydrocarbures sera interdite sur l'ensemble du territoire québécois et le gouvernement s'assurera que la Caisse de dépôts et de placements du Québec retire ses investissements dans les entreprises de ce secteur. Tout nouveau projet de pipeline destiné au transport des hydrocarbures sera interdit sur le territoire du Québec.
- Québec solidaire s'assurera de compléter l'électrification du chauffage et d'améliorer l'efficacité énergétique des bâtiments résidentiels, commerciaux et institutionnels.
- Québec solidaire s'engage à nationaliser sous contrôle régional l'ensemble des industries produisant des énergies renouvelables (éolien, solaire, etc.) afin de compléter la nature publique de la production de l'énergie au Québec et de planifier son développement.
- 1.4 Pour réduire le gaspillage et augmenter la durée de vie des produits du quotidien, Québec solidaire s'engage à mettre fin à l'obsolescence planifiée et à légiférer pour garantir le droit à la réparation.
- Nous viserons prioritairement les produits électroménagers et de communication incluant les divers terminaux informatiques, en plus d'en détaxer les services de réparation. Nous instaurerons une loi contre le gaspillage alimentaire tout en interdisant graduellement les produits à usage unique lorsque possible.
- 1.5 Pour protéger la biodiversité tout en garantissant l'accès à la nature à toutes et tous, Québec solidaire s'engage à ce qu'un 30 % représentatif du territoire québécois et de sa diversité écologique soit protégé d'ici 2030, particulièrement dans le sud du Québec. Des corridors fauniques seront aménagés et nous accorderons au fleuve Saint-Laurent le statut de personnalité juridique.
- Le réseau de la SÉPAQ sera élargi, les terrains urbains laissés vacants seront soumis à un droit d'expropriation lié à la création d'espaces verts et nous protégerons adéquatement les boisés existants ainsi que les milieux humides et les animaux qui les habitent, en tenant compte des initiatives citoyennes. Nous favoriserons la protection des cours d'eau tout en facilitant l'accès public aux berges maintenues dans un état naturel.
- 1.6 Pour protéger notre eau potable, Québec solidaire s'engage à réglementer l'utilisation de cette ressource qui est un bien commun essentiel. Les redevances pour les entreprises qui exploitent l'eau potable à des fins commerciales seront augmentées de façon significative et nous interdirons progressivement l'exploitation de l'eau potable par des entreprises privées à des fins d'embouteillage sur le territoire du Québec.
- 1.7 Pour protéger nos populations, celles des premières nations et notre territoire des effets de la crise climatique, Québec solidaire s'engage à mettre en chantier des mesures importantes d'adaptation.
- CO2021.04b Proposition d'urgence**
- Que Québec solidaire s'engage à proposer, lors de la prochaine campagne électorale, des mesures ambitieuses et structurantes

de réduction des émissions de gaz à effet de serre;

Que ces mesures permettent de réduire les émissions du Québec d'au moins 55% par rapport au niveau de 1990 d'ici 2030, en se rapprochant le plus possible de la cible de 65 % encouragée par les mouvements sociaux en prenant en compte notamment nos responsabilités internationales sur le plan de la solidarité et de la coopération Nord-Sud;

Que ces mesures permettent d'atteindre la carboneutralité d'ici 2050.

CO2021.10 Proposition 2. Développer l'économie de proximité, soutenir l'action communautaire et diversifier les économies régionales

Il est proposé que la plateforme comprenne les engagements suivants:

2.1 Pour assurer une plus grande résilience des économies régionales, Québec solidaire s'engage à mettre en place un nouveau contrat social encadrant l'exploitation et la transformation des ressources naturelles.

Par ce nouveau contrat, nous développerons une industrie durable et responsable en lien avec les métaux nécessaires à la production des batteries, de l'extraction jusqu'au recyclage. Nous valoriserons la production locale énergétique provenant de la biomasse et d'autres sources renouvelables et résiduelles. Nous réformerons aussi notre mode d'exploitation des forêts en développant des fermes forestières et des forêts communautaires aux usages multiples. Finalement, nous établirons des cibles d'utilisation du bois d'œuvre dans la construction, d'abord en priorisant la rénovation et la restauration écologiques de bâtis existants et, en second lieu, en allant vers la construction de nouveaux bâtiments plus écologiques.

2.2 Pour stimuler la consommation locale et favoriser la mise en place d'une économie sociale et circulaire,

Québec solidaire s'engage à créer une certification "Fabriqué au Québec" et une politique d'approvisionnement local.

Cette politique visera à soutenir les PME régionales par la création de centres de distribution locaux facilitant la mise en marché et la distribution des biens, produits et services locaux. Ainsi, Québec solidaire se donnera comme priorité de développer et de maintenir les commerces de proximité.

2.3 Pour que l'action communautaire puisse jouer son rôle de pilier structurant des localités québécoises, Québec solidaire s'engage à augmenter à un niveau suffisant le financement à la mission des groupes d'action communautaire autonome.

2.4 Pour assurer une transition économique juste, nous créerons un fonds de requalification de la main-d'œuvre afin d'aider les travailleuses et les travailleurs des industries polluantes à se trouver un emploi vert à la mesure de leurs compétences.

2.5 Pour relocaliser notre économie, réduire notre dépendance aux importations, combattre les inégalités nord-sud, Québec solidaire s'engage à renégocier les traités de libre-échange qui ont été négociés par le Canada en notre nom, pour conclure des ententes commerciales de coopération avec les pays, basées sur le respect des droits individuels et collectifs, notamment ceux des peuples autochtones, ainsi que sur la justice sociale et environnementale.

CO2021.16 Proposition 3. Nourrir le Québec avec des aliments sains, accessibles et locaux, en respectant l'environnement

Il est proposé que la plateforme comprenne les engagements suivants:

3.1 Pour nourrir les Québécoises et les Québécois avec des aliments sains,

- abordables et locaux, Québec solidaire s'engage à bonifier les programmes de soutien à une agriculture biologique et écologique de proximité.
- Pour cela, nous mettrons en place une politique d'achat alimentaire local dans le secteur public, incluant une cible de 70 % d'aliments locaux et de 50% de repas d'origine végétale.
- Nous assurons aussi un accompagnement et une aide financière des agricultrices et agriculteurs afin de les aider à atteindre la neutralité dans leur bilan de GES émis et captés notamment en encourageant une transition vers l'agriculture végétale, et diminuer l'utilisation des pesticides. Nous offrirons un soutien technique et financier pour le passage du conventionnel au biologique et rembourserons la certification biologique.
- De plus, nous mettrons en place des mécanismes afin d'éviter le recours aux intrants qui présentent un danger pour la santé des populations et des écosystèmes. (ex. le glyphosate et les néonicotinoïdes).
- 3.2 Pour soutenir les agricultrices et agriculteurs, Québec solidaire s'engage à bonifier le filet de sécurité sociale leur étant destiné.
- Nous réformerons les programmes d'accompagnement, de financement et de stabilisation de revenus agricoles afin que ceux-ci tiennent compte des facteurs socioéconomiques et des risques climatiques en plus d'offrir un meilleur support au niveau psychosocial, notamment en embauchant des travailleuses et des travailleurs de rang en aidant à contrer la pénurie de main-d'œuvre expérimentée et en favorisant, lorsque possible, l'automatisation.
- 3.3 Pour que l'agriculture reste abordable, Québec solidaire s'engage à favoriser l'accès aux terres agricoles.
- Nous bloquerons l'étalement urbain et l'empiètement des villes sur les terres agricoles. Nous émettrons des règles de protection du territoire compatibles avec la production sur de petites parcelles et la construction de lieux de résidence pour les agricultrices et agriculteurs. Nous faciliterons le développement de l'agriculture urbaine et la production à des fins de consommation individuelle. Aussi, nous développerons des aires agricoles publiques (fiducies foncières) afin de les mettre à la disposition de la relève agricole.
- 3.4 Afin de diversifier l'offre alimentaire locale et la rendre plus résiliente, Québec solidaire s'engage à créer des infrastructures collectives de production et de transformation .
- Nous mettrons en place un réseau public d'abattoirs régionaux tout en appuyant le développement de centres de transformation bioalimentaire régionaux pour soutenir la production et la transformation d'aliments ayant une faible empreinte écologique, notamment de protéines végétales. De plus, nous favoriserons la création des marchés publics et l'amélioration de ceux existants, ainsi que la création de circuits courts.
- 3.5 Pour favoriser le développement des communautés du Québec maritime, Québec solidaire s'engage à encourager la mise en marché locale des produits québécois de la mer. Nous miserons sur un système commun de traçabilité et d'identification des produits maritimes locaux et durables, ainsi que sur des mécanismes de coordination de l'offre, notamment en créant des plateformes communes de commercialisation et des réseaux de pêche soutenue par la communauté.
- 3.6 Afin d'implanter des normes minimales de bien-être et de sécurité des animaux, Québec solidaire s'engage à éliminer les pratiques les plus problématiques à cet égard.

- 3.7 Pour assurer la représentation de tous les agriculteurs.trices du Québec et de tous les modèles agricoles, Québec solidaire s'engage à modifier la loi pour favoriser le pluralisme syndical.

CO2021.11 Proposition 4. Assurer une meilleure répartition de la richesse et la mettre au service du bien commun

Il est proposé que la plateforme comprenne les engagements suivants:

- 4.1 Pour que le financement des services publics soit mieux réparti, Québec solidaire s'engage à exiger une plus grande contribution fiscale des entreprises hautement profitables et des très riches.
Nous augmenterons le nombre de paliers d'imposition des personnes à très hauts revenus tout en taxant l'ensemble des gains en capital, sauf pour de rares exceptions, telles que la vente d'une résidence principale. Nous imposerons davantage la richesse acquise ainsi que les héritages des très riches.
- 4.2 Pour mettre fin à l'iniquité entre les contribuables, Québec solidaire s'engage à combattre avec force l'évasion fiscale, l'évitement fiscal et les paradis fiscaux, notamment par la concertation internationale.
Nous augmenterons les effectifs de Revenu Québec afin de mieux contrôler les entreprises et pénaliser celles qui tentent d'échapper à leurs responsabilités fiscales. Nous instaurerons le principe d'un impôt minimum progressif pour les entreprises en plus d'instaurer la taxation des transactions financières.
- 4.3 Pour lutter contre les inégalités entre les dirigeant-e-s et leurs employé-e-s, Québec solidaire s'engage à instaurer un salaire maximum au sein du secteur public et des sociétés d'État, ainsi que dans les entreprises qui reçoivent de l'aide financière de l'État.

- 4.4 Pour garantir que les fonds publics servent l'ensemble de la population, Québec solidaire s'engage à mettre fin à l'aide financière publique sans condition aux grandes entreprises.
- 4.5 Pour simplifier notre fiscalité, préserver notre autonomie et lutter contre l'évasion fiscale, Québec solidaire mettra en place la déclaration de revenus unique gérée par le Québec.
- 4.6 Pour rendre les municipalités moins dépendantes des taxes foncières et leur permettre de générer plus de revenus autonomes, Québec solidaire établira pour les municipalités un nouveau régime fiscal.

CO2021.12 Proposition 5. Garantir et élargir les services publics universels de la plus haute qualité

Il est proposé que la plateforme comprenne les engagements suivants:

- 5.1 Pour que l'accès aux services publics pour toutes et tous soit assuré, Québec solidaire s'engage à prioriser le développement des réseaux de l'éducation et de la santé.
Parce qu'aucun service de qualité n'est possible sans un personnel compétent et en nombre suffisant, nous mettrons en place des conditions de travail propices au recrutement et lancerons un programme massif d'embauches et de formation dans les secteur public, social et communautaire.
- 5.2 Pour que la qualité des services publics soit à la hauteur des attentes des Québécoises et Québécois, Québec solidaire s'engage à mettre tout en œuvre pour valoriser les métiers à prédominance féminine.
Nous bonifierons les conditions de rémunération et de conciliation travail-famille, mettrons fin aux heures supplémentaires obligatoires, encadrerons la charge de travail pour éliminer toute surcharge, comblerons les retards en termes d'équité

- salariale et respecterons l'autonomie professionnelle des gens œuvrant au sein des services publics.
- 5.3 Pour que les Québécoises et Québécois de toutes les régions aient accès à des services similaires, Québec solidaire s'engage à réduire les inégalités de prestation en instaurant le principe de l'équité territoriale.
- Afin de garantir des services publics de qualité partout au Québec, nous décentraliserons en faveur des régions les budgets et la gestion des services publics. À cette fin, nous entamerons un dialogue avec les municipalités québécoises et les autorités autochtones concernées afin de leur permettre d'offrir un seuil minimal de services publics.
- 5.4 Pour que l'égalité devant la loi devienne une réalité, Québec solidaire s'engage à assurer un accès équitable au système de justice.
- Nous réformerons complètement le programme d'aide juridique et nous en élargirons la couverture et étendrons les barèmes d'admissibilité. Nous développerons, favoriserons et encouragerons le recours à la justice alternative et réparatrice ainsi qu'aux programmes de déjudiciarisation lorsque approprié. Nous favorisons l'accès à un système de justice par et pour les Autochtones.

CO2021.17 Proposition 6. Soutenir les familles et briser l'isolement social

Il est proposé que la plateforme comprenne les engagements suivants:

- 6.1 Pour que chaque enfant du Québec ait accès à un service éducatif de qualité et abordable, Québec solidaire s'engage à reconnaître l'éducation à la petite enfance comme un droit fondamental, et ce peu importe le statut d'immigration de l'enfant..
- Nous compléterons le réseau de CPE et de services de garde en milieu familial tout en appuyant le développement de micro-CPE dans

les petites localités ainsi que dans les milieux de travail et d'études. De plus, nous valoriserons la profession d'éducatrice à l'enfance en effectuant un rattrapage salarial et en améliorant leurs conditions de travail.

- 6.2 Pour donner plus de temps libre aux familles et de véritables moments de répit, Québec solidaire s'engage à transformer en profondeur les programmes d'aide aux personnes proches aidantes.

Nous mettrons sur pied une nouvelle politique familiale assurant la reconnaissance de leur travail ainsi qu'un soutien financier et la protection de leurs conditions d'emploi lors d'un congé pour raison familiale.. Dans cette même optique, nous augmenterons le financement des organismes de répit étant destinés aux personnes proches aidantes.

- 6.3 Pour que les personnes âgées puissent rester dans le milieu de vie de leur choix aussi longtemps qu'elles le souhaitent, Québec solidaire s'engage à leur donner la possibilité de vivre chez eux ou avec leurs proches.

Tout en augmentant les services de soutien dès les premiers signes de perte d'autonomie, nous subventionnerons l'aménagement de maisons intergénérationnelles et la transformation des résidences ayant besoin d'être adaptées à des limitations fonctionnelles. Nous assurerons l'accès, à faible coût, au matériel de soutien à l'autonomie.

Nous rapatrierons progressivement dans le secteur public tous les soins de santé destinés aux personnes âgées, notamment en nationalisant les CHSLD privés et en favorisant le développement de lieux de résidence à but non lucratif (coopératives, logement social, OSBL, etc.).

- 6.4 Pour renforcer les services de protection de la jeunesse et instaurer une véritable politique nationale de bienveillance de l'enfance et de la

jeunesse, Québec solidaire s'engage à appliquer l'ensemble des recommandations du rapport Laurent.

Notamment, nous renforcerons et stabiliserons les liens entre les différents partenaires dans leurs actions de prévention et d'intervention. De plus, un poste indépendant de commissaire au bien-être et aux droits des enfants sera créé dans le but de donner une véritable voix politique aux enfants et aux jeunes du Québec au sein de nos institutions.

- 6.5 Pour les personnes à faible revenu ayant accès au Régime québécois d'assurance parentale (RQAP), Québec solidaire s'engage à verser 100% du salaire lors du congé parental prévu par ce régime.

CO2021.05 Proposition 7. Assurer des services sociaux et de santé physique et mentale arrimés aux besoins exprimés par la population, accessibles et axés sur la prévention

Il est proposé que la plateforme comprenne les engagements suivants:

- 7.1 Pour que les services de santé et de services sociaux soient adaptés aux différentes communautés québécoises, Québec solidaire s'engage à placer les CLSC au centre de sa vision de la santé. Avec un réseau de CLSC ouverts 24h sur 24, sept jours sur sept, accessible sur tout le territoire, nous créerons une porte d'entrée de proximité afin de permettre aux Québécoises et Québécois d'accéder aux services du réseau de la santé et de services sociaux. Des équipes multidisciplinaires, incluant les médecins, y seront créées ainsi que des programmes visant à offrir des services de soins préventifs dans les établissements scolaires et les services de garde. Nous réinvestirons massivement dans les programmes

de prévention afin d'en faire le fer de lance du réseau de la santé et des services sociaux.

- 7.2 Pour bonifier les services offerts par le réseau de la santé, Québec solidaire s'engage à y inclure tous les services de santé essentiels.

En priorité, nous assurerons une couverture publique des services en santé mentale pour que tout le monde ait accès à—l'intervenant-e psychosocial-e adapté-e à son besoin. Aussi, nous mettrons en place une assurance dentaire publique, universelle et gratuite. Enfin, nous assurerons un accès aux services de santé et de réadaptation qui sont des alternatives efficaces aux médicaments et aux interventions médicales invasives, afin de réduire la quantité de médicaments consommés et ainsi réduire drastiquement les coûts de notre système de santé.

- 7.3 Pour révolutionner les soins et l'intégration des personnes ayant des défis d'autonomie, Québec solidaire s'engage à mettre fin à l'approche comptable qui les présente comme un fardeau financier.

Des services gratuits et de qualité seront offerts en fonction des besoins des personnes en perte d'autonomie ou présentant diverses limitations fonctionnelles. De plus, ces personnes bénéficieront d'un continuum de soins et d'un accompagnement adéquat tout au long de leur vie. Elles seront soutenues afin qu'elles puissent participer à des activités qui leur sont significatives dans leur quartier, leur ville, leur communauté et leur famille.

- 7.4 Pour que toute la population puisse avoir accès aux médicaments dont elle a besoin, Québec solidaire s'engage à mettre sur pied Pharma-Québec ainsi qu'un Régime d'assurance médicaments public et universel.

Pharma-Québec permettra de créer un centre de production local de

vaccins, de médicaments génériques et de matériel sanitaire afin de prévenir les ruptures de stock et ainsi affirmer notre indépendance dans ce secteur stratégique.

- 7.5 Pour augmenter notre résilience face aux maladies infectieuses et aux événements climatiques, Québec solidaire s'engage à rehausser le budget de la santé publique et à assurer son indépendance vis-à-vis du pouvoir politique.

CO2021.06 Proposition 8. Placer l'éducation publique au cœur de nos communautés

Il est proposé que la plateforme comprenne les engagements suivants:

- 8.1 Pour que l'école québécoise soit au service de l'ensemble des élèves d'ici, Québec solidaire s'engage à faire de l'accès universel à une éducation de qualité une réalité.

Nous éliminerons immédiatement tous les frais scolaires facturés dans les établissements publics, du préscolaire au secondaire, incluant la formation générale des adultes et la formation professionnelle. Nous mettrons en place une politique nationale des stages afin d'encadrer le statut de stagiaire et d'assurer la rémunération de tous les stages et entamerons une diminution des frais exigés au niveau postsecondaire, afin d'atteindre à terme la gratuité scolaire.

Nous entamerons la conversion des établissements privés qui le souhaitent en écoles publiques tout en mettant fin progressivement au financement public des écoles privées. Nous assurerons l'accès universel aux projets particuliers dans les écoles publiques, en bannissant la sélection académique et financière pour ces projets.

- 8.2 Pour assurer la qualité des services dans nos écoles, Québec solidaire s'engage à établir un plancher de services professionnels.

Ainsi, les centres de services scolaires auront l'obligation d'embaucher le personnel nécessaire à l'atteinte de ces planchers pour que chaque professionnel-le ait moins d'élèves à sa charge. Aussi, nous réviserons l'indice de défavorisation scolaire afin que le financement des écoles reflète les besoins réels des communautés. Nous mettrons en place une loi de protection budgétaire afin d'empêcher qu'interviennent des coupures mettant à mal le financement durable de notre réseau scolaire.

- 8.3 Pour lutter contre la vétusté des écoles, Québec solidaire s'engage à établir un vaste chantier de rénovation, d'agrandissement, de verdissement et de construction pour avoir des écoles saines qui répondent aux besoins des élèves et du personnel.

- 8.4 Pour favoriser l'accès à l'enseignement postsecondaire sur tout le territoire, Québec solidaire s'engage à augmenter le soutien financier aux cégeps et aux universités régionaux en fonction de leurs besoins particuliers.

Nous favoriserons notamment la mobilité des étudiantes et étudiants vers les cégeps et universités des régions et travaillerons à la mise sur pied d'un programme d'échange interrégional.

- 8.5 Pour permettre aux générations futures d'avoir une meilleure connaissance de l'histoire des Premiers peuples, Québec solidaire s'engage à actualiser le contenu scolaire concernant les réalités autochtones, notamment en ce qui a trait à l'histoire contemporaine, la colonisation, et les réalités qui en découlent.

CO2021.17 Proposition 9. Accroître l'accès aux savoirs, aux arts et à la culture

Il est proposé que la plateforme comprenne les engagements suivants:

- 9.1 Pour que le Québec valorise ses talents créatifs et que la population apprécie dès le jeune âge la richesse et la diversité des artistes québécois, Québec solidaire s'engage à faire de la promotion de notre culture et la formation des publics une priorité nationale.

Nous rendrons obligatoires 4 activités culturelles par année pour l'ensemble des élèves du primaire et du secondaire ainsi que pour les étudiantes et les étudiants des cégeps. Nous ferons de Télé-Québec un diffuseur national d'envergure en matière télévisuelle, radiophonique et numérique.

- 9.2 Pour assurer une décentralisation de la culture, Québec solidaire s'engage à renforcer la vie culturelle en région et à permettre aux artistes d'exercer leur art sur l'ensemble du territoire. Cela passera par un accroissement des budgets des centres culturels régionaux et municipaux, des bibliothèques, ainsi que des organismes qui jouent le rôle de pôles artistiques en région. De plus, nous soutiendrons les médias locaux afin de donner accès aux communautés à une information locale diversifiée. Dans le même esprit, un nouveau Fonds des médias permettra d'assurer la qualité du débat public par des sources d'information variées.

- 9.3 Pour préserver notre héritage architectural, Québec solidaire s'engage à créer "Sépaq-patrimoine" afin d'acquérir des bâtiments patrimoniaux pour les transformer en établissements touristiques et centres culturels.

Dans cette optique, nous créerons également une Commission permanente du patrimoine afin de prendre en charge le patrimoine bâti,

naturel, mobilier, archéologique et immatériel du Québec.

- 9.4 Pour améliorer les conditions de vie et de travail des travailleuses et travailleurs du milieu culturel et leur assurer un niveau de vie décent, Québec solidaire s'engage à développer un modèle de sécurité de revenus pour les artistes et les travailleuses et travailleurs autonomes de ce milieu.

Dans le même esprit, nous augmenterons le financement du Conseil des arts et des lettres du Québec (CALQ) et de la Société de développement des entreprises culturelles (SODEC). Nous obligerons les bailleurs de fonds à consacrer une proportion des bourses et subventions de création aux artistes de la relève et reconnaitrons le statut d'autoproduit à la SODEC.

- 9.5 Pour renforcer la place du livre dans la société québécoise et préserver le réseau de librairies indépendantes, Québec solidaire s'engage à adopter un prix réglementé sur les livres neufs et d'assurer qu'une juste part de ce prix revienne aux auteurs et autrices.

- 9.6 Afin de faciliter la transition numérique au sein du milieu culturel québécois, nous augmenterons le financement dédié à la diffusion numérique des productions artistiques québécoises pour les rendre accessibles partout au Québec et dans le monde.

CO2021.13 Proposition 10. Réduire les inégalités sociales et assurer une meilleure sécurité des revenus

Il est proposé que la plateforme comprenne les engagements suivants:

- 10.1 Pour que toutes les Québécoises et Québécois aient accès à un niveau de vie décent à la sortie du marché du travail, Québec solidaire s'engage à créer un régime de retraite public et universel. Afin de tenir compte du travail non rémunéré qui est réalisé majoritairement par les femmes, nous

- instaurerons dans ce régime la notion de pension minimale.
- 10.2 Pour offrir un salaire décent à toutes les personnes à bas salaire, Québec solidaire s'engage à hausser le salaire minimum à 18 \$/h dès son arrivée au pouvoir pour ensuite l'augmenter de manière à ce qu'il permette aux personnes à bas salaire de sortir de la pauvreté. Nous nous engageons également à fournir de l'aide financière aux PME et aux organismes communautaires avec les revenus additionnels que cette mesure engendrera à travers l'impôt.
 - 10.3 Pour permettre à toutes et tous de vivre décemment, Québec solidaire s'engage à bonifier l'aide sociale afin qu'elle permette à l'ensemble de ses bénéficiaires de couvrir tous leurs besoins de base. Nous mettrons également en place un projet pilote en vue de créer un programme de revenu minimum garanti.
 - 10.4 Pour que chaque personne puisse se déplacer au quotidien de manière abordable, Québec solidaire s'engage à réduire la tarification des transports collectifs de 50 % dans une perspective de gratuité à plus long terme.
 - 10.5 Pour lutter contre la stigmatisation et favoriser la réinsertion, Québec solidaire décriminalisera la possession simple de toutes les drogues en plus d'abolir les peines d'emprisonnement pour les amendes impayées. De plus, nous rehausserons le financement des programmes de prévention de la criminalité et de réhabilitation dans la collectivité ainsi que dans les centres de détention.

CO2021.14 Proposition 11. Humaniser le travail

Il est proposé que la plateforme comprenne les engagements suivants:

- 11.1 Pour améliorer réellement la qualité de vie de la population et la

conciliation famille-travail, Québec solidaire s'engage à réduire le temps de travail.

Pour cela, nous réformerons la Loi sur les normes du travail pour qu'un minimum de 10 congés payés (maladie/famille) et de 12 jours fériés soient accordés à l'ensemble des salarié.e.s et nous instaurerons le principe d'un jour férié par mois, ainsi que l'accès à un minimum de 4 semaines de vacances par année.

En concertation avec les travailleuses et travailleurs ainsi que les organisations qui les représentent, nous instaurerons progressivement la semaine de 35 heures de travail sans perte de salaire.

- 11.2 Pour que le télétravail profite aux personnes salariées, Québec solidaire s'engage à faciliter et à baliser cette pratique et garantir le droit à la déconnexion.

Le télétravail doit découler du choix des personnes salariées et non des personnes dirigeantes. Ces dernières devront compenser financièrement l'achat des outils nécessaires à la tâche à domicile. Aussi, des frontières claires seront instaurées entre vie professionnelle et personnelle afin de permettre aux personnes salariées de profiter de temps de qualité sans interférence du travail.

- 11.3 Pour que les travailleuses et travailleurs aient véritablement un mot à dire dans la gestion de leur milieu de travail, Québec solidaire s'engage à accroître leur participation directe dans les décisions qui les concernent dans leur milieu.

Pour démocratiser la vie au travail, nous faciliterons le processus de syndicalisation en plus d'étendre l'autonomie des personnes salariées dans la définition de leurs tâches quotidiennes. En cas de conflit de travail, ~~nous cesserons~~, nous envisageons la suspension, pour la durée du conflit, de toute forme de subvention étatique, avantages

fiscaux ou support gouvernemental à l'entreprise. Aussi, nous favoriserons et accompagnerons la création de coopératives de travailleuses et travailleurs

- 11.4 Pour lutter contre l'insécurité économique et la précarité au travail, Québec solidaire s'engage à protéger les travailleuses et travailleurs en interdisant le recours au lock-out et en étendant le droit de grève pour les travailleuses et travailleurs entre autre en abaissant les quotas de services essentiels dans le secteur public. De plus, afin de ne pas bafouer le droit de négociation collective, un gouvernement solidaire évitera d'utiliser des lois spéciales pour forcer un retour au travail en cas de conflit. Nous bannirons le recours aux agences de placement de personnel dans le réseau de la santé et réduirons au maximum leur utilisation dans les autres secteurs, tout en limitant le recours abusif au statut de travailleur autonome. En cas de licenciement, nous introduirons la notion d'indemnité obligatoire.
- 11.5 Pour faire respecter les droits des travailleuses et travailleurs engagé-e-s par les plateformes numériques, Québec solidaire s'engage à leur accorder les protections légales de la loi sur les normes du travail.
- 11.6 Un gouvernement de Québec solidaire amendera la « loi anti-scab » en élargissant le concept d'« établissement » pour inclure toutes celles, tous ceux qui travaillent pour une entreprise incluant le télé-travail, cela sans égard du lieu concret où elles et ils effectuent ce travail.
- 11.7 Nous réformerons le régime de santé et sécurité au travail afin d'assurer une meilleure prévention, élargir la couverture du régime et verser des indemnisations plus justes.

CO2021.19 Proposition 12. Assurer un toit pour toutes et tous, dans un milieu de vie de qualité

Il est proposé que la plateforme comprenne les engagements suivants:

- 12.1 Pour que tout le monde puisse avoir accès à un logement décent et abordable, Québec solidaire s'engage à entamer un grand chantier de construction de 50 000 logements sociaux écoénergétiques en privilégiant la mixité sociale pour toutes les catégories de population et veillera à améliorer l'accès à un logement décent aux personnes autochtones vivant en milieu urbain ou en communauté.
- 12.2 Pour que les logements locatifs deviennent abordables, Québec solidaire s'engage à mieux protéger les droits des locataires. Nous mettrons en place un contrôle obligatoire des coûts de location appuyé sur un registre des loyers. Nous bonifierons le système d'inspection des bâtiments afin de garantir leur salubrité. Finalement, nous améliorerons la protection des locataires contre les « rénovictions » et autres évictions abusives.
- 12.3 Pour contrer la hausse abusive du prix des maisons et des logements, Québec solidaire s'engage à lutter contre la spéculation immobilière et la surenchère. Nous favoriserons les modes non marchands d'accession à la propriété, dont les fiducies foncières et les coopératives d'habitation. La transformation de l'usage des logements ou des maisons à des fins touristiques sera grandement contrôlée, principalement en milieu urbain, ainsi que la possession de logements par des investisseurs étrangers ou des entreprises financières.
- 12.4 Pour que nos milieux de vie soient sains et adaptés aux changements climatiques, Québec solidaire

s'engage à mettre en place une politique de verdissement des milieux urbains afin de lutter contre les îlots de chaleur.

À cela s'ajoutera une politique destinée à protéger les berges notamment dans la perspective de réduire les risques d'inondation saisonnière.

- 12.5 Afin d'empêcher que des locataires aient à abandonner leurs animaux de compagnie, Québec solidaire interdira les clauses de baux résidentiels interdisant les animaux de compagnie
- 12.6 Québec solidaire ajoutera une taxe de 0.5 à 1% sur les logements vacants pour inciter les propriétaires à louer ou vendre leur propriété.

CO2021.20 Proposition 13. Mettre le numérique au service du bien commun

Il est proposé que la plateforme comprenne les engagements suivants:

- 13.1 Pour mettre fin à la concurrence déloyale des géants du web, Québec solidaire s'engage à rapatrier les pouvoirs en culture et en télécommunication afin d'imposer davantage les multinationales du numérique et de financer la culture et les médias d'ici.

De plus, nous exigerons des différentes plateformes numériques qu'elles garantissent l'accès et la mise en valeur de contenu québécois.

- 13.2 Pour assurer un accès à Internet haute vitesse dans toutes les régions, Québec solidaire s'engage à créer Réseau-Québec, une société d'État responsable d'offrir une infrastructure publique pour Internet.

Nous rendrons également accessible le réseau cellulaire à moindre coût.

- 13.3 Pour assurer la sécurité de nos données personnelles et atteindre la souveraineté numérique, Québec solidaire s'engage à rendre plus sécuritaire le stockage de données personnelles en les protégeant du contrôle des GAFAM et en

développant des infrastructures locales de stockage.

Québec solidaire donnera à la vérificatrice générale le mandat de conduire une revue systématique de la sécurité des infrastructures numériques québécoises et des processus d'acquisition de logiciels et de matériel informatique.

- 13.4 Pour réduire la fracture numérique et favoriser la littératie numérique de la population, Québec solidaire s'engage à une démocratisation des outils technologiques.

Pour cela, il renforcera un réseau d'ateliers de fabrication numérique, notamment dans les bibliothèques, et s'engage à une plus grande accessibilité des services publics numériques.

CO2021.21 Proposition 14. Approfondir la participation démocratique, décentraliser les pouvoirs et développer une autonomie régionale

Il est proposé que la plateforme comprenne les engagements suivants:

- 14.1 Pour consolider notre système démocratique et faire en sorte qu'il reflète réellement la volonté populaire, Québec solidaire s'engage à réformer le mode de scrutin.

Nous établirons un mode de scrutin proportionnel mixte compensatoire qui rendra possible l'atteinte de la parité homme-femme. Nous permettrons la tenue de référendums d'initiative populaire ainsi que la révocation des élu-e-s par leurs électrices et électeurs. Pour élargir la participation au débat public, nous fixerons le droit de vote à 16 ans.

- 14.2 Pour que la politique québécoise soit réellement entre les mains des citoyennes et citoyens, Québec solidaire s'engage à mettre en place des instances régionales de gouvernance dotées de budgets et de pouvoirs reconnus.

- 14.3 Pour augmenter la transparence et lutter contre la corruption, Québec

- solidaire s'engage à faciliter l'accès à l'information d'intérêt public en obligeant les institutions gouvernementales à publier dans un format compréhensible et accessible les informations dont elles disposent.
- 14.4 Pour que les services publics soient centrés sur la population à desservir, Québec solidaire ramènera la gouvernance locale et développera des mécanismes de reddition de compte et de participation citoyenne dans les lieux décisionnels.
- 14.5 Québec solidaire élargira la participation démocratique aux élections municipales aux immigrants avec résidence permanente.

CO2021.22 Proposition 15. Combattre les discriminations et le racisme systémique, parvenir à l'inclusion et favoriser l'égalité de tout le monde et promouvoir la diversité québécoise

Il est proposé que la plateforme comprenne les engagements suivants:

- 15.1 Pour reconnaître la réalité du racisme dans la société québécoise, Québec solidaire s'engage à mettre sur pied une Commission d'enquête sur le racisme systémique et à en appliquer les recommandations.
- De plus, nous veillerons à ce que les recommandations qui ont déjà été émises par la Commission des droits de la personne soient appliquées.
- 15.2 Pour faciliter l'intégration des personnes issues des minorités discriminées et permettre leur épanouissement professionnel, nous veillerons à l'application et au renforcement des programmes d'accès à l'égalité en emploi.
- Québec solidaire s'engage donc à instaurer dans tous les organismes du secteur public un taux d'embauche de 25 % pour les minorités visibles et ethniques, jusqu'à l'atteinte de la cible globale de 18 %. De plus, nous veillerons au renforcement du Programme d'accès à l'égalité en emploi pour les groupes minorisés

notamment dans le secteur public québécois.

Québec solidaire s'engage de surcroît à hausser le taux d'embauche temporaire des personnes en situation de handicap jusqu'à l'atteinte d'une cible globale de 10 %.

- 15.3 Pour réduire la judiciarisation dont sont victimes les personnes autochtones, racisées et marginalisées, Québec solidaire s'engage à lutter contre le profilage dont celles-ci sont victimes.

Nous allons revoir les modes d'intervention policière pour éviter le recours aux moyens coercitifs, bonifier la formation des policières et policiers et élargir le recours à des patrouilles policières comprenant des intervenantes et intervenants psychosociaux.

- 15.4 Pour favoriser le vivre ensemble, Québec solidaire s'engage à soutenir davantage l'éducation à la citoyenneté et à la solidarité internationale, à l'école comme dans les organisations sociales et les milieux de vie et de travail de la population, en valorisant notamment l'éducation populaire et interculturelle, dans une perspective tout au long de la vie.

Nous soutiendrons le développement de contenus d'éducation portant sur les rapports égalitaires, de non-violence et de solidarité et sur l'interculturalisme. Nous assurerons dans nos programmes une présentation juste de l'histoire et des réalités contemporaines des peuples autochtones en collaboration avec ceux-ci.

- 15.5 Afin de lutter contre le capacitisme, Québec solidaire s'engage à adopter une véritable Loi sur l'accessibilité universelle.

Nous financerons massivement les politiques d'accessibilité universelle des municipalités et des sociétés de transport. De plus, toute nouvelle construction commerciale devra être élaborée à partir des principes du

design universel, afin de garantir l'accessibilité à toutes et à tous et nous instaurerons des incitatifs financiers pour compenser les dépenses qui visent à appliquer l'accessibilité universelle dans le milieu de travail. Finalement, nous mettrons tout en œuvre pour rendre accessibles aux personnes en situation de handicap les loisirs, activités culturelles, sociales, sportives et de plein air.

CO2021.07 Proposition 16. Construire le Québec avec les Autochtones et améliorer les conditions de vie des Premières Nations et des Inuit

Il est proposé que la plateforme comprenne les engagements suivants:

- 16.1 Pour concrétiser les droits des Premières Nations et des Inuit sur leurs territoires, Québec solidaire s'engage à s'assurer de leur consentement préalable, libre et éclairé et de leur participation réelle lors de tout projet prévu sur leurs territoires, le tout en conformité avec la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones. Nous instaurerons le principe de la gestion de nation à nation entre l'État québécois et les communautés en matière de développement, de conservation et d'exploitation des ressources naturelles.
- 16.2 Pour accroître la capacité des communautés autochtones à s'autodéterminer, Québec solidaire s'engage à leur confier la gestion et l'administration de certains services publics les concernant. En priorité, nous soutiendrons le transfert des services de la protection de l'enfance et de la jeunesse à des instances autochtones. Nous nous assurerons que les personnes qui y travailleront aient accès à toute la formation nécessaire.
- 16.3 Pour valoriser les cultures autochtones, Québec solidaire s'engage à protéger et à faire la

promotion active des langues des Premières Nations et des Inuit.

Nous donnerons aux langues autochtones le statut de langues protégées en plus de créer un office destiné à cette fin. Nous soutiendrons l'enseignement des langues traditionnelles et des savoirs ancestraux auprès des jeunes autochtones.

- 16.4 Dès le début de son mandat, Québec solidaire s'engage à se mettre en action afin que justice soit rendue pour les enfants autochtones disparus ou inhumés dans les pensionnats. Avec l'accord et en collaboration avec les communautés concernées, nous nous assurerons que l'ensemble des sites d'anciens pensionnats soient fouillés et que des enquêtes de coroners soient mises en place. Nous accompagnerons les familles qui le souhaitent afin qu'elles puissent tenir les cérémonies et les événements commémoratifs qu'elles jugent appropriés pour honorer la mémoire de leurs proches décédés. Pour rendre hommage aux enfants disparus, aux survivants des pensionnats, leurs familles et leurs communautés et permettre une réelle réconciliation entre les nations, Québec solidaire s'engage à transformer le 30 septembre, la journée vérité et réconciliation, en congé férié pour toutes les québécoises et québécois.
- 16.5 Pour reconnaître concrètement le racisme systémique auquel sont confrontés les Premières Nations et les Inuit, Québec solidaire s'engage à adopter le «principe de Joyce». En étroite collaboration avec les autorités autochtones concernées, nous travaillerons sans relâche à assurer un accès équitable et non discriminatoire aux autochtones du Québec aux services sociaux et de santé en portant une attention particulière au traitement des femmes et des enfants.

CO2021.15 Proposition 17. Créer un Québec encore plus féministe

Il est proposé que la plateforme comprenne les engagements suivants:

- 17.1 Pour que l'égalité devienne une réalité, Québec solidaire s'engage à rendre obligatoire l'atteinte de la parité au Conseil des ministres et dans l'ensemble des postes décisionnels des services publics et des sociétés d'État.
- 17.2 Pour lutter contre la violence faite aux femmes, Québec solidaire s'engage à mettre en oeuvre les recommandations du rapport transpartisan *Rebâtir la confiance*. Nous assurerons l'accompagnement psychosocial et juridique des personnes victimes de violence afin de mieux les soutenir. Nous instaurerons un tribunal spécialisé en matière d'agressions sexuelles et de violence ciblant spécifiquement les femmes.
- 17.3 Pour mettre fin à la discrimination salariale basée sur le genre, Québec solidaire s'engage à élargir la portée de la loi sur l'équité salariale, et à améliorer les délais de traitement des exercices de maintien et de plaintes en cette matière. Nous nous assurerons notamment que les salaires en vigueur dans les secteurs d'emploi à prédominance féminine soient revus à la hausse pour qu'ils correspondent équitablement aux salaires en vigueur dans les secteurs d'emploi à prédominance masculine de diplomation ou expérience équivalente. Nous soutiendrons les femmes qui veulent s'engager dans des emplois à prédominance masculine et inciterons les hommes à s'engager dans les emplois à prédominance féminine.
- 17.4 Pour s'assurer que l'ensemble des lois, programmes et stratégies gouvernementales aient un impact positif sur toutes et tous, Québec solidaire s'engage à mettre sur pied

un ministère Femmes et égalité des genres et nous prendrons en compte, dès le début de notre mandat, les perspectives intersectionnelles et d'analyse basée sur le genre dans l'ensemble de nos décisions.

Ce ministère offrira notamment une vision globale de ces questions, s'assurera que tous les ministères québécois appliquent une analyse intersectionnelle basée sur le genre dans le cadre de leurs activités, et permettra des suivis multisectoriels en matière d'agressions sexuelles, de violence conjugale, de pauvreté, d'accès au pouvoir et de toute autre forme de discrimination.

- 17.5 Pour assurer un accès juste et équitable à la contraception, prévenir les infections transmissibles sexuellement et par le sang (ITSS) et éliminer le sexisme dans le prix de certains produits et services, Québec solidaire s'engage à rendre la contraception gratuite et à éliminer la «taxe rose». Nous donnerons également un accès gratuit aux produits d'hygiène menstruelle réutilisables ou non.
- 17.6 Un gouvernement de QS portera une attention particulière au droit à l'avortement ici et ailleurs dans le monde et se montrera solidaire de toute lutte exigeant la généralisation de ce droit.

CO2021.23 Proposition 18. Affirmer l'usage de la langue française et promouvoir la diversité québécoise

Il est proposé que la plateforme comprenne les engagements suivants:

- 18.1 Pour mieux protéger le français, Québec solidaire s'engage à promouvoir son usage dans tous les milieux de travail. Nous appliquerons la loi 101 à l'ensemble des entreprises de dix personnes employées et plus en ce qui a trait à la démarche de francisation. De plus, nous limiterons

- l'exigence induite de l'anglais à l'embauche.
- 18.2 Pour défendre avec fierté la spécificité linguistique du Québec, Québec solidaire s'engage à réaffirmer le fait que le français est notre seule langue officielle.
Nous renforcerons l'application de la loi 101 dans le monde numérique, y compris dans l'affichage.
- 18.3 Pour que le français soit véritablement notre langue commune, Québec solidaire s'engage à en faire un meilleur vecteur d'intégration.
Nous bonifierons le financement du réseau d'enseignement supérieur francophone afin de le rendre plus attractif auprès des non-francophones et appliquerons la loi 101 aux écoles privées non subventionnées.
Nous soutiendrons la production médiatique et artistique des personnes non francophones qui font le choix d'œuvrer en langue française.
Nous distribuerons des bons culturels aux personnes nouvellement arrivées afin de faciliter leur accès à la culture québécoise francophone.
- 18.4 Dans un esprit inclusif et de fierté culturelle, Québec solidaire reconnaîtra la Langue des signes québécoise (LSQ) et facilitera son usage et son enseignement par l'adoption d'une Politique d'aménagement linguistique conséquente.

CO2021.08 Proposition 19. Fonder le pays du Québec

Il est proposé que la plateforme comprenne les engagements suivants:

- 19.1 Pour que le peuple du Québec puisse affirmer son droit de décider de son avenir, Québec solidaire s'engage à lancer une démarche d'assemblée constituante dès son arrivée au pouvoir.
L'Assemblée constituante sera paritaire et représentative, composée de personnes élues au suffrage universel et aura pour mandat

d'élaborer un projet de constitution pour un Québec indépendant. Ce projet sera soumis à la population par référendum et le processus sera soutenu et promu par le gouvernement solidaire.

- 19.2 Pour que le pays du Québec soit à l'image de ses premières occupantes et premiers occupants, Québec solidaire s'engage à inviter les peuples autochtones dans chaque étape de la démarche d'accès à l'indépendance.
Nous entamerons alors un dialogue de nation à nation afin d'identifier et de mettre en place les meilleures conditions pour s'affranchir de la Loi sur les Indiens et offrir aux nations concernées un réel droit à l'autodétermination.
- 19.3 Pour que le peuple du Québec puisse affirmer son autonomie face à la couronne britannique et la légitimité démocratique de l'Assemblée nationale, Québec solidaire s'engage notamment à abolir le poste de lieutenant-gouverneur et le serment d'allégeance au monarque du Canada.
Seul le serment envers le peuple sera exigé pour l'entrée en fonction de la députation à l'Assemblée nationale.
- 19.4 Pour que le peuple du Québec affirme sa souveraineté, Québec solidaire s'engage à remettre en question les accords et conventions internationales économiques et militaires signés par le Canada, non seulement ceux de libre-échange, mais aussi les accords militaires et les ententes fiscales qui protègent la grande entreprise et les plus riches.

CO2021.09 Proposition 20. Faire du Québec un leader en solidarité internationale et une terre d'accueil ouverte sur le monde

Il est proposé que la plateforme comprenne les engagements suivants:

- 20.1 Pour que toutes et tous puissent développer leur plein potentiel,

Québec solidaire s'engage à élargir la reconnaissance des diplômes des personnes immigrantes et à soutenir leur intégration dans le marché du travail en conformité de leur niveau de qualification. Nous veillerons également, lorsque possible, à l'élaboration de formations spécifiques permettant l'acquisition de certaines compétences précises manquantes pour des emplois en grave pénurie de main d'œuvre et/ou s'inscrivant dans le développement durable.

- 20.2 Pour répondre aux diverses crises qui secouent la planète, Québec solidaire s'engage à faciliter l'immigration de nature humanitaire et climatique.

Nous voulons faire du Québec un sanctuaire et une véritable terre d'accueil tout en facilitant l'accès à la citoyenneté pour celles et ceux qui sont déjà sur le territoire. Grâce au rapatriement des pouvoirs fédéraux, nous régulariserons le statut des personnes immigrantes précaires ainsi que des travailleuses et travailleurs essentiels qui ont œuvré durant la pandémie.

- 20.3 Pour faciliter l'inclusion des personnes nouvellement arrivées, Québec solidaire s'engage à créer des carrefours locaux en immigration.

Ces carrefours devront favoriser l'établissement des personnes immigrantes dans toutes les régions du Québec, leur offrir des services soutenus d'accueil et de francisation en partenariat avec le milieu communautaire, les entreprises et les services sociaux.

- 20.4 Considérant le caractère international de la crise climatique et sanitaire dans un contexte d'inégalités nord-sud exacerbées et pour devenir un leader sur la scène internationale, Québec solidaire s'engage à modifier la mission de la diplomatie québécoise pour sortir de la logique marchande afin:

- de défendre la lutte aux changements climatiques et à

l'évasion fiscale, la démocratie et les droits humains.

- de permettre aux populations des pays du sud d'avoir accès aux vaccins;

- de permettre aux pays du Sud d'avoir les moyens pour engager une transition juste et verte, notamment en supprimant les dettes de ces pays aux banques du Nord.

3. Statuts

CO2021.24 Proposition 21. Congrès spécial sur les statuts en 2024

Il est proposé que Québec solidaire tienne un Congrès spécial en 2024 afin de revoir en profondeur les statuts du parti **et que le prochain Conseil national détermine les modalités permettant aux membres d'être impliqués.es dans cette révision.** [21.1)

CO2021.25 Proposition 22. Les Commissions nationales

17. Les Commissions nationales

17.1 Dispositions générales

17.1.1 [article actuel intégral] Les Commissions nationales sont des instances permanentes créées et dissoutes par le Congrès. Le mandat des Commissions nationales, ainsi que leur composition, sont déterminés par le Congrès. Le suivi des Commissions est assuré par le Conseil national, qui les reconnaît de façon effective en validant régulièrement leur composition. Les Commissions nationales ont droit à une délégation au Conseil national et au Congrès.

17.1.2 Reconnaissance

a) Par un vote à majorité simple, le Congrès peut mettre en place de façon provisoire une nouvelle commission nationale. Une modification ultérieure des statuts fixera sa composition, son mandat et ses critères d'appartenance dans les statuts nationaux du parti.

b) Pour cette mise en place, une commission nationale doit répondre aux conditions suivantes:

i. 10 personnes de deux régions différentes doivent en faire la demande.

ii. La demande doit contenir un libellé provisoire de son mandat et des critères provisoires d'appartenance.

c) Pour être dûment reconnue, une commission nationale doit procéder comme suit:

i. Toutes les personnes membres du parti répondant au critère d'appartenance provisoire sont convoquées à une assemblée de fondation.

ii. L'assemblée de fondation détermine les règles de fonctionnement, les critères d'appartenance, la structure et le mandat de la commission nationale, en conformité avec les statuts nationaux du parti.

iii. L'assemblée de fondation élit une personne responsable de la commission nationale qui siègera au Comité de coordination national.

iv. La Commission nationale nouvellement fondée dépose son mandat, sa composition, et ses critères d'appartenance au Congrès suivant, afin d'être ajoutée dans les statuts nationaux du parti.

v. Le vote de reconnaissance de la Commission nationale au Congrès se fait au deux tiers et implique seulement l'ajout d'articles concernant cette commission nationale.

17.1.3 Rôle et responsabilités des commissions nationales

a) Elles favorisent dans la société et au sein du parti l'inclusion et l'intégration des personnes vivant de la discrimination systémique.

b) Elles favorisent l'inclusion par la formation et l'information des membres tout en offrant une structure d'accueil et un espace sûr pour les membres vivant une discrimination. Elles travaillent avec l'ensemble des instances nationales, régionales et locales du parti.

c) Elles collaborent avec les réseaux militants appropriés, entre autres, à bâtir des ponts avec les communautés de personnes vivant la même discrimination systémique, au recrutement de ces personnes comme membres du parti en les invitant à s'impliquer dans les différentes instances correspondant le mieux à leurs intérêts.

d) Elles s'assurent que les enjeux touchant un groupe vivant de la discrimination systémique traversent tous les documents et prises de position du parti en collaborant activement à l'élaboration ou à la révision de ceux-ci.

e) Elles se dotent de règles de fonctionnement claires en conformité avec les statuts nationaux du parti et les publient à l'attention de leurs membres.

17.1.4 Fréquence, quorum et mode de convocation des membres des commissions

a) Elles doivent tenir au minimum une (1) assemblée générale par année

b) Elles doivent tenir au minimum quatre (4) rencontres de la commission par année

17.1.5 Participation à la Commission politique et au Comité de coordination national

a) Une personne représentante de chaque commission nationale siège de plein droit au Comité de coordination national et à la Commission politique après la tenue de l'assemblée de fondation décrite à l'article 17.1.2 Ces représentations, au Comité de coordination national et à la Commission politique, peuvent être faites par deux personnes différentes.

b) La personne qui siège au CCN est élue par l'assemblée générale des membres qui respectent le critère d'appartenance.

c) Le mandat de cette personne est de deux ans et doit être entériné par une instance nationale.

CO2021.26 Proposition 23. Ajout d'articles sur la Commission nationale autochtone

17.3 La Commission nationale autochtone

17.3.1 Composition

La composition de la Commission nationale autochtone est la suivante :

a) les deux personnes responsables de la Commission nationale autochtone, désignées par la Commission nationale autochtone selon les modalités établies par celle-ci ; ces deux personnes responsables siègent au comité de coordination de la Commission nationale autochtone;

b) les autres membres (7) du comité de coordination de la Commission nationale autochtone, désignés par la Commission nationale autochtone, selon les modalités établies par celle-ci;

c) les membres de la Commission nationale autochtone selon les modalités établies par celle-ci

17.3.2 Mandat

Les mandats spécifiques de la Commission nationale autochtone sont les suivants:

a) favoriser l'implication des personnes autochtones dans le parti;

b) s'assurer que l'analyse décoloniale traverse tous les documents et prises de position du parti, en accordant une attention particulière à la situation des femmes autochtones à la croisée de multiples oppressions;

c) s'assurer que les personnes autochtones soient représentées dans tous les secteurs de la vie associative du parti ;

d) produire des documents relativement aux préoccupations et aux droits des Autochtones ;

e) susciter, encourager et soutenir l'émergence de candidatures autochtones lors de campagnes électorales ;

f) et tout autre mandat qu'elle jugera utile de remplir.

17.3.3. Nonobstant les énoncés précédents, toutes les instances du parti sont

responsables de porter l'analyse décoloniale et de promouvoir la prise de parole des personnes autochtones, à l'intérieur comme à l'extérieur du parti, de même que leur accession à des postes de responsabilité ou de porte-parole.

CO2021.27 Proposition 24. Déplacer les articles sur la Commission politique

Afin que la Commission politique ne soit plus considérée comme une commission nationale, tout en conservant intact son rôle et son fonctionnement, il est proposé de déplacer les articles la concernant dans une nouvelle section (18) et de décaler la numérotation des articles subséquents en conséquence.

CO2021.28 Proposition 25. Ajout de la Politique nationale d'investissement

Il est proposé de modifier comme suit l'article 9.1 b) des statuts nationaux de Québec solidaire:

b) L'association de circonscription tient son assemblée d'investissement pour le choix du ou de la candidate du parti conformément à **la Politique nationale d'investissement, en collaboration avec le** Comité de coordination régional et le Comité de coordination national.

CO2021.29

Que le congrès de Québec solidaire exprime ses remerciements à Marcel Duhaime qui a su nous guider à travers de nombreux débats d'instance au cours des années. Son apport à notre démocratie interne est inestimable

Annexe 3 : Liste des propositions référées par le Conseil national

1. Référées au CCN

Laval, Plate-forme

Québec solidaire produira un livret contenant tous les éléments de notre plateforme climatique et environnementale qui sera publiée et diffusée dans toutes les régions durant la campagne électorale.

2. Référées à la Commission politique

1.21 Saint-Hyacinthe, Modifier l'alinéa 1.1

Nous mettrons en place des mesures d'écofiscalité visant à ~~faire payer aux grands pollueurs la réparation des dommages causés par leurs activités économiques.~~ taxer les grands pollueurs selon leurs émissions de CO₂, leurs dommages aux ressources naturelles, leur gaspillage ou leur surconsommation énergétique

1.22 Rivière-du-Loup-Témiscouata, Modifier l'alinéa 1.3

Nous favoriserons le développement d'un système de transport qui réduira la dépendance à l'auto solo de façon à soutenir plutôt des mesures de transport actif, de développement de l'autopartage et les circuits courts. Nous confierons aux acteurs locaux de l'ensemble des régions du Québec les moyens de développer et de soutenir des moyens de transport collectif répondant aux besoins exprimés sur leur territoire.

1.23 Saint-Hyacinthe, modifier l'alinéa 1.3

L'exploitation des hydrocarbures sera interdite sur l'ensemble du territoire

québécois et le gouvernement s'assurera que la Caisse de dépôts et de placements du Québec retire ses investissements dans les entreprises de ce secteur ou celles le favorisant. Tout nouveau projet de pipeline destiné au transport des hydrocarbures sera interdit sur le territoire du Québec.

1.24 Bonaventure, Ajouter à la fin de l'alinéa 1.3

Nous créerons une société d'État destinée à la production d'hydrogène vert et ses produits dérivés, comme le kérosène vert, afin de faciliter la transition écologique à l'échelle mondiale et la décarbonisation du transport lourd ainsi que de l'aviation.

1.25 Rivière-du-loup-Témiscouata, Modifier l'alinéa 1.4

Pour faire la transition d'une économie d'extraction-consommation vers une économie favorisant la récupération et réutilisation des matières, et pour réduire le gaspillage et augmenter la durée de vie des produits du quotidien, Québec solidaire s'engage à mettre fin à l'obsolescence planifiée

1.26 Taillon, Modifier l'alinéa 1.5

Le réseau de la SÉPAQ sera élargi tout en s'assurant que la tarification et le nombre de visiteurs par jour restent raisonnables, les terrains urbains laissés vacants seront soumis à un droit d'expropriation lié à la création d'espaces verts et nous protégerons adéquatement les boisés existants ainsi que les milieux humides. Nous favoriserons la protection des cours d'eau tout en facilitant l'accès public aux berges maintenues dans un état naturel.

1.27 Prévost, Ajouter à la fin de l'alinéa 1.5

Nous verrons aussi à augmenter le financement et autres soutiens aux groupes de citoyens et organismes qui luttent pour l'écologie et l'environnement.

1.28 Portneuf, Ajouter à la fin de l'alinéa 1.5

Nous accepterons les 83 projets d'aires protégées refusées par le gouvernement caquiste et nous créerons un observatoire indépendant de la forêt.

1.29 Saint-Jérôme, Ajouter un nouvel alinéa 1.7

Afin d'assurer une gestion écologique et démocratique des déchets au Québec, QS s'engage à délaisser le modèle dominant du méga-enfouissement pêle-mêle pour privilégier de plus petits «lieux d'enfouissement techniques»(LET) régionaux.

1.37 Rimouski, Ajouter à la fin de l'alinéa 1.2

Nous allons également diminuer le bonus à l'achat de voiture électrique neuve pour le remplacer graduellement par un malus lors de l'achat de véhicule avec un système de combustion interne

2.4 Berthier, Modifier l'alinéa 2.1

Pour assurer une plus grande résilience des économies régionales, Québec solidaire s'engage à mettre en place un nouveau contrat social encadrant l'exploitation et la transformation des ressources naturelles.

En ce qui concerne les projets miniers, ce contrat social impliquera une révision de la Loi sur les mines, une prise de contrôle public majoritaire des sites miniers, une reprise des évaluations environnementales et des consultations publiques (représentatives des populations locales et des peuples autochtones habitant le territoire qui pourront tous deux exercer un droit de veto), [3] afin que tous les projets miniers, actuels et futurs, répondent aux 5 conditions pour que l'électrification des transports ait meilleure mine.

~~Par ce nouveau contrat,~~ n-Nous développerons une industrie durable et responsable en lien avec les métaux nécessaires à la production des batteries, de l'extraction jusqu'au recyclage. **Nous**

favoriserons toutefois les nouvelles technologies qui permettraient d'éviter l'exploitation de nouvelles mines.

Par ce nouveau contrat, nous valoriserons également la production locale énergétique provenant de la biomasse et d'autres sources renouvelables et résiduelles.

2.5 Charlesbourg, Modifier l'alinéa 2.1

Pour assurer une plus grande résilience des économies régionales, Québec solidaire s'engage à mettre en place un nouveau contrat social encadrant l'exploitation et la transformation des ressources naturelles **en planifiant et en occupant le territoire sur la base d'une approche écosystémique et non anthropocentrique.**

2.6 Chicoutimi, Ajouter à la fin de l'alinéa 2.1

Nous nous assurerons que la production hydroélectrique provenant des barrages privés de Rio Tinto et de Produits Forestiers Résolu, qui n'ont pas été nationalisés lors de la création d'Hydro-Québec, profitent à l'économie régionale (investissements, redevances, etc.) et à défaut, nous les nationalisons.

2.7 Bourget, Ajouter à la fin de l'alinéa 2.1

Faire décroître les secteur nocifs à la santé et le bien-être et croître les secteurs bonifiant la santé et le bien-être de la population du Québec

2.8 Pontiac, Modifier l'alinéa 2.2

Pour stimuler la consommation locale et favoriser la mise en place d'une économie sociale et circulaire, Québec solidaire s'engage à créer une certification "Fabriqué au Québec" et une politique d'approvisionnement local, **en collaboration avec les municipalités.**

2.9 Prévost, Modifier l'alinéa 2.3

Pour que l'action communautaire puisse jouer son rôle de pilier structurant des localités québécoises, Québec solidaire s'engage à augmenter à un niveau suffisant

le financement à la mission des groupes d'action communautaire autonome et à assurer un financement palliatif pour les organismes en attente de subvention.

2.10 Maskinongé, Modifier l'alinéa 2.5

Pour relocaliser notre économie et réduire notre dépendance aux importations, Québec solidaire s'engage à renégocier les traités de libre-échange qui ont été négociés par le Canada en notre nom afin de favoriser, notamment, la production d'aliments pouvant faire l'objet d'une activité économique locale

2.11 Bonaventure, Ajouter un nouvel alinéa 2.6

Afin de favoriser le développement des microbrasseries et des microdistilleries qui stimulent l'économie locale, Québec solidaire s'engage à réformer le cadre législatif entourant la production et la mise en marché de leurs produits.

3.16 Bourget, Ajouter à la fin de l'alinéa 3.1

Bannir l'utilisation des OGMs en lien avec les pesticides

3.17 Saint-Henri-Saint-Anne, Modifier l'alinéa 3.2

Pour soutenir les agricultrices et agriculteurs, Québec solidaire s'engage à bonifier le filet de sécurité sociale leur étant destiné. Pour soutenir les travailleurs et les travailleuses migrantes temporaires à la base de la production agricole, nous régulariserons leur statut migratoire, reconnaitrons leur droit à la syndicalisation et à leur couverture par la Loi sur les normes du travail.

3.18 Johnson, Modifier l'alinéa 3.3

Nous bloquerons l'étalement urbain et l'empiètement des villes sur les terres agricoles, tout en favorisant la revitalisation des municipalités rurales.

3.19 Pontiac, Modifier l'alinéa 3.4

Nous mettrons en place un réseau public d'abattoirs régionaux tout en appuyant le développement de centres de transformation bioalimentaire régionaux pour soutenir la production et la transformation de protéines végétales. De plus, nous favoriserons la création des marchés publics en collaboration avec les municipalités

3.20 Bonaventure, Modifier l'alinéa 3.4

Nous mettrons en place un réseau public d'abattoirs régionaux tout en appuyant le développement de centres de transformation bioalimentaire régionaux pour soutenir la production et la transformation de protéines végétales. De plus, nous favoriserons la création des marchés publics et de circuits courts, notamment en augmentant le nombre de petites fermes à production diversifiée grâce à l'augmentation des seuils de production hors-quotas.

3.21 Louis-Hébert, Ajouter un nouvel alinéa 3.6

Pour protéger notre patrimoine culinaire, développer de nouvelles appellations réservées pour nos produits typiquement québécois.

En ce sens Québec solidaire propose de commencer par la mise en place d'une telle « appellation réservée » (forme d'appellation d'origine contrôlée) pour la « Poutine du Québec », comprenant un cahier de charge précis, notamment quant à la proportion de fromage qu'elle doit contenir et l'origine de ses composantes.

3.22 Laval, Ajouter un nouvel alinéa 3.6

Québec s'engage à officialiser la séparation entre le rôle de conseiller et de vendeur de pesticides afin de limiter les conflits d'intérêt et la vente sous pression de produits chimiques pour l'exploitation agricole. Aussi, de financer massivement la recherche publique tout en créant une imperméabilité

plus grande face au secteur privé et refinancer le MAPAQ et les Groupes conseils agricoles afin de réellement protéger les intérêts du public

3.23 Saint-Jean-Iberville, Ajouter un nouvel alinéa 3.6

Québec solidaire mettra en place une cote éthique et écologique sur les produits alimentaires locaux et étrangers afin d'informer les consommateurs et de servir de base à un système de bonus-malus.

4.3 Saint-Henri-Saint-Anne, Ajouter un nouvel alinéa 4.6

Ce régime fiscal allouera aux municipalités des points d'impôts sur le revenu pour remplacer les sommes actuellement tirées des taxes foncières. Les montants amassés seront répartis sur une base nationale selon des critères comme l'étendue du territoire et le nombre de personnes résidentes ou en villégiature. Ce régime établira une taxation de la propriété foncière basée sur l'usage inscrit par les propriétaires dans une déclaration d'usage et certains usages (ex. résidence principale) seront moins taxés que d'autres. Les contribuables possédant beaucoup de propriétés à l'échelle du Québec seront plus taxés pour chacune de ces propriétés, et ceux ne payant pas d'impôt au Québec paieront une taxe foncière majorée.

4.10 Prévost, Viau, Modifier l'alinéa 4.1

Afin de permettre entre autres aux femmes et aux personnes se réclamant femmes et aux personnes démunies une plus grande égalité financière, Nous augmenterons le nombre de paliers d'imposition des personnes à très hauts revenus tout en taxant l'ensemble des gains en capital, sauf pour de rares exceptions, telles que la vente d'une résidence principale. Nous imposerons davantage la richesse acquise ainsi que les héritages des ultra-riches.

4.11 Jean-Lesage, Modifier l'alinéa 4.1

Pour que le financement des services publics soit mieux réparti, afin de permettre entre autres aux femmes et aux personnes s'identifiant comme femmes une plus grande autonomie financière vue que ce sont elles qui vivent majoritairement en situation de pauvreté, Québec solidaire s'engage à exiger une plus grande contribution fiscale des entreprises hautement profitables et des ultra-riches.

4.12 Chicoutimi, modifier l'alinéa 4.1

Pour que le financement des services publics soit mieux réparti, Québec solidaire s'engage à exiger ~~une plus grande contribution fiscale des entreprises hautement profitables et des ultra-riches.~~ une contribution fiscale d'au moins 20% aux entreprises hautement profitables et aux ultra-riches.

4.13 Bonaventure, Ajouter un nouvel alinéa 4.6

Pour contrer le sous-financement des organismes communautaires et s'attaquer à l'évitement fiscal, Québec solidaire s'engage à contrer le capitalisme philanthropique et plus spécifiquement, les fondations privées.

5.11 Prévost, Viau, Modifier l'alinéa 5.1

Pour que l'accès aux services publics pour toutes et tous soit assuré, Québec solidaire s'engage à prioriser le développement des réseaux de l'éducation et de la santé pour notamment permettre aux femmes et personnes se réclamant comme femmes en tant que travailleuses et ou premières utilisatrices de services une réelle égalité.

5.12 Hull, Laval, Montréal, Prévost, Viau Modifier l'alinéa 5.1

Parce qu'aucun service de qualité n'est possible sans un personnel compétent et en nombre suffisant, nous lancerons un

~~programme massif d'embauches dans le secteur public.~~ **d'embauches dans le secteur public à la hauteur de 125 000 nouveaux emplois.**

5.13 Maurice-Richard, Modifier l'alinéa 5.4

Pour que l'égalité devant la loi devienne une réalité, Québec solidaire s'engage à assurer un accès équitable au système de justice. Nous favorisons l'accès à un système de justice par et pour les Autochtones, **en acceptant l'adaptation de certaines pratiques judiciaires, dans une perspective de sécurisation culturelle.**

Nous réformerons complètement le programme d'aide juridique pour en élargir la couverture et étendre les barèmes d'admissibilité.

6.1 Montérégie, Modifier l'alinéa 6.5

Pour les personnes à faible revenu ayant accès au Régime québécois d'assurance parentale (RQAP), Québec solidaire s'engage à verser 100% du salaire lors du congé parental prévu par ce régime. **En complément, Québec solidaire s'engage à verser une prestation minimale aux personnes sans emploi, aux travailleurs et travailleuses autonomes et aux étudiant.e.s.**

6.5 Prévost, Modifier l'alinéa 6.3

Tout en augmentant les services de soutien dès les premiers signes de perte d'autonomie, nous subventionnerons l'aménagement de maisons intergénérationnelles et la transformation des résidences ayant besoin d'être adaptées à des limitations fonctionnelles. **Nous repenserons le Programme d'amélioration du domicile (PAD) afin d'en réduire considérablement les délais et verrons, par exemple, à un meilleur accompagnement des bénéficiaires dans le choix du contractuel à embaucher.**

6.6 Bonaventure, Modifier l'alinéa 6.3

Nous rapatrierons progressivement dans le secteur public tous les soins de santé

destinés aux personnes âgées, notamment en nationalisant les CHSLD privés et en favorisant le développement de lieux de résidence à but non lucratif (coopératives, logement social, OSBL, etc.). **Nous allons ainsi contrer la marchandisation des soins à domicile.**

6.9 Berthier, Modifier l'alinéa 6.3

Nous rapatrierons progressivement dans le secteur public tous les soins de santé destinés aux personnes âgées, notamment en nationalisant les CHSLD privés et en favorisant le développement de lieux de résidence à but non lucratif (coopératives, logement social, OSBL, etc.) **Ces nouvelles résidences seront gérées par les personnes âgées elles-mêmes, leurs familles et la communauté, afin de mieux répondre à leurs besoins, d'éviter l'isolement et de leur permettre de mettre à profit leur expérience.**

7.6 Prévost, Viau, Modifier l'alinéa 7.1

Le gouvernement de Québec solidaire s'engage à placer les CLSC au centre de sa vision de la santé **et tiennent compte des besoins spécifiques des femmes et des personnes se déclarant femmes comme plus grande utilisatrices de services.**

7.8 Bourget, Modifier l'alinéa 7.2

Pour bonifier les services offerts par le réseau de la santé, Québec solidaire s'engage à y inclure tous les services de santé essentiels **via une assurance dentaire, visuelle, mentale et auditive.**

7.9 Saint-Henri-Saint-Anne, Modifier l'alinéa 7.2

Aussi, nous mettrons en place une assurance dentaire publique, **le but étant à terme de rapatrier l'ensemble des professions en psychologie et en médecine dentaire dans le secteur public.**

7.10 Prévost, Modifier l'alinéa 7.3

Pour révolutionner les soins et l'intégration des personnes ayant des défis d'autonomie, Québec solidaire s'engage à mettre fin à l'approche comptable qui les présente comme un fardeau financier et l'approche médicale qui ne les voit que comme des personnes handicapées

7.11 Bonaventure, Ajouter à la fin de l'alinéa 7.5

Afin de poursuivre la lutte contre l'actuelle pandémie de COVID-19 et de mieux préparer le Québec à l'émergence de futures maladies infectieuses, un gouvernement de Québec solidaire mettrait sur pied un programme d'amélioration et d'affichage de la qualité de l'air dans tous les édifices publics. De plus, nous rendrons disponibles gratuitement des tests rapides réalisables à la maison à toute la population afin de permettre la tenue plus normale d'activités.

Nous réviserons également la Loi sur la santé publique, notamment afin d'octroyer davantage de pouvoir à l'Assemblée nationale en contexte d'état d'urgence sanitaire.

8.6 Rimouski, Modifier l'alinéa 8.2

Pour assurer la qualité des services dans nos écoles, Québec solidaire s'engage à établir une politique sur l'inclusion scolaire et un plancher de services professionnels.

8.7 Montréal, Modifier l'alinéa 8.3

Pour lutter contre la vétusté des écoles, Québec solidaire s'engage à établir un vaste chantier de rénovation, d'agrandissement, de verdissement et de construction pour avoir des écoles saines qui répondent aux besoins des élèves et du personnel et à augmenter le nombre d'employé-es permanent-es affecté-es à l'entretien et à la rénovation de nos écoles.

8.8 Prévost, Modifier l'alinéa 8.4

Nous favoriserons notamment la mobilité des étudiantes et étudiants vers les cégeps et universités des régions et travaillerons à la mise sur pied d'un programme d'échange interrégional. Nous verrons aussi à assurer l'accessibilité aux études pour les personnes en région éloignées et/ou en situation de handicap, en rendant les formations, lorsque c'est possible, disponibles en ligne.

8.9 Université de Sherbrooke, Ajouter un alinéa 8.5

Pour une meilleure mise en place du cours d'éducation sexuelle obligatoire, Québec solidaire s'engage à former adéquatement les enseignants en leur offrant des solutions clés en main, tout en mettant l'accent sur l'inclusivité.

8.10 Maskinongé, Ajouter un alinéa 8.5

Pour faire du Québec un haut lieu de savoir, de progrès et d'opportunité académique, Québec solidaire s'engage à accroître substantiellement la reconnaissance et le financement de la recherche fondamentale dans nos institutions d'enseignement supérieur.

8.11 Prévost, Ajouter un alinéa 8.5

Pour promouvoir l'accessibilité universelle et l'étendre à l'apprentissage, nous favoriserons l'implantation des moyens développés sous le nom de Conception Universelle des Apprentissages (UDL) de la maternelle à l'université.

9.4 Prévost, Viau, Modifier l'alinéa 9.1

Nous rendrons obligatoires 4 activités culturelles par année pour l'ensemble des élèves du primaire et du secondaire ainsi que pour les étudiantes et les étudiants des cégeps dans un minimum de deux disciplines différentes (théâtre, musique, etc.). Nous ferons de Télé-Québec un diffuseur national d'envergure en matière télévisuelle, radiophonique et numérique. Nous élargirons le mandat et

augmenterons le financement de la Fabrique Culturelle pour mieux sensibiliser la population aux arts dans leurs régions et à la grandeur du Québec.

9.5 Prévost, Viau, Modifier l'alinéa 9.4

Dans le même esprit, nous augmenterons le financement du Conseil des arts et des lettres du Québec (CALQ) et de la Société de développement des entreprises culturelles (SODEC) et favoriserons l'éducation des artistes pour que les artistes soient informés de leur droit d'auteur et de la compensation adéquate pour la cession de leurs droits.

9.6 Notre-Dame-de-Grâce, Modifier l'alinéa 9.5

Pour renforcer la place du livre dans la société québécoise et ~~préserv~~er le réseau de librairies indépendantes protéger le réseau de librairies indépendantes de la concurrence déloyale des géants du commerce, Québec solidaire s'engage à adopter un prix réglementé sur les livres neufs pendant les neuf mois suivant leur sortie.

9.7 Prévost, Ajouter à la fin de l'alinéa 9.4

Nous verrons aussi à ne pas abandonner les artistes en fin de carrière, qui ont déjà pris leur retraite, ou qui sont forcé.e.s d'abandonner leur métier comme victimes d'âgisme, de capacitisme et de racisme, en leur assurant un revenu qui leur permette de vivre dignement et de demeurer où bon leur semble, dans leur logement actuel, en logement adapté ou encore, en résidence.

10.6 Saint-Hyacinthe, Modifier l'alinéa 10.2

Pour offrir un salaire décent à toutes les personnes à bas salaire, Québec solidaire s'engage à hausser le salaire minimum à 18 \$/h dès son arrivée au pouvoir pour ensuite l'augmenter de manière à ce qu'il permette aux personnes ~~à bas salaire de sortir de la pauvreté.~~ travaillant à temps complet au

salaire minimum de ne pas vivre en situation de pauvreté

10.7 Taillon, Modifier l'alinéa 10.3

Pour permettre à toutes et tous de vivre décemment, Québec solidaire s'engage à bonifier l'aide sociale afin qu'elle permette à l'ensemble de ses bénéficiaires de couvrir tous leurs besoins de base et que ses règles ne constituent pas un frein pour les bénéficiaires à leur participation ponctuelle ou à leur réinsertion au marché du travail. Nous mettrons également en place un projet pilote afin d'envisager la création d'un programme de revenu minimum garanti.

10.8 Prévost, Ajouter à la fin de l'alinéa 10.3

Nous verrons aussi à abolir les catégories (apte, inapte, contraintes sévères à l'emploi) de l'aide sociale et augmenter le plafond des gains monétaires mensuels admissibles.

10.9 Rimouski, Modifier l'alinéa 10.5

Pour lutter contre la stigmatisation et favoriser la réinsertion, Québec solidaire décriminalisera la possession simple de toutes les drogues en plus d'abolir les peines d'emprisonnement pour les amendes impayées. De plus, nous rehausserons le financement des programmes de prévention de la criminalité et de réhabilitation dans la collectivité ainsi que dans les centres de détention. Finalement, les amendes imposées devront être progressives selon le revenu

11.10 Saint-Hyacinthe, Modifier l'alinéa 11.1

En concertation avec les travailleuses et travailleurs ainsi que les organisations qui les représentent, nous instaurerons progressivement ~~la semaine de 35 heures de travail.~~ là où les secteurs économiques le permettent, le maximum de 35 heures pour une semaine régulière de travail.

11.11 Gouin, Modifier l'alinéa 11.1

En concertation avec les travailleuses et travailleurs ainsi que les organisations qui les représentent, nous instaurerons progressivement la semaine de 35 heures ou de 4 jours de travail.

11.12 Saint-Hyacinthe, Modifier l'alinéa 11.2

~~Le télétravail doit découler du choix des personnes salariées et non des personnes dirigeantes.~~ Les employeurs devront, lorsque le télétravail est imposé à leurs employés, compenser financièrement l'achat des outils nécessaires à la tâche à domicile.

11.13 Gouin, Modifier l'alinéa 11.3

Aussi, nous favoriserons et accompagnerons la création de coopératives de travailleuses et travailleurs ainsi que l'acquisition d'action de compagnie privées par les employés et employées.

11.14 Bourget, Ajouter à la fin de l'alinéa 11.4

Nous combattons les modes de gestion qui nuisent à la santé et au bien-être des travailleurs et travailleuses (Lean, Nouvelle gestion publique, gestion axée sur les résultats, etc.)

11.23 Notre-Dame-de-Grâce, Ajouter un nouvel alinéa 11.6

Introduire une réforme en profondeur du régime de santé-sécurité du travail qui renforcera et étendra les droits de prévention de la loi existante (avant le PL59) à tous les secteurs économiques et aux entreprises de toutes les tailles, qui éliminera les reculs introduits par le PL59 dans le régime d'indemnisation et qui améliorera le régime afin d'assurer une pleine réparation des lésions et de leurs conséquences.

11.24 Prévost, Viau, Ajouter un nouvel alinéa 11.6

Un gouvernement de Québec solidaire introduira une réforme en profondeur du régime de santé-sécurité du travail qui :

- abolira la loi 59 et étendra les droits des travailleuses et travailleurs en santé sécurité au travail;
- reconnaîtra les libérations syndicales et la prévention en milieu de travail;
- renforcera et étendra les droits de prévention de la loi existante (avant la loi 59) à tous les secteurs économiques et aux entreprises de toutes les tailles;
- éliminera les reculs introduits par la loi 59 dans le régime d'indemnisation, et améliorera le régime afin d'assurer une pleine réparation des lésions et de leurs conséquences.

12.12 Saint-Henri-Saint-Anne, Modifier l'alinéa 12.1

Pour que tout le monde puisse avoir accès à un logement décent et abordable, Québec solidaire s'engage à entamer un grand chantier de construction de 50 000 logements sociaux **et publics** écoénergétiques pour toutes les catégories de population et veillera à améliorer l'accès à un logement décent aux personnes autochtones vivant en milieu urbain ou en communauté.

Afin de développer davantage le pôle public, Québec solidaire donnera à la Société d'habitation du Québec - ou à une nouvelle société d'État - le mandat de développer une expertise et une main-d'œuvre à l'interne pour l'acquisition, la construction et la réparation de logements publics.

12.13 Saint-Henri-Saint-Anne, Modifier l'alinéa 12.2

Nous mettrons en place un contrôle obligatoire des coûts de location appuyé sur un registre des loyers. Nous bonifierons le

système d'inspection des bâtiments afin de garantir leur salubrité. Finalement, nous améliorerons la protection des locataires contre les «rénovictions» et autres évictions abusives, notamment en permettant aux municipalités de vérifier que les demandes de rénovations majeures à l'intérieur des logements sont justifiées et en leur donnant le pouvoir de refuser l'octroi de permis sur la base que le logement est fonctionnel

12.14 Bonaventure, Modifier l'alinéa 12.3

Nous favoriserons les modes non marchands d'accès à la propriété, dont les fiducies foncières et les coopératives d'habitation et les habitations à capitalisation partagée.

12.15 Bourget, Ajouter à la fin de l'alinéa 12.3

Nous allons Ajouter des politiques incitatives ou réglementaires pour faire participer les promoteurs à la construction de logement abordable.

12.16 Saint-Henri-Saint-Anne, Ajouter à la fin de l'alinéa 12.3

Nous permettrons aux locataires d'unités de 5 logements et plus de former un syndicat de locataires afin de négocier collectivement des ententes avec leurs propriétaires.

13.4 Gouin, Modifier l'alinéa 13.1

De plus, nous exigerons des différentes plateformes numériques qu'elles garantissent l'accès et la mise en valeur de contenu québécois. Nous faciliterons aussi la négociation collective de l'accès à la culture et au savoir numérique.

13.5 Gouin, Modifier l'alinéa 13.3

Pour assurer la sécurité de nos données personnelles et atteindre la souveraineté numérique, Québec solidaire s'engage à rendre plus sécuritaire le stockage de données personnelles en les protégeant du contrôle des GAFAM en mettant en place

une identité numérique nationale publique et en développant des infrastructures locales de stockage

13.6 Prévost, Viau, Ajouter un nouvel alinéa 13.5

Un gouvernement de QS s'engage à :

- obliger les producteurs de terminaux informatiques (ordinateurs, tablettes, téléphones intelligents et objets connectés) d'en finir avec l'obsolescence programmée et déterminer une durée de vie minimum, d'allonger leur durée de vie et d'assurer la réparabilité de leur produits;
- piloter une application ciblée et restreinte de la technologie 5G vers des besoins essentiels;
- bloquer le marketing agressifs liés à certains types de produits visant une hyperconsommation et le gaspillage;
- refuser la généralisation des objets connectés qui sont une source d'un gaspillage inutile des ressources naturelles.

14.3 Montérégie, Modifier l'alinéa 14.2

Pour que la politique québécoise soit réellement entre les mains des citoyennes et citoyens, Québec solidaire s'engage à mettre en place des instances régionales de gouvernance dotées de budgets et de pouvoirs reconnus. Ces instances seront composées de représentant.e.s de la société civile (ex. : syndicats, organismes communautaires, milieu des affaires, organismes d'économie sociale), des instances des milieux: municipale, de la santé et de l'éducation.

14.7 Rimouski, Ajouter un nouvel alinéa 14.5

Pour s'assurer que les citoyen.e.s prennent des décisions justes et éclairées, Québec solidaire s'engage à donner accès à la population à de l'information rigoureuse basée sur des données probantes, dans la proportion de son importance, dans un format compréhensible et accessible.

15.8 Joliette, Modifier l'alinéa 15.1

De plus, nous veillerons à ce que les recommandations qui ont déjà été émises par la Commission des droits de la personne et de la Commission Viens soient appliquées.

15.9 Prévost, Ajouter à la fin de l'alinéa 15.5

De plus, une véritable lutte contre le capacitisme devra aussi reconnaître les handicaps invisibles, ainsi que les autres expressions de l'exclusion, comme par exemple, l'âgisme.

16.4 Prévost, Modifier l'alinéa 16.3

Nous soutiendrons l'enseignement des langues traditionnelles et des savoirs ancestraux auprès des jeunes Autochtones et à toute personne intéressée à approfondir sa connaissance.

16.5 Bonaventure, Ajouter à la fin de l'alinéa 16.3

Nous reconnaitrons les langues autochtones comme langue officielle pour l'obtention du diplôme d'études secondaires.

16.6 Prévost Modifier l'alinéa 16.5

Pour reconnaître concrètement le racisme systémique auquel sont confrontés les ~~Premières Nations et les Inuit~~ peuples autochtones, Québec solidaire s'engage à adopter le «principe de Joyce» et le «principe de Jordan».

17.7 Côte-du-Sud, Modifier l'alinéa 17.1

Pour que l'égalité devienne une réalité, Québec solidaire s'engage à ~~réduire le financement public des partis politiques n'atteignant pas la parité dans leurs candidatures.~~ bonifier le financement public des partis politiques atteignant la parité dans leurs candidatures.

17.8 Université de Sherbrooke, Modifier l'alinéa 17.4

Pour s'assurer que l'ensemble des lois, programmes et stratégies gouvernementales aient un impact positif sur toutes et tous, Québec solidaire s'engage à mettre sur pied un ministère ~~Femmes et~~ égalité des genres

20.7 Saint-jean-Iberville, Ajouter un nouvel alinéa 20.5

Québec solidaire mettra en place une cote éthique et écologique sur les produits alimentaires locaux et étrangers afin d'informer les consommateurs et de servir de base à un système de bonus-malus.

20.8 Prévost, Viau, Ajouter à la fin de l'alinéa 20.2

Un gouvernement de Québec solidaire s'engage à favoriser les transferts technologiques vers les pays frappés tout particulièrement par la crise climatique. Il mettra fin à toute production et vente d'armements en procédant à la conversion des industries d'armements pour la production d'énergies vertes.

Annexe 4 : Rapports des mandats (Inscriptions et présences)

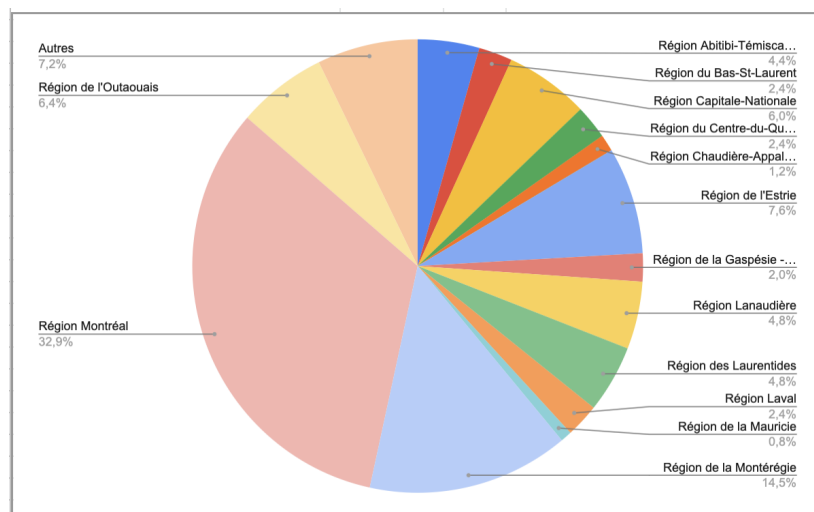
CONGRÈS VIRTUEL - NOVEMBRE 2021				
Vendredi				
2021-11-19				
INSCRIPTIONS				
Délégué-es	296	87,32%		
		Femmes	157	53,04%
		Hommes	134	45,27%
		Autres identités c	5	1,69%
Observateurs-trices	43	12,68%		
		Femmes	17	5,74%
		Hommes	23	7,77%
		Autres identités c	3	1,01%
Total	339	100,00%		

Type d'instance	Nbr instances représentées
Campus	1
Caucus	1
CCN	1
Commission	3
Instance locale	56
Instance régionale	6
TOTAL	68

CONGRÈS VIRTUEL - NOVEMBRE 2021				
Vendredi				
2021-11-19				
PRÉSENCES				
Délégué-es	249	85,27%		
		Femmes	137	46,28%
		Hommes	107	36,15%
		Autres identités c	5	1,69%
Observateurs-trices	43	14,73%		
		Femmes	17	5,74%
		Hommes	23	7,77%
		Autres identités c	3	1,01%
Total	292	100,00%		

Type d'instance	Nbr instances représentées
Campus	1
Caucus	1
CCN	1
Commission	2
Instance locale	53
Instance régionale	6
TOTAL	64

Région	Nbr	%
Région Abitibi-Témiscamingue-Nord-du-Québec	11	4,42%
Région du Bas-St-Laurent	6	2,41%
Région Capitale-Nationale	15	6,02%
Région du Centre-du-Québec	6	2,41%
Région Chaudière-Appalaches	3	1,20%
Région de la Côte-Nord	0	0,00%
Région de l'Estrie	19	7,63%
Région de la Gaspésie - Îles-de-la-Madeleine	5	2,01%
Région Lanaudière	12	4,82%
Région des Laurentides	12	4,82%
Région Laval	6	2,41%
Région de la Mauricie	2	0,80%
Région de la Montérégie	36	14,46%
Région Montréal	82	32,93%
Région de l'Outaouais	16	6,43%
Région Saguenay - Lac-Saint-Jean	0	0,00%
Autres	18	7,23%
TOTAL	249	



CONGRÈS VIRTUEL - NOVEMBRE 2021				
Samedi				
2021-11-20				
INSCRIPTIONS				
Délégué-es	380	85,39%		
		Femmes	202	53,16%
		Hommes	172	45,26%
		Autres identités c	6	1,58%
Observateurs-trices	65	14,61%		
		Femmes	27	7,11%
		Hommes	35	9,21%
		Autres identités c	3	0,79%
Total	445	100,00%		

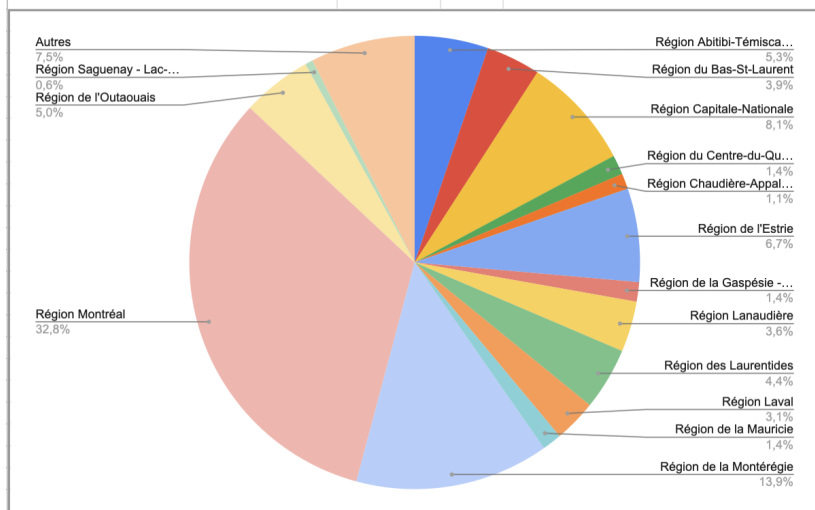
Type d'instance	Nbr instances représentées
Campus	2
Caucus	1
CCN	1
Commission	3
Instance locale	63
Instance régionale	6
TOTAL	76

CONGRÈS VIRTUEL - NOVEMBRE 2021				
Samedi				
2021-11-20				
PRÉSENCES				
Délégué-es	359	84,67%		
		Femmes	189	49,74%
		Hommes	164	43,16%
		Autres identités c	6	1,58%
Observateurs-trices	65	15,33%		
		Femmes	27	7,11%
		Hommes	35	9,21%
		Autres identités c	3	0,79%
Total	424	100,00%		

Type d'instance	Nbr instances représentées
Campus	2
Caucus	1
CCN	1
Commission	3
Instance locale	63
Instance régionale	6
TOTAL	76

Région	Nbr	%
Région Abitibi-Témiscamingue-Nord-du-Québec	19	5,28%
Région du Bas-St-Laurent	14	3,89%
Région Capitale-Nationale	29	8,06%
Région du Centre-du-Québec	5	1,39%
Région Chaudière-Appalaches	4	1,11%
Région de la Côte-Nord	0	0,00%
Région de l'Estrie	24	6,67%
Région de la Gaspésie - Îles-de-la-Madeleine	5	1,39%
Région Lanaudière	13	3,61%
Région des Laurentides	16	4,44%
Région Laval	11	3,06%
Région de la Mauricie	5	1,39%
Région de la Montérégie	50	13,89%
Région Montréal	118	32,78%
Région de l'Outaouais	18	5,00%
Région Saguenay - Lac-Saint-Jean	2	0,56%
Autres	27	7,50%
TOTAL	360	

Nombre de délégué-es par région



CONGRÈS VIRTUEL - NOVEMBRE 2021				
Dimanche				
2021-11-21				
INSCRIPTIONS				
Délégué-es	367	85,15%		
		Femmes	195	53,13%
		Hommes	165	44,96%
		Autres identités c	7	1,91%
Observateurs-trices	64	14,85%		
		Femmes	26	7,08%
		Hommes	35	9,54%
		Autres identités c	3	0,82%
Total	431	100,00%		

Type d'instance	Nbr instances représentées
Campus	2
Caucus	1
CCN	1
Commission	3
Instance locale	62
Instance régionale	6
TOTAL	75

CONGRÈS VIRTUEL - NOVEMBRE 2021				
Dimanche				
2021-11-21				
PRÉSENCES				
Délégué-es	327	83,63%		
		Femmes	175	47,68%
		Hommes	146	39,78%
		Autres identités c	6	1,63%
Observateurs-trices	64	16,37%		
		Femmes	26	7,08%
		Hommes	35	9,54%
		Autres identités c	3	0,82%
Total	391	100,00%		

Type d'instance	Nbr instances représentées
Campus	2
Caucus	1
CCN	1
Commission	3
Instance locale	61
Instance régionale	6
TOTAL	74

Région	Nbr	%
Région Abitibi-Témiscamingue-Nord-du-Québec	20	6,12%
Région du Bas-St-Laurent	13	3,98%
Région Capitale-Nationale	26	7,95%
Région du Centre-du-Québec	3	0,92%
Région Chaudière-Appalaches	6	1,83%
Région de la Côte-Nord	0	0,00%
Région de l'Estrie	23	7,03%
Région de la Gaspésie - Îles-de-la-Madeleine	6	1,83%
Région Lanaudière	11	3,36%
Région des Laurentides	16	4,89%
Région Laval	10	3,06%
Région de la Mauricie	3	0,92%
Région de la Montérégie	45	13,76%
Région Montréal	102	31,19%
Région de l'Outaouais	14	4,28%
Région Saguenay - Lac-Saint-Jean	2	0,61%
Autres	27	8,26%
TOTAL	327	

Nombre de délégué-es par région

